



Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/38-2000

ISBN 0-660-61432-4



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

**Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international**

Rapport sur le rendement 1999-2000

Pour la période se terminant le
31 mars 2000

Approuvé

Ministre du Commerce international

Ministre des Affaires étrangères

TABLE DES MATIÈRES

Section I	Message des ministres	1
Section II	Aperçu du Ministère	4
	Mandat, rôles et objectifs	4
	Contexte sociétal	5
	Structure du Ministère	7
Section III	Plans, résultats et ressources	11
	Résumé des plans et résultats	11
	Plans des secteurs d'activité	14
	Développement du commerce international	14
	Politique commerciale et économique	19
	Sécurité et coopération internationales	30
	Aide aux Canadiens à l'étranger	42
	Diplomatie ouverte	45
	Services ministériels	50
	Services aux autres ministères	54
	Service de passeport	56
Section IV	Rapport consolidé	59
	Paiements de transfert	59
	Contributions obligatoires aux organismes internationaux et au maintien de la paix	59
	Maintien de la paix pour l'ONU	59
	Subventions d'appui aux relations universitaires	60
	Programme de développement des marchés d'exportation	60
	Subventions d'appui aux relations culturelles	61
	Programme de stages internationaux pour les jeunes	61
	Approvisionnements et passation de marchés	62
	Stratégies de développement durable	63
Section V	Information financière	64
	Sommaire des tableaux financiers	64
Section VI	Renseignements complémentaires	74

Acronymes et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
AELE	Association européenne de libre-échange
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMG	Autres ministères gouvernementaux
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
APIE	Accord de protection de l'investissement étranger
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CCC	Corporation commerciale canadienne
CMI	Commission mixte internationale
COAI	Centre des occasions d'affaires internationales
COSMOS	Système de gestion des opérations consulaires
CPI	Cour pénale internationale
CPRR	Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation
CRF	Fonds du revenu consolidé (Trésor)
DDR	Désarmement, démobilisation et réinsertion
ETP	Équivalent temps plein
G-7/8	Groupe des sept principaux pays industrialisés [Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Royaume-Uni, États-Unis], plus la Russie
IDE	Investissement direct étranger
IFF4	Quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts
IFI	Institutions financières internationales
IRIS	Système automatisé de production de passeports
KFOR-OTAN	Force de maintien de la paix au Kosovo dirigée par l'OTAN
LMEC	Liste des marchandises d'exportation contrôlée
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MME	Mécanisme multilatéral d'évaluation
NGC	Norme générale de classification
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PDME	Programme de développement des marchés d'exportation
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSIJ	Programme de stages internationaux pour les jeunes
SEE	Société pour l'expansion des exportations
SMA	Sous-ministre adjoint
UE	Union européenne
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques

Glossaire

Convention : accord international

Instrument : document écrit officiel ou juridique

Protocole (facultatif ou supplémentaire) : accord venant s'ajouter à une convention et portant généralement sur un aspect précis de ladite convention n'ayant pas été traité de manière suffisamment détaillée ou qui est devenu périmé

Ratifier : approuver et sanctionner, ou rendre valide

Traité : accord conclu entre au moins deux pays indépendants dans l'intérêt public

* *Nota* : Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.



SECTION I MESSAGE DES MINISTRES

Le Canada a abordé le XXI^e siècle prêt à miser sur les atouts que lui confèrent une société ouverte et culturellement diverse entretenant d'importants rapports géographiques, socioéconomiques, politiques, commerciaux et technologiques avec des pays aux quatre coins du monde. Ces atouts découlent des valeurs que partagent les Canadiens, soit le respect des droits de la personne, le développement durable, la primauté du droit et la gestion des affaires publiques basée sur la démocratie. Se fondant sur les forces, les valeurs et les liens du pays au cours de l'exercice 1999-2000, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a amélioré la qualité de vie des Canadiens en redoublant ses efforts pour qu'ils vivent dans un monde sécuritaire et bénéficient d'une économie prospère. Ce Rapport sur le rendement présente ses réalisations au cours de la période visée.

Pendant l'année qui s'est écoulée, le Ministère s'est employé à concrétiser les engagements formulés dans le discours du Trône d'octobre 1999, c'est-à-dire de faire progresser la place du Canada dans le monde et de protéger les intérêts des Canadiens au pays. Dans le discours du Trône, le gouvernement a réaffirmé l'importance qu'il attache à la sécurité humaine dans le cadre de sa politique étrangère. Il a également annoncé un large éventail d'initiatives : des accords internationaux en vue de la protection des droits de l'enfant, une politique étrangère pour le Nord, la réforme d'institutions multilatérales telles que les Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le renforcement de la capacité du Canada de soutenir la paix et la sécurité dans le monde, et la mise en oeuvre de programmes permettant aux jeunes Canadiens de vivre des expériences éducatives à l'étranger. L'une de nos principales priorités consiste à accroître le commerce et l'investissement pour favoriser le dynamisme de l'économie. Cela suppose de nouvelles négociations commerciales multilatérales, la conclusion d'un accord commercial à l'échelle des Amériques, ainsi que le renforcement de l'accent mis sur le commerce dans des secteurs présentant de grandes possibilités à l'exportation.

Ces initiatives, à l'instar de toutes les activités du Ministère, ont des retombées directes pour tous les Canadiens. Le MAECI contribue à soutenir une croissance économique durable, à protéger la sécurité nationale et humaine, à projeter les valeurs et la culture canadiennes et à raffermir l'unité nationale. Il dispense des services consulaires aux Canadiens à l'étranger, accroît l'implication des Canadiens sur la scène internationale, élargit les possibilités offertes aux jeunes Canadiens à l'étranger et prône la coopération en faveur de la protection de l'environnement.

La sécurité humaine a été le thème dominant lorsque le Canada a présidé le Conseil de sécurité des Nations Unies en avril dernier et, à nouveau, en mai, lors de la deuxième Réunion ministérielle du Réseau de la sécurité humaine, au sein duquel le Canada a joué un rôle directeur. Plus tôt, en février, le budget fédéral avait affecté 10 millions de dollars par année aux activités du Ministère dans le domaine de la sécurité humaine. En juillet, le Canada a ratifié le Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale, ce qui représentait un jalon dans notre démarche visant à rehausser la sécurité humaine en mettant fin à l'impunité dans le cas des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. En janvier 2000, le Canada a joué un rôle important pour ce qui est de la formation d'un consensus sur un nouveau Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés; en juillet, nous avons ratifié le Protocole. En outre, la situation poignante des enfants touchés par la guerre est le thème de deux conférences internationales cette année : une, en avril, coprésidée par le Canada et le Ghana, dont le thème était l'Afrique de l'Ouest, et une autre qui se tiendra au Canada en septembre. En juin, le Canada a annoncé un nouveau cadre de politique étrangère pour le Nord, lequel s'efforce de favoriser la prospérité et la sécurité des Canadiens, de préserver la souveraineté

de notre pays, d'assujettir la région circumpolaire à un régime international fondé sur des règles et de promouvoir le développement durable.

Nous nous sommes activement employés à faire en sorte que les organisations multilatérales soient mieux à même de relever les défis du XXI^e siècle. Notre pays a fait la promotion d'initiatives visant à accroître la capacité des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité (particulièrement la sécurité humaine) tout en maîtrisant ses coûts. En qualité de membre du Conseil de sécurité, le Canada a poursuivi cette année ses efforts afin d'accroître l'efficacité, l'ouverture et la transparence de cet organisme. Le Canada a pris les devants lors d'initiatives dans le but de mieux assurer la protection des civils dans des situations de conflit armé, de mieux cibler les régimes de sanctions, de renforcer les opérations de maintien de la paix et de faire participer un plus grand nombre de non-membres aux réunions du Conseil. À l'OMC, notre pays a continué de prôner diverses mesures qui auraient pour résultat de rendre cette organisation plus transparente, souple et inclusive. Figurent parmi ces mesures l'amélioration des communications internes, des activités de sensibilisation du public et de l'accès aux documents ainsi que l'élargissement du dialogue avec le public. En septembre 1999, le Canada a accueilli le Sommet de la Francophonie, au cours duquel il a été décidé de poursuivre le renouveau des systèmes de fonctionnement des institutions de l'organisation, de renforcer les politiques établies à l'occasion des sommets et de lancer une initiative francophone ayant trait à la diversité culturelle — mesures cadrant avec les objectifs du Canada.

La prospérité de notre pays est liée directement à notre rendement sur le plan commercial. En 1999, il a atteint un niveau record pour la huitième année consécutive : le volume total de nos exportations a progressé d'environ 11 p. 100, atteignant 410 millions de dollars, ce qui équivaut à 43 p. 100 de notre produit intérieur brut. Le rendement de notre économie est tributaire d'un système commercial ouvert et fondé sur des règles, qui nous permet aussi d'édicter des règlements dans l'intérêt national. Afin d'ouvrir de nouveaux débouchés aux exportateurs Canadiens, nous avons continué à préconiser de vastes négociations au sein de l'OMC. Le Canada participe actuellement à des négociations sur les produits agricoles et les services. À l'échelle hémisphérique, le Canada est au nombre des pays qui négocient présentement la Zone de libre-échange des Amériques, prévue pour 2005. À ce propos, le Ministère a présenté les priorités et objectifs du Canada au Parlement, en mars dernier. Des négociations tenues avec l'Association européenne de libre-échange ont permis de conclure un accord d'une grande portée même si certaines questions ne sont pas encore réglées. En juin, le Canada a commencé à examiner la possibilité de conclure un accord de libre-échange avec Singapour et il a lancé des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec le Costa Rica. Nous avons continué de garantir aux exportateurs canadiens un accès aux marchés en vertu des accords commerciaux en vigueur, tout en accordant davantage d'attention aux cas de règlement de différends intéressant notre pays.

Nous avons renforcé notre soutien à la promotion du commerce international dans les secteurs très prometteurs. Parallèlement, nous avons continué d'offrir des services aux fournisseurs individuels par l'intermédiaire d'Équipe Canada inc, qui est conçue à l'intention des petites et moyennes entreprises. L'an dernier, 81 p. 100 des gens d'affaires ayant fait appel à nos bureaux commerciaux à l'étranger ont indiqué qu'ils en étaient pleinement ou assez satisfaits. L'an prochain, nous ajouterons 10 nouveaux délégués commerciaux où, selon les entreprises, le besoin s'en fait sentir : États-Unis, Europe occidentale, Chine, Moyen-Orient, Afrique de l'Ouest et Amérique du Sud. Les missions d'Équipe Canada demeurent très efficaces pour promouvoir à l'étranger les intérêts de notre pays en matière de commerce et d'investissement. Depuis 1994, ces missions ont ouvert des portes à plus de 1 800 entreprises, les aidant à conclure des ententes d'une valeur dépassant les 24,4 milliards de dollars. Le premier ministre a annoncé qu'il dirigerait une sixième mission d'Équipe Canada en Chine en novembre prochain. En mai dernier, nous avons rendu publique la Stratégie commerciale pour l'Afrique conçue afin d'aider les entreprises de notre pays à développer leurs activités commerciales, à améliorer

leur accès aux marchés et à obtenir une meilleure protection de leurs investissements en Afrique subsaharienne.

Pendant l'exercice 1999-2000, les activités relevant de la diplomatie publique ont continué à encourager une meilleure compréhension des initiatives canadiennes ayant trait à la politique étrangère. Ces activités ont aussi tenté de mieux faire connaître le Canada à l'étranger et d'instaurer un climat favorable à nos intérêts tant sur le plan de la sécurité, que de l'économie et de la culture. Au moyen de divers mécanismes, le MAECI a cherché à renforcer la communication avec le public afin de sensibiliser celui-ci davantage aux initiatives canadiennes en matière de politique étrangère et de commerce, de l'inciter à y participer plus activement, de mieux répondre à ses demandes de renseignements, d'assurer la liaison avec les Canadiens, de même que pour présenter des rapports mieux équilibrés dans ce domaine. Environ 4 000 manifestations culturelles à l'étranger ont fait l'objet d'une vaste couverture médiatique et ont attiré un nombre important de spectateurs, mettant en lumière la créativité et l'excellence du Canada. Le Ministère a publié des études de marché et dispensé des services de formation à l'intention des exportateurs dans le secteur des industries culturelles; il a ainsi permis à 150 de ces exportateurs de cibler de nouveaux marchés. Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont accentué leur coopération à l'égard de l'enseignement supérieur, de la formation et de la recherche. Le Canada et l'Union européenne ont conclu un accord-cadre de coopération bilatéral relatif à l'enseignement supérieur. Le Ministère a appuyé les exportations de produits et services éducatifs; la valeur de ceux-ci dépasse 2,3 milliards de dollars annuellement. Il a également ouvert des centres d'éducation en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient afin d'inciter plus d'étrangers à étudier au Canada; à l'heure actuelle, 100 000 étrangers y poursuivent leurs études. En 1999, environ 30 000 jeunes du Canada et d'autres pays ont participé aux Programmes d'échanges internationaux pour les jeunes du Ministère, une augmentation de 15 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Nous sommes fiers d'avoir réussi à faire progresser la place du Canada sur la scène internationale en 1999-2000 et disposons maintenant de bases plus solides en vue de la promotion des intérêts du Canada dans le monde davantage interdépendant et dynamique du XXI^e siècle.

Pierre S. Pettigrew
Ministre du Commerce international

Lloyd Axworthy
Ministre des Affaires étrangères



SECTION II APERÇU DU MINISTÈRE

Mandat, rôles et objectifs

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) représente le Canada dans le monde et le monde au Canada. Fort de sa riche tradition de diplomatie et de médiation fructueuses, le Ministère est le vecteur de l'action de notre pays sur la scène internationale. Plus que jamais, ces activités supposent la participation des Canadiens.

Mandat

Au nom du gouvernement du Canada, le MAECI gère toutes les relations diplomatiques et consulaires avec les gouvernements étrangers et il représente le Canada au sein des organisations internationales. Il participe aux négociations internationales pertinentes, faisant progresser et protégeant les intérêts intérieurs du Canada, en plus de favoriser le développement du droit international. Il coordonne les relations économiques de notre pays et fait la promotion de l'élargissement du commerce international. En outre, il administre le Service intérieur, ce qui comprend la coordination à l'échelle interministérielle des relations diplomatiques et du fonctionnement de nos missions. Le mandat du Ministère est énoncé dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, LRC 1985. Le lecteur trouvera à la Section VI une liste d'autres textes de loi de première importance touchant le Ministère.

Rôles

Le Ministère a quatre rôles fondamentaux découlant de son mandat :

- formuler et coordonner la politique internationale du gouvernement;
- défendre les intérêts et les valeurs de notre pays à l'étranger;
- prodiguer une assistance aux Canadiens, notamment en ce qui concerne le commerce, l'investissement, les passeports et les services consulaires;
- appuyer les autres ministères gouvernementaux et organismes à l'étranger.

Objectifs du Ministère

En 1995, en réponse à un rapport du Comité spécial mixte chargé d'étudier la politique étrangère du Canada, le gouvernement a rendu public un énoncé de politique étrangère intitulé *Le Canada dans le monde*. Dans le processus de définition de sa mission et de ses priorités stratégiques, le Ministère s'est surtout inspiré de cet énoncé. Ses trois priorités sont les suivantes :

- promouvoir la prospérité et l'emploi;
- protéger notre sécurité dans un cadre mondial stable;
- projeter les valeurs et la culture canadiennes.

En outre, quatrième priorité, le Ministère s'efforce d'offrir aux Canadiens des services de grande qualité.

Contexte sociétal

Les principaux facteurs façonnant le contexte dans lequel le Ministère s'est acquitté de sa tâche au cours de l'année qui s'est écoulée sont les suivants : l'alourdissement des engagements internationaux; les attentes de la population; la problématique des ressources humaines; les répercussions de la technologie de l'information.

Engagements internationaux

Le Ministère a géré la participation du Canada à des réunions internationales de haut niveau, lesquelles se sont faites plus fréquentes et n'ont cessé de prendre de l'ampleur pendant l'année. Mentionnons l'accueil de grandes manifestations, et notamment :

- la Réunion de la Commission de l'Accord libre-échange nord-américain (ALENA) en avril 1999;
- la Conférence des épouses des chefs d'État et de gouvernement des Amériques en septembre 1999;
- le Sommet de la Francophonie en septembre 1999;
- la Réunion ministérielle sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) en novembre 1999;
- le Forum des gens d'affaires des Amériques en novembre 1999;
- le Sommet Canada–Union européenne en décembre 1999;
- la deuxième Réunion ministérielle du Réseau de la sécurité humaine en mai 2000;
- l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) en juin 2000.

Le Ministère a également eu à gérer le rôle du Canada dans le cadre de plusieurs réunions de haut niveau, dont les suivantes :

- le Sommet du G-8 de juin 1999;
- la Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 1999;
- la Réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en décembre 1999;
- la Conférence ministérielle du G-8 sur la prévention des conflits en décembre 1999;
- la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en mai 2000;
- la Réunion des ministres du Commerce de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) en juin 2000.

Les attentes de la population

Le Ministère a continué de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses des Canadiens, qui souhaitent une intervention plus active de leur pays en matière de politique étrangère et davantage de services à l'appui de leurs activités à l'étranger. Les demandes de services consulaires sont demeurées fortes, car un nombre croissant de Canadiens voyagent. Une majorité d'entre eux, soit 77 p. 100 d'après de récents sondages, sont d'avis que le commerce fournit une contribution sans cesse plus importante à l'économie nationale. Cet optimisme contraste avec les inquiétudes persistantes que suscitent la mondialisation et la nécessité de faire en sorte que les gouvernements conservent le droit d'édicter des règlements dans l'intérêt national dans des domaines comme les politiques sociale et environnementale.

Problématique des ressources humaines

Cette problématique a continué de retenir grandement l'attention. Au cours de la dernière année, elle a fait l'objet d'initiatives dans l'ensemble de la fonction publique, dont la mise en oeuvre de la Norme générale de classification et de mesures relatives à un ensemble de questions propres au Ministère.

Répercussions de la technologie de l'information

La conduite des relations internationales subit des changements qualitatifs en raison de l'évolution des technologies de l'information, dont, par exemple, la poursuite de la transformation d'Internet et les communications par satellite. L'accroissement de la rapidité et du volume de l'information transmise, ainsi que les demandes de plus nombreuses en faveur de la participation de particuliers et de groupes d'intérêts a continué d'exiger un renforcement de la capacité de gérer une politique étrangère plus complexe et ayant un caractère davantage inclusif. Ce phénomène a accentué la nécessité de maintenir des systèmes d'information ministérielle qui soient stables, sûrs et efficaces, et qui permettent aussi la sensibilisation d'une clientèle de plus en plus large et l'interaction de celle-ci avec les programmes.

Structure du Ministère

Le MAECI compte deux ministres (l'un chargé des Affaires étrangères, et l'autre, du Commerce international) et trois secrétaires d'État (un pour la région de l'Asie-Pacifique, un pour l'Amérique latine et l'Afrique, et un pour la Francophonie et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest). Les responsabilités des deux ministres vont au-delà du Ministère : le ministre des Affaires étrangères est également chargé du Centre de recherches pour le développement international, de la Commission mixte internationale et du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Le ministre du Commerce international a la responsabilité de la Société pour l'expansion des exportations, de la Corporation commerciale canadienne, de l'Administration du pipe-line du Nord et du Secrétariat de l'ALENA. En outre, le Ministère compte un troisième ministre, le ministre de la Coopération internationale.

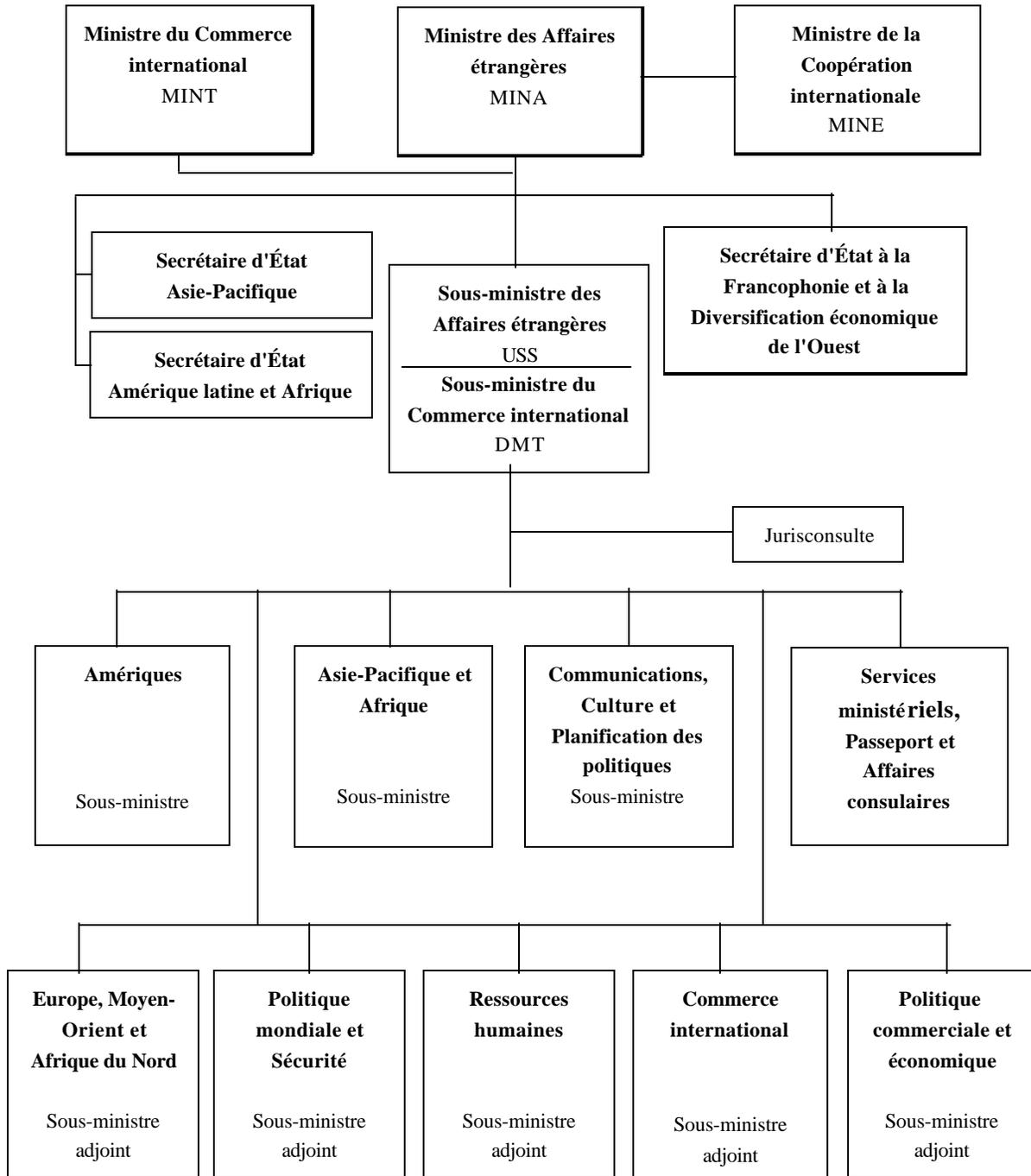
L'administration centrale du Ministère se trouve à Ottawa et elle dispense des services aux Canadiens de tout le pays par l'intermédiaire de 28 bureaux de passeports et d'un réseau de délégués commerciaux régionaux. Sous l'échelon du sous-ministre, le Ministère a un conseiller juridique et neuf sous-ministres adjoints (SMA). À l'étranger, le Ministère agit par l'intermédiaire d'un réseau de 131 missions et de 29 bureaux satellites dans 197 pays. Quelque 100 consuls honoraires renforcent notre représentation outre-mer.

Le Ministère est structuré en huit secteurs d'activité définis selon leur fonction. Les plans, les prévisions de dépenses et les rapports sur le rendement soumis au Parlement sont fondés sur ces secteurs d'activité. Ils constituent également la base de l'obligation qu'ont les gestionnaires du Ministère de rendre des comptes. Dans la structure matricielle du Ministère, les six SMA dits fonctionnels ont la responsabilité des huit secteurs d'activité et les trois SMA s'occupant des régions mettent en oeuvre les politiques dans les missions à l'étranger.

Domaines de responsabilité des sous-ministres adjoints aux secteurs fonctionnels	
<u>Sous-ministres adjoints</u>	<u>Secteurs d'activité</u>
• Politique mondiale et Sécurité	• Sécurité et coopération internationales
• Commerce international	• Développement du commerce international
• Politique commerciale et économique	• Politique commerciale et économique
• Communications, Culture et Planification des politiques	• Diplomatie ouverte
• Ressources humaines	• Services ministériels (Ressources humaines)
• Services ministériels, Passeport et Affaires consulaires	• Services ministériels
	• Aide aux Canadiens à l'étranger
	• Service de passeport
	• Services aux autres ministères

Le tableau qui suit donne un aperçu de la structure du Ministère.

Structure du Ministère (1999-2000)



Liens avec les intervenants

Le Ministère est au centre de l'activité internationale du Canada. Il interagit avec tous les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec d'autres gouvernements, des entreprises, des organisations non gouvernementales (ONG), des universités et d'autres éléments de la société civile. Ces interactions sont résumées dans le tableau suivant, qui fait le lien entre les objectifs des secteurs d'activité et les priorités stratégiques du Ministère, et les intervenants publics et privés qui s'associent à son action.

Secteurs d'activité et objectifs	Priorités stratégiques	Intervenants
Développement du commerce international		
Créer de l'emploi et favoriser la prospérité au Canada en encourageant les entreprises canadiennes à tirer pleinement parti des débouchés commerciaux internationaux et en facilitant le mouvement de l'investissement et des technologies en direction de notre pays	<ul style="list-style-type: none"> • promotion de la prospérité et de l'emploi • prestation de services de qualité aux Canadiens • projection des valeurs et de la culture canadiennes 	<ul style="list-style-type: none"> • exportateurs canadiens et entreprises canadiennes prêtes à exporter • investisseurs et entreprises à la recherche d'investissements • travailleurs dans le secteur des exportations • gouvernements provinciaux et municipalités
Politique commerciale et économique		
Créer de l'emploi et favoriser la prospérité au Canada en gérant efficacement les relations commerciales avec les États-Unis et en libéralisant les échanges et les mouvements de capitaux dans le monde entier, sur la base de règles claires et équitables	<ul style="list-style-type: none"> • promotion de la prospérité et de l'emploi • protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable 	<ul style="list-style-type: none"> • exportateurs canadiens, entreprises canadiennes prêtes à exporter et travailleurs dans le secteur des exportations • importateurs et consommateurs canadiens • entreprises et travailleurs canadiens dans les secteurs vulnérables ou sensibles • investisseurs et entreprises à la recherche d'investissements • gouvernements provinciaux
Sécurité et coopération internationales		
Instaurer un système international pacifique, fondé sur le droit, qui traduise les valeurs canadiennes, au sein duquel le Canada se sente à l'abri des menaces venant de l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable • projection des valeurs et de la culture canadiennes 	<ul style="list-style-type: none"> • premier ministre, autres ministres et ministères • gouvernements provinciaux • le Canada en tant que société, et les Canadiens (particuliers et groupes), selon l'enjeu

Secteurs d'activité et objectifs	Priorités stratégiques	Intervenants
<p>Aide aux Canadiens à l'étranger</p> <p>Répondre aux besoins des Canadiens qui, pendant qu'ils voyagent ou vivent à l'étranger, ont besoin d'une aide publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • prestation de services de qualité aux Canadiens 	<ul style="list-style-type: none"> • Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger et les membres de leur famille au Canada • industrie touristique
<p>Diplomatie ouverte</p> <p>Susciter de l'intérêt pour le Canada et de la confiance dans le pays, à l'étranger, et instaurer un contexte public international favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada, ainsi qu'aux valeurs canadiennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • projection des valeurs et de la culture canadiennes • promotion de la prospérité et de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • milieu universitaire et culturel canadien • industries culturelles canadiennes • milieux universitaires et culturels étrangers intéressés au Canada • médias canadiens et étrangers • clients des autres secteurs d'activité
<p>Services ministériels</p> <p>Permettre au Ministère de s'acquitter de sa mission et d'atteindre ses objectifs grâce à la prestation de services de soutien présentant un bon rapport coût-efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • prestation de services de qualité aux Canadiens • projection des valeurs et de la culture canadiennes • protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable • promotion de la prospérité et de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • membres de la direction et du personnel du Ministère chargés des autres secteurs d'activité
<p>Services aux autres ministères</p> <p>Donner à d'autres ministères les moyens de mettre en oeuvre leurs programmes à l'étranger au moyen de la prestation de services de soutien ayant un bon rapport coût-efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • promotion de la prospérité et de l'emploi • prestation de services de qualité aux Canadiens • projection des valeurs et de la culture canadiennes • protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable 	<ul style="list-style-type: none"> • autres ministères
<p>Service de passeport</p> <p>Mettre à la disposition des citoyens canadiens et des autres résidents du Canada qui y ont droit des documents de voyage qui soient respectés dans le monde entier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • prestation de services de qualité aux Canadiens 	<ul style="list-style-type: none"> • Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger



SECTION III PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES

Résumé des plans et des résultats

Dans le tableau qui suit, les priorités régissant chacun des secteurs d'activité (colonne de gauche) sont fondées sur les objectifs définis dans le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) du Ministère. Les résultats prévus (colonne de droite) sont établis à la lumière des principaux résultats exposés dans le CPRR. Ce dernier a été approuvé par le Conseil du Trésor et il jette les bases de la responsabilité à l'égard des résultats obtenus grâce aux ressources fournis et aux pouvoirs dévolus.

Engagements prioritaires envers les Canadiens :	Résultats prévus se manifestant comme suit :
<p>Développement du commerce international Croissance de l'emploi et de la prospérité en encourageant nos entreprises à tirer pleinement parti des débouchés commerciaux internationaux et en facilitant les courants d'investissement et de technologie.</p> <p>Politique commerciale et économique Création d'emplois et de prospérité par la gestion des relations commerciales du Canada et la libéralisation des échanges et des mouvements de capitaux dans le monde entier, sur la base de règles reflétant les intérêts canadiens.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Participation accrue des entreprises canadiennes, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), à l'économie internationale;• élargissement de notre base d'exportation et diversification des marchés d'exportation;• mobilisation et rétention d'investissements internationaux créateurs d'emplois dans des secteurs clés;• alliances stratégiques en matière d'investissement et de technologie entre des entreprises privées. <ul style="list-style-type: none">• Poursuite de la mise en oeuvre des accords de l'OMC et du programme d'action qui en fait partie intégrante;• accords bilatéraux et multilatéraux qui favorisent l'équilibre des échanges commerciaux et la libéralisation de l'investissement;• solutions qui limitent les possibilités de différends avec des partenaires commerciaux;• attribution de l'aide internationale en fonction de nos priorités sur les plans de la politique étrangère et du développement;• stimulation du rendement à l'exportation et de l'investissement par de meilleures conditions d'accès aux marchés.

Engagements prioritaires envers les Canadiens :

Résultats prévus se manifestant comme suit :

Sécurité et coopération internationales

Système international pacifique, fondé sur le droit, traduisant les valeurs canadiennes, au sein duquel le Canada se sente à l'abri des menaces venant de l'étranger.

- Une seule voix s'exprimant au nom du Canada dans le monde;
- contribution à la sécurité à l'échelle mondiale et régionale;
- meilleur contrôle des armes classiques et nucléaires;
- raffermissement de la démocratie, des droits de la personne et du bon gouvernement;
- lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale et le trafic des drogues;
- promotion du développement durable et de la protection de l'environnement;
- édification d'un système multilatéral vigoureux, promotion de l'évolution du droit international et rehaussement de l'efficacité des Nations Unies;
- relations constructives avec des pays et des régions particuliers.
- renforcement de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de sa consolidation;
- lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale et le trafic des drogues;
- promotion du développement durable et de la protection de l'environnement;
- édification d'un système multilatéral vigoureux, promotion de l'évolution du droit international et rehaussement de l'efficacité des Nations Unies;
- relations constructives avec des pays et des régions particuliers.

Aide aux Canadiens à l'étranger

Aide publique offerte à ceux qui voyagent ou vivent à l'étranger.

- Réponse appropriée présentant un bon rapport coût-efficacité aux demandes d'aide, de conseils et d'avis formulées dans le monde entier par des Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger, ou au nom de ces derniers.

Diplomatie ouverte

Accroissement de l'intérêt pour le Canada et de la confiance dans le pays à l'étranger, et un contexte public international favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada, ainsi qu'aux valeurs canadiennes.

- Compréhension publique accrue, au Canada et à l'étranger, des politiques et positions du Canada;
- sensibilisation de l'opinion publique étrangère aux caractéristiques et aux réalisations du Canada, par des manifestations d'ordre culturel ou mettant en évidence ses réalisations scientifiques ou autres;
- accroissement des exportations de produits et services culturels et éducatifs, y compris le choix du Canada comme destination pour les touristes et les étudiants étrangers.

Services ministériels

Réalisation de la mission et des objectifs du Ministère grâce à la prestation de services de soutien présentant un bon rapport coût-efficacité.

- Prestation efficace et efficiente de services à la satisfaction des clients, en tenant compte de diverses contraintes : ressources, aspects juridiques et politiques.

Engagements prioritaires envers les Canadiens :	Résultats prévus se manifestant comme suit :
<p>Services aux autres ministères Capacité d'autres ministères de mettre en oeuvre leurs programmes à l'étranger au moyen de la prestation de services de soutien ayant un bon rapport coût-efficacité.</p> <p>Service de passeport Documents de voyage étant respectés dans le monde entier et permettant de voyager librement.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Prestation efficace et efficiente de services à la satisfaction des clients, en tenant compte de diverses contraintes : ressources, aspects juridiques et politiques.• Satisfaction des clients par rapport aux documents de voyage et aux services à la clientèle, lesquels rencontrent ou dépassent les normes de service publiées.

Plans des secteurs d'activité

Développement du commerce international

Sommaire des dépenses en 1999-2000 (millions de dollars)	
Dépenses prévues au début de l'exercice	226,8
Total des autorisations de dépenser à la fin de l'exercice	285,6
Dépenses réelles	273,9
Personnel — Équivalents temps plein (ETP)	
Nombre d'ETP canadiens utilisés	492
Nombre d'ETP recrutés sur place utilisés	554

Description du secteur d'activité

Créer des emplois et de la prospérité au Canada en encourageant nos entreprises à tirer pleinement parti des débouchés commerciaux internationaux et en facilitant les courants d'investissement et de technologie.

Contexte

Le rendement tout à fait remarquable de l'économie canadienne en 1999, lequel résulte principalement de la progression des exportations de biens et des services, a mis en relief l'importance croissante de ce secteur d'activité pour ce qui est de prodiguer aux entreprises de notre pays les services dont elles ont besoin pour soutenir la concurrence et avoir du succès sur le marché mondial en évolution rapide. La croissance des entreprises canadiennes par-delà nos frontières, de même que le mouvement des investissements et des technologies vers le Canada au cours de l'année qui vient de s'écouler ont été bénéfiques pour tous les Canadiens. Le taux de chômage s'est établi, en moyenne, à 7,6 p. 100 en 1999, son plus bas niveau de la décennie, tandis que le taux de création d'emplois était de 3 p. 100, le plus élevé depuis 1988.

Attentes en matière de rendement et réalisations

Participation croissante des entreprises canadiennes, en particulier des PME, à l'économie internationale

- Le Ministère a continué d'organiser les missions d'Équipe Canada qui sont dirigées par le premier ministre. Depuis 1994, ces missions ont aidé plus de 1 800 entreprises et organismes canadiens à conclure 882 ententes sur des marchés étrangers, ce qui a directement contribué à un volume approximatif de 24,4 milliards de dollars de nouvelles activités commerciales. Le Ministère a diversifié la participation à ces missions et il continue de privilégier les PME et les entreprises dirigées par des femmes, de jeunes entrepreneurs et des Autochtones. À l'occasion des dernières missions, entre 70 p. 100 et 80 p. 100 des participants représentaient des PME. Le taux de participation des femmes à la mission de 1999 au Japon s'est élevé à 19 p. 100, celui des jeunes entrepreneurs à plus de 11 p. 100 et celui des gens d'affaires autochtones à 2 p. 100, une proportion sans précédent pour ces catégories.

- Quatre postes ont été réaffectés du Canada vers Berlin, Dallas, Los Angeles et Taïpei pour contribuer à sensibiliser davantage les gens d'affaires étrangers aux occasions uniques que présente le Canada sur les plans de l'investissement et de la croissance. Afin que nous puissions mieux satisfaire les besoins des entreprises canadiennes à l'étranger, dix postes supplémentaires seront créés à l'été 2000 dans les pays suivants : États-Unis, Pérou, France, Espagne, Libye (2), Nigéria, Kenya, Inde et Chine
- La Société pour l'expansion des exportations (SEE) a soutenu des opérations commerciales d'une valeur de 40,1 milliards de dollars en 1999, une progression de 15 p. 100 par rapport aux résultats de l'année précédente. Le nombre de clients bénéficiaires des services de la SEE a augmenté de 16 p. 100, passant à 5 182; de ceux-ci, 88 p. 100 étaient des PME. En 1999-2000, le volume total de l'activité de la Corporation commerciale canadienne (CCC) s'est redressé, passant de la perte de 748 millions de dollars inscrite l'année précédente à une solide croissance de 49 p. 100, ce qui a porté son bilan à 1,113 milliard de dollars. Le nombre total d'entreprises qui ont obtenu des services de la CCC a légèrement reculé, s'établissant à 1 810, par rapport à 1 883 clients en 1998. Les PME ont représenté plus de 80 p. 100 des clients de la CCC.

Une entreprise du Nouveau-Brunswick s'implante avec succès sur l'inforoute américaine

Crescent Studio.com (www.crescentstudio.com) exporte maintenant ses services professionnels relatifs à Internet à la division des services électroniques de l'entreprise Hewlett-Packard en vertu d'une entente d'une valeur de 1,5 million de dollars qui comprend la planification stratégique, la mise en place de sites Web et l'ingénierie des processus commerciaux. Cette entreprise, qui n'a que deux ans, l'a emporté sur la concurrence du fait qu'elle a proposé des produits et services de toute première qualité, à des prix intéressants, et grâce à son flair sur les plans du réseautage et du marketing. « Lisez les récits de réussite publiés dans *CanadExport*, de conseiller Trevor Sawler, président, qui emploie un effectif de 45 personnes à Fredericton. De plus, n'oubliez pas les consulats et l'ambassade! Nous avons remporté de multiples succès à l'aide du Service des délégués commerciaux du Canada dans diverses villes. »

Les ventes d'une entreprise de graphisme informatique de Colombie-Britannique

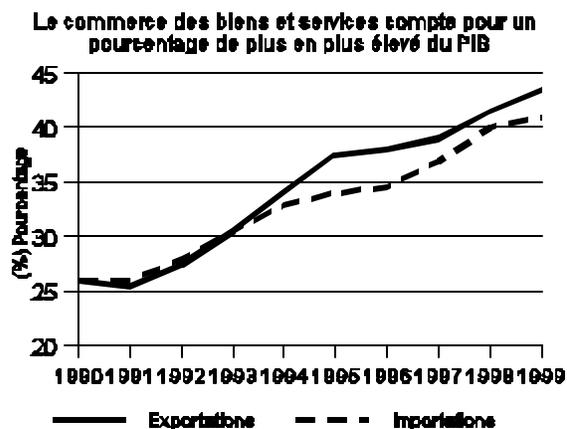
Cinq ans de recherche ont rapporté gros à la société Xing Xing Computer Graphics Inc. (www.xing-xing.com), qui a réussi sa première vente à l'exportation à l'occasion d'une foire commerciale tenue récemment en France. Le produit sur CD-ROM de l'entreprise de Vancouver, Lotus Spring, a été présenté à Milia 1999 en France et il a suscité de l'intérêt dans le monde entier. La réaction a été fulgurante, se souvient Lifeng Wang, président. « Notre entreprise a vendu ses droits en France pendant la foire et elle a reçu des informations à propos d'autres contrats en provenance de six autres entreprises d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord. » Wang attribue partiellement son succès à l'aide que son entreprise a obtenue des gouvernements fédéral et provincial, ainsi qu'à l'information que lui ont communiquée des délégués commerciaux canadiens.

- Alors que les achats financés par les institutions financières internationales (IFI) se font davantage à l'échelle locale, les entreprises canadiennes, à l'instar de celles d'autres pays donateurs, sont témoins d'une baisse importante, quoique graduelle, du nombre et de la valeur des contrats financés par les IFI. Nous tentons de plus en plus d'aider les entreprises canadiennes à trouver des partenaires dans les pays emprunteurs et, à obtenir ainsi plus de contrats indirects.

- En 1999-2000, tous les bureaux commerciaux à l'étranger ont lancé le programme intitulé *Une nouvelle approche* visant à répondre aux besoins des entreprises canadiennes à l'étranger (programme autrefois désigné par l'appellation *Vers de nouveaux horizons*). Ils dispensent maintenant six services fondamentaux et personnalisés : aperçu du potentiel de marché, recherche de contacts clés, renseignements pour les visites, informations sur les entreprises locales, rencontre personnelle et dépannage. Une formation approfondie a été offerte à l'ensemble du personnel à l'étranger et au pays, des directives étant aussi donnée en direct pour assurer une prestation cohérente de services. Les six services de base ont été bien communiqués aux partenaires et clients partout au Canada. En plus du forfait de base, d'autres services sont maintenant proposés sur les marchés étrangers; ces services sont offerts par de tierces parties compétentes qui exigent généralement des frais pour le travail accompli. L'Accord sur une mission commerciale a été mis en place afin d'aider nos partenaires/clients à organiser et à gérer avec plus d'efficacité, en mettant davantage l'accent sur les résultats, leurs séjours commerciaux à l'étranger. Le lecteur trouvera des renseignements complets sur la gamme des services et programmes offerts aux entreprises canadiennes clientes en consultant le site Web du Service des délégués commerciaux (www.infoexport.gc.ca).
- La première enquête réalisée auprès de notre clientèle au printemps 1999 a permis au Ministère de cerner les atouts et les faiblesses de l'ensemble du processus de prestation de services ainsi que de certaines missions à l'étranger; elle lui a également donné les moyens d'exécuter le plan d'action voulu. Une deuxième enquête de suivi auprès de la clientèle, prévue pour mai-juin 2000, visait à cibler la satisfaction de nos clients en ce qui concerne les six services de base, une année après leur introduction. À la fin de l'été, un rapport sera publié à ce sujet. Ces deux enquêtes auprès de la clientèle, qui viennent s'ajouter à celle menée auprès des employés, fourniront les bases sur lesquelles on construira la prochaine étape de l'amélioration des services destinés aux entreprises clientes canadiennes.
- Des consultations ont été tenues tout au long de l'année en vue de garantir une approche mieux coordonnée de la planification et de la mise en oeuvre des programmes de développement international et des ressources qui y sont affectées. Elles ont réuni des membres d'Équipe Canada inc, ainsi que des représentants des gouvernements provinciaux et d'associations commerciales qui sont des partenaires actifs dans les réseaux commerciaux régionaux et dans les équipes sectorielles d'Équipe Canada. Équipe Canada inc a publié son deuxième plan opérationnel annuel visant l'activité de développement du commerce international du gouvernement Canada pour la période 1999-2002. Le partenariat réuni autour d'Équipe Canada inc est passé à 23 ministères et organismes fédéraux, incluant les trois nouveaux membres que sont la Banque de développement du Canada, Pêches et Océans Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Prière de se reporter à l'adresse www.exportsource.gc.ca, où on trouvera l'intégralité du plan opérationnel, ainsi que des renseignements détaillés sur les programmes et services proposés par les partenaires d'Équipe Canada inc.

Élargissement de la base des exportateurs et diversification des marchés

- En 1999, la valeur des exportations canadiennes de biens et de services a progressé de 11,3 p. 100, atteignant les 409,8 milliards de dollars, ce qui représente 43,2 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) de notre pays. Les exportations de marchandises sont passées à 360,6 milliards de dollars, en hausse de 11,9 p. 100 par rapport au volume de 322,3 milliards de dollars atteint en 1998; en volume, les exportations de biens ont connu une avancée de 10,5 p. 100. Les exportations de services se sont chiffrées à 49,2 milliards de dollars, comparativement à 45,9 milliards de dollars en 1998, un accroissement de 7,1 p. 100. Les retombées immédiates de cette amélioration pour les Canadiens ont pris la forme de la création de 427 000 emplois nets en 1999, chiffre le plus élevé depuis 1979. On pourra consulter en direct *Le point sur le commerce en l'an 2000 : premier rapport annuel sur le commerce international du Canada* à l'adresse suivante : www.dfait-maeci.gc.ca/eet/state_of_trade/state_of_trade-f.asp. Il s'agit du premier rapport sur le rendement du Canada en matière d'exportation.



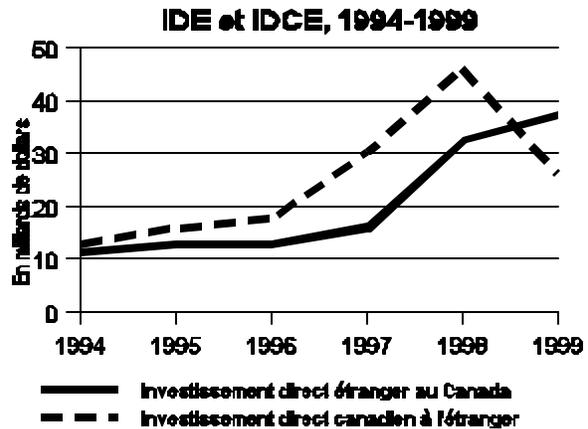
- Le Registre des exportateurs canadiens, une initiative conjointe de Statistique Canada et d'Équipe Canada inc, a rendu public en mars un premier ensemble de données sur les exportateurs canadiens de biens. Le rapport, portant sur la période allant de 1993 à 1997, indique que le nombre d'exportateurs de marchandises s'est établi à 30 738 en 1997, une progression de 29 p. 100 depuis 1993; il souligne également que la valeur des exportations a fait un bond de 58 p. 100, atteignant les 279 milliards de dollars pendant cette période de cinq ans. S'il est vrai qu'un petit nombre des plus importantes entreprises du Canada génèrent 82 p. 100 de la valeur de l'ensemble des exportations, plus de 70 p. 100 de nos exportateurs sont de petites entreprises enregistrant moins de 1 million de dollars de ventes par année. On peut consulter le profil des exportateurs canadiens sous la rubrique *Le Quotidien* du site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca/cgi-bin/DAILY/mdaily_f.cgi). L'analyse de la période 1993-1997 se poursuit et le rapport relatif aux années 1998 et 1999 sera publié à l'automne 2000.
- Le *Répertoire des exportateurs autochtones* a été publié en décembre 1999. On peut se procurer un exemplaire du Répertoire en s'adressant au Service d'information du grand public du Ministère : composer le 944-4000, puis choisir Demandes générales d'information sur le Ministère, publications ou services de bibliothèque (Option 5).

Mobilisation et rétention de l'investissement direct étranger, facteur de création d'emplois

- La part relative du Canada de l'investissement direct étranger (IDE) à l'échelle mondiale a augmenté en 1999. En effet, l'IDE au Canada a bondi de 47 p. 100 par rapport à 1998; l'apport d'IDE dans le monde entier a pour sa part progressé de 25 p. 100. L'IDE au Canada a atteint un volume record de 36,1 milliards de dollars en 1999, ce qui a porté le portefeuille de l'IDE dans des entreprises canadiennes créatrices de richesse à 240 milliards de dollars. Les États-Unis ont représenté la quasi-

totalité de la croissance de l'IDE au Canada en 1999, les pays de l'Union européenne (UE) en représentant 7,8 p. 100. Le principal facteur de croissance de l'IDE en 1999 a été les fusions et les acquisitions, principalement dans les secteurs des finances et de l'assurance, de la machinerie et de l'équipement des transports.

- Le Programme de développement des marchés d'exportation — Investissement (PDME-I), qui a été lancé avec succès l'an dernier dans le but d'aider les collectivités de notre pays à attirer et à conserver l'investissement étranger, a appuyé plus de 180 projets d'un bout à l'autre du Canada.
- En coopération avec le Ministère, Partenaires pour l'investissement au Canada a lancé un programme concerté aux États-Unis pour améliorer l'image de marque du Canada; ce programme servira de projet pilote aux initiatives futures de valorisation de l'image de marque.



Alliances stratégiques du secteur privé dans les domaines de l'investissement et de la technologie

- Le Centre des occasions d'affaires internationales (COAI) a communiqué avec plus de 21 500 entreprises canadiennes depuis 1995 et il a établi des liens entre plus de 1 500 exportateurs de notre pays et des acheteurs étrangers en vue de la conclusion d'ententes de vente à l'exportation d'une valeur de plusieurs dizaines de millions de dollars.
- En vertu d'accord bilatéraux publics gérés par le Ministère pour faire progresser à long terme le savoir et la création de richesse au Canada, 156 nouveaux projets scientifiques et techniques ont été lancés. Ceux-ci aideront les participants des secteurs public, privé, et universitaire oeuvrant dans le domaine de la recherche et du développement à collaborer avec des partenaires étrangers.

Histoires de réussite : Des récits décrivant les succès remportés par des exportateurs nouveaux et expérimentés peuvent être consultés en direct (www.infoexport.gc.ca/canadexport/menu-f.asp).

Politique commerciale et économique

Sommaire des dépenses en 1999-2000 (millions de dollars)	
Dépenses prévues au début de l'exercice	120,6
Total des autorisations de dépenser à la fin de l'exercice	214,0
Dépenses réelles	204,9
Personnel — Équivalents temps plein (ETP)	
Nombre d'ETP canadiens utilisés	462
Nombre d'ETP recrutés sur place utilisés	70

Description du secteur d'activité

Contribuer à la croissance économique en créant des emplois et de la prospérité au Canada, et ce, en gérant efficacement les relations commerciales du Canada et en libéralisant les courants des échanges commerciaux et des capitaux dans le monde entier, en fonction de règles claires et équitables correspondant aux intérêts canadiens.

Contexte

Le Canada est un pays commerçant : un emploi sur trois y est directement tributaire du commerce et les exportations représentent, selon les chiffres, 43 p. 100 de son PIB. La libéralisation des échanges commerciaux et de l'investissement favorise la croissance économique, crée des emplois, fait la promotion de la technologie canadienne et élargit les choix qui s'offrent aux consommateurs. Le Canada est intégré dans l'économie mondiale : sa structure industrielle, ses emplois et salaires, l'éventail de la technologie et des capitaux dépendent tous d'un accès garanti au marché international.

Au sein d'instances multilatérales, ainsi qu'au moyen d'interactions régionales et bilatérales, le Ministère a joué un rôle décisif pour définir et promouvoir les objectifs et intérêts du Canada. Tout en participant à la négociation de règles commerciales multilatérales, notre pays continue de réglementer dans l'intérêt commun pour ce qui est de la culture, des soins médicaux, de l'éducation, des programmes sociaux, de l'environnement, des normes du travail et des programmes visant les peuples autochtones, les minorités et la gestion des ressources naturelles.

Attentes en matière de rendement et réalisations

Mise en oeuvre de l'Accord de l'OMC et de son programme d'action

Renforcement de la confiance envers le système commercial multilatéral fondé sur des règles et respect de celui-ci

- Le gouvernement a continué d'oeuvrer en faveur du rehaussement de la confiance envers des règles commerciales multilatérales qui soient prévisibles et applicables, et du respect de celles-ci. Il a également cherché à améliorer l'accès aux marchés mondiaux et à libéraliser davantage le commerce mondial, tout en protégeant les intérêts et valeurs fondamentaux de notre pays.

- La préparation à la Réunion ministérielle de décembre 1999 à Seattle et la participation à ces délibérations ont polarisé la politique commerciale multilatérale du Canada en 1999. Quoique Seattle n'ait pas obtenu les résultats attendus par le Canada — nouvelles négociations à large participation visant à ouvrir encore davantage les marchés et à renforcer le système commercial fondé sur des règles —, les membres de l'OMC sont parvenus à lancer des négociations sur les produits agricoles et les services en février 2000. Le Canada a oeuvré de concert avec d'autres membres de l'OMC afin que soient réalisés des progrès dans d'autres volets des travaux en cours, comme les examens d'office, les négociations sur l'accession et les questions ayant trait à la mise en oeuvre.
- Avec la coopération d'autres pays développés membres de l'OMC, le Canada a figuré parmi ceux qui ont joué un rôle de fer de lance au début de l'an 2000 afin de relever le degré de soutien parmi les pays en développement concernant un nouveau cycle de négociations. Il l'a fait en s'attaquant aux préoccupations que suscitent l'accès aux marchés, l'exécution des engagements pris pendant le Cycle d'Uruguay, l'assistance technique liée au commerce et, enfin, la transparence interne à l'OMC.
- Dans le cadre du programme de travail permanent de l'OMC, le Canada a participé à l'examen et à la mise en oeuvre de nombreux éléments d'accords de l'OMC tels l'Accord sur les règles d'origine et l'Accord sur l'évaluation en douane. Il a aussi contribué aux travaux sur la facilitation du commerce au sein du Conseil du commerce des marchandises. De plus, notre pays a continué de coopérer avec d'autres membres au sujet de l'Accord sur les marchés publics, de l'Accord relatif aux obstacles techniques au commerce, de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, du Mémoire relatif au règlement des différends et de l'évaluation du Mécanisme d'examen des politiques commerciales. Le Canada a également agi en collaboration avec d'autres pays dans le but d'étendre le champ des pays visés par l'Accord sur la technologie de l'information et il a soumis une proposition en faveur de l'examen de licences d'importation dans ce secteur. En outre, notre pays a participé à tous les examens des politiques commerciales des autres membres de l'OMC.
- Le Canada et d'autres signataires de l'Accord de l'OMC sur les produits pharmaceutiques ont mis en vigueur le traitement en franchise d'un troisième groupe de 639 nouveaux produits et intrants, l'objectif étant de faciliter une production et une distribution plus rentables de ces produits.

Apporter des améliorations à l'OMC devrait rendre celle-ci plus transparente et sensibiliser davantage le public et les ONG à l'Organisation ainsi qu'à son mécanisme de règlement des différends

- Au cours de la période qui a précédé la Réunion ministérielle de Seattle, le gouvernement a tenu des consultations approfondies auprès des Canadiens sur des questions touchant sa politique commerciale. En plus d'organiser des réunions et des groupes de discussion sur un large éventail de questions, de même que deux grandes consultations comptant de multiples intervenants, le MAECI a tenu des consultations sectorielles dans l'ensemble du Canada sur les enjeux suivants : commerce et environnement, investissement, marchés publics et politique de concurrence. Le gouvernement a consulté le secteur privé et des ONG au moyen de mécanismes déjà en place, comme les 13 Groupes de consultation sectorielle sur le commerce extérieur et le Conseil consultatif d'Équipe Canada inc. À la Réunion ministérielle de Seattle, des conseillers non gouvernementaux ont été invités à se joindre à la délégation canadienne officielle et des membres de cette délégation ont informé quotidiennement les ONG canadiennes inscrites. Ces consultations continuent de contribuer à la mise au point des positions canadiennes relatives aux négociations ayant trait aux produits agricoles et aux services.
- En 1999, le Ministère a mis en place un site Web sur les négociations et les accords commerciaux afin de communiquer aux Canadiens des renseignements sur la politique commerciale de leur pays. Ce site

(www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac) comprend une série de documents de travail sur les politiques et une section intitulée « Consultations des Canadiens ». Dans cette section, les Canadiens sont invités à formuler leur opinion sur la politique commerciale du pays.

- Le Ministère a dirigé la recherche interministérielle sur les politiques pour appuyer les négociations à venir. Il a, entre autres, mené des travaux avec Statistique Canada portant sur le rapprochement des échanges commerciaux et l'amélioration de la qualité des statistiques commerciales, lesquelles sont essentielles pour soutenir les négociations. Plusieurs rapports de recherche et documents d'orientation sur des questions touchant l'OMC ont été publiés; ils ont contribué à sensibiliser la population aux incidences économiques et stratégiques de ces questions. De plus, le Ministère a continué d'analyser et de diffuser les comptes rendus actualisés du rendement du Canada en matière de commerce et d'investissement, à l'intention des secteurs public et privé.
- Le Canada n'a pas cessé de plaider pour que l'OMC devienne plus transparente, souple et inclusive. Au cours du processus préparatoire à la réunion de Seattle, il a déposé une proposition pour que le fonctionnement de l'OMC devienne plus transparent à plusieurs égards. En mars 2000, le Canada a soumis un document préconisant l'amélioration de la communication entre les membres, ainsi qu'entre l'OMC et le public.

Accession à l'OMC de grands pays commerçants à des conditions commerciales appropriées

- Le Canada a participé aux négociations bilatérales et aux réunions multilatérales des groupes de travail examinant les demandes d'accession à l'OMC de près de 30 pays. Des accords sur l'accès bilatéral aux marchés ont fait l'objet de négociations fructueuses avec la Chine, Taïwan et la Jordanie, dans le cadre de leur processus d'accession à l'OMC. Le Canada demeure favorable à l'accession de la Russie. Les accords mentionnés amélioreront l'accès aux marchés des biens et services canadiens dans ces pays lorsque ceux-ci seront devenus membres de l'OMC.
- Dans le cadre des négociations sur l'accession de la Chine à l'OMC, le Canada a réussi à renégocier une entente ayant trait à l'agriculture. En vertu de cette entente, la Chine a accordé au Canada des conditions favorables pour l'importation de pommes de terre de semence et de viande de porc — une première pour un pays occidental. La Chine a également inspecté et homologué un certain nombre d'entreprises de conditionnement de la viande, ce qui permettra à celles-ci d'exporter directement vers la Chine, ce qui n'était pas possible auparavant. Également dans le contexte des négociations sur l'accession de la Chine à l'OMC, le Canada est parvenu à obtenir des assurances relativement au rachat mutuellement satisfaisant des investissements CCE (Chine-Chine-Étranger) dans le secteur des services de télécommunications.

Accords bilatéraux et multilatéraux faisant la promotion de la libéralisation des échanges commerciaux et de l'investissement

Formation d'un consensus sur les positions de négociation du Canada en vue du lancement de négociations multilatérales sur le commerce des produits agricoles et des services

- En guise de préparation pour la Réunion ministérielle de l'OMC à Seattle en décembre 1999, le gouvernement a lancé un processus élargi et sans précédent de consultation sur les objectifs de sa politique commerciale. À la suite de la publication d'un avis dans la *Gazette du Canada* en février 1999, le gouvernement a reçu des commentaires de la population à l'égard des négociations concernant la ZLEA et celles prévues de l'OMC. Le gouvernement a aussi dialogué à intervalles réguliers avec les provinces, le secteur privé et les Canadiens intéressés.
- Les objectifs commerciaux multilatéraux du Canada ont été exposés dans la réponse du gouvernement de novembre 1999 au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes; le rapport était intitulé *Le Canada et l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce*.
- Notre pays participe aux négociations de l'OMC portant sur le commerce des produits agricoles et des services, lesquelles ont été engagées en février 2000. L'ambassadeur du Canada auprès de l'OMC a été choisi pour présider le Conseil du commerce des services et les négociations sur les services. La présidence dure normalement un an.

Établissement de la base des négociations de la ZLEA; progression des débouchés pour le Canada dans les domaines du commerce et de l'investissement dans les pays latino-américains

- Le Canada a terminé son mandat à titre de président des négociations sur la ZLEA en organisant une Réunion ministérielle sur le commerce. La Réunion, qui s'est tenue à Toronto en novembre 1999, a été couronnée de succès. Pendant sa présidence, le Canada a réussi à mettre en place les fondements institutionnels des négociations et à obtenir d'importants résultats sur le plan de celles-ci. À la Réunion ministérielle de Toronto, les ministres se sont mis d'accord sur un ensemble substantiel de mesures de facilitation des échanges commerciaux. Ils ont convenu d'oeuvrer en collaboration avec l'OMC pour éliminer l'octroi de subventions à l'exportation des produits agricoles; de prolonger les activités du Comité de la société civile en le dotant d'un nouveau mandat; et de donner aux négociateurs la directive d'élaborer le projet de texte de l'accord de la ZLEA à des fins d'examen par les ministres à leur prochaine réunion. Pour la deuxième série de négociations, qui sera comme la première d'une durée de 18 mois, le Canada sera président du Groupe de négociation sur les marchés publics et vice-président à la fois du Groupe de négociation sur la politique de concurrence et du Comité conjoint d'experts du commerce électronique qui réunit les gouvernements et le secteur privé.

Les négociations avec l'Association européenne de libre-échange se poursuivent; de nouvelles possibilités commerciales s'ouvrent aux entreprises canadiennes

- Des négociations entre le Canada et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), c'est-à-dire la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein, ont été engagées en octobre 1998 et se poursuivent. L'accord sur lequel elles déboucheront mettra principalement l'accent sur l'élimination des droits de douane frappant les produits industriels et il assurera, jusqu'à un certain point, un meilleur accès des produits agricoles et agroalimentaires. L'accord fera également la promotion de la facilitation des échanges commerciaux et il comprendra d'importantes dispositions en faveur de la coopération en matière de politique de concurrence. Il ne comportera pas de nouveaux engagements dans les secteurs

des services, de l'investissement ou de la propriété intellectuelle. Il s'agira du premier accord de libre-échange entre le Canada et l'Europe. Le volume des échanges bilatéraux de marchandises entre le Canada et l'AELE a dépassé le cap des 5 milliards de dollars en 1999.

APEC

- Le Ministère a continué d'assumer la principale responsabilité de la coordination de la participation du Canada au processus de l'APEC. Il a joué un rôle actif dans les travaux en cours à l'APEC en 1999-2000, participant notamment à des réunions sectorielles dans les domaines des finances, du commerce, des PME et de la mise en valeur des ressources humaines. Ces activités ont eu pour point culminant la Réunion ministérielle annuelle et la participation du premier ministre à la Réunion des dirigeants économiques de l'APEC, tenue à Auckland, en Nouvelle-Zélande. Pendant toute l'année 1999-2000, l'APEC a privilégié l'importance d'appuyer la croissance économique en assurant la vigueur, la transparence et l'ouverture des marchés. Les dirigeants de l'APEC ont réaffirmé l'importance fondamentale, pour la prospérité de leur région, d'un système commercial multilatéral qui soit dynamique par l'intermédiaire de l'OMC. Ils se sont engagés à oeuvrer en liaison étroite avec les entreprises afin de stimuler le commerce et l'investissement dans la région de l'APEC. Les ministres des Finances ont été appelés à poursuivre leur action en vue de renforcer les normes et la supervision des marchés financiers régionaux.

Élaborer un cadre fondé sur des règles pour le commerce électronique mondial

- Le Canada a joué un rôle prépondérant dans les discussions préparatoires et l'analyse qui ont fait partie du Programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique. En septembre 1999, le Canada a soumis une proposition à Genève en faveur de la poursuite de ce programme et prônant un engagement politique de la part des pays membres de l'OMC de s'abstenir d'imposer des droits de douane pour les produits livrés de manière électronique. Le Canada a également proposé la formation d'un groupe horizontal de non-négociation qui serait chargé de poursuivre les discussions et l'analyse du programme.

Dégager un consensus sur la position de négociation du Canada relativement aux questions commerciales et environnementales devant des instances bilatérales et multilatérales

- Le MAECI a présenté à l'OMC un document de travail sur le commerce et l'environnement et il a publié l'Analyse rétrospective de l'Examen environnemental par le Canada en 1994 du Cycle d'Uruguay de négociations commerciales multilatérales avant la Réunion ministérielle de l'OMC à Seattle. Au sein du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, le Canada a continué de prôner le recours à une approche reposant sur des principes et des critères afin d'orienter les organes de l'OMC et les négociateurs d'accords environnementaux multilatéraux pour ce qui est des mesures commerciales touchant ces accords. Il a également continué de se montrer actif au sein du Comité du commerce et de l'environnement, ainsi que du Groupe de travail mixte sur le commerce et l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il s'y est intéressé aux questions suivantes : étiquetage et homologation environnementaux, évaluation des accords commerciaux du point de vue écologique, subventions et droits de douane nocifs pour l'environnement, et biens et services à caractère environnemental. Porte-parole du « Groupe de Miami » d'exportateurs de produits agricoles dans le cadre des négociations d'un protocole sur la

biosécurité, le Canada a oeuvré afin que le texte final, conclu en janvier 2000, protège la diversité biologique et, en même temps, soit conforme aux règles de l'OMC.

Réformer l'architecture financière internationale au moyen d'interventions au sein du G-7/G-8, de l'APEC et des IFI, interventions visant à promouvoir une stabilité et une croissance soutenues

- Le Ministère a dirigé et a coordonné le soutien interministériel à la participation du premier ministre et d'autres ministres au processus du Sommet du G-8. Le Sommet tenu par le G-8 à Cologne a été précédé de réunions des ministres de l'Environnement et des Affaires étrangères des pays du G-8 et des ministres des Finances du G-7. Le Ministère a représenté le Canada aux réunions fréquentes et aux interactions périodiques entre les sherpas, les sous-sherpas des ministères des Affaires étrangères et les directeurs politiques. Le MAECI a mis au point et exécuté des stratégies dans le cadre de ce processus, lesquelles visaient à renforcer la coopération économique mondiale en donnant un visage humain à la mondialisation et en assurant le partage des retombées au moyen du développement. Cette démarche a abouti à un certain nombre de décisions de la part des dirigeants, dont l'annonce d'efforts ayant pour objectif de renforcer l'architecture financière internationale et celle d'une initiative améliorée d'allègement de la dette pour les pays pauvres très endettés; cette initiative vise à dégager de nouvelles ressources qui seront affectées à des activités de réduction de la pauvreté. Parmi les autres résultats, mentionnons le soutien au lancement de nouvelles négociations de l'OMC et un processus plus intense de recherche et de discussion au sein de l'OCDE sur la sécurité des aliments et les biotechnologies. Pendant les discussions du Sommet, les dirigeants du G-8 ont entériné la Charte de Cologne sur les buts et les ambitions de l'apprentissage continu, à la fois en guise de déclaration commune des priorités des politiques nationales et comme guide de la coordination des politiques internationales relatives à l'emploi et aux politiques sociales.
- Le Ministère a joué un rôle directeur pour ce qui est des tentatives de s'attaquer à la problématique des pays en développement grâce à sa présidence du Groupe de travail de la Conférence ministérielle de Seattle qui se consacrait à ces questions. Après Seattle, le Ministère a poursuivi ses efforts sur le plan bilatéral et à l'OMC, s'efforçant de parvenir à un accord sur un ensemble de mesures ayant pour but de rehausser l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial et d'accroître la cohérence entre les politiques et les programmes axés sur le commerce et sur le développement.

Renforcer la formulation de politiques économiques et la gestion publique à l'échelle internationale

- Le Canada a continué de préconiser une plus grande cohérence de la formulation de politiques économiques sur la scène mondiale par l'entremise de réformes institutionnelles et d'un renforcement de la coopération entre l'OMC, les institutions issues de Bretton Woods, l'OCDE, les Nations Unies et les institutions régionales. Le Ministère a appuyé un programme chargé au niveau ministériel afin de trouver une solution aux questions complexes en cause et de dégager un consensus international sur des mesures concrètes pour améliorer la cohérence. Il a appuyé le ministre des Finances sur le plan de la politique étrangère dans sa démarche lorsque celui-ci a abordé la question de l'architecture financière internationale. La promotion d'un accord international sur les questions touchant la cohérence était un objectif canadien de premier plan dans le cadre de diverses instances multilatérales.
- Le MAECI a dirigé et coordonné la participation du Canada à l'OCDE, importante instance de dialogue sur les politiques économiques et sociales, et d'examen par des pairs. Le Ministère a formulé des

positions relatives au processus en cours de réforme institutionnelle et de renouveau de l'OCDE. Parmi les priorités particulières du Ministère qui ont été approuvées lors de la Réunion ministérielle de l'OCDE en 1999, mentionnons le suivi de la Stratégie pour l'emploi de l'OCDE, les travaux qui se poursuivent en ce qui a trait au développement durable et un nouveau projet portant sur les répercussions des technologies de l'information et des communications sur la croissance économique dans les pays membres de l'OCDE. Le Ministère a coordonné des positions favorables à l'élargissement du programme de travail de l'OCDE dans le domaine de la sécurité des aliments et des biotechnologies. Sur le plan de la responsabilité sociale de l'entreprise, il a dirigé l'équipe de négociation du Canada visant à revoir les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales; il a également fait la promotion de l'analyse et de la discussion des questions ayant trait aux codes volontaires de conduite des entreprises, dans le cadre de l'OCDE.

Des solutions qui réduisent le risque de différends avec des partenaires commerciaux

Limiter autant que possible les différends avec les États-Unis au moyen d'une gestion efficace des rapports commerciaux canado-américains et améliorer l'administration de l'ALENA

- Le Canada a continué d'examiner des méthodes permettant de mieux gérer les relations commerciales de notre pays avec les États-Unis et de réduire le risque de différends. Le Ministère est intervenu directement dans un certain nombre d'enquêtes portant sur l'imposition de droits antidumping ou compensatoires, ou de mesures de sauvegarde, relativement à des importations en provenance du Canada. Il l'a fait en venant en aide aux exportateurs canadiens qui étaient touchés par des enquêtes et des examens de divers produits aux États-Unis. Le Ministère a réussi à défendre des programmes canadiens dans le cadre de l'enquête américaine portant sur le bétail sur pied provenant du Canada; cette enquête menaçait de coûter, sur le plan de l'exportation, des centaines de millions de dollars. Dans le commerce des produits agricoles, la négociation et la mise en oeuvre d'une entente au sujet des produits agricoles et agroalimentaires a considérablement allégé les tensions liées au commerce bilatéral des grains. En outre, le Canada a constitué un Comité consultatif bilatéral sur l'agriculture avec les États-Unis afin de favoriser le dialogue sur les questions commerciales et de solutionner les problèmes relevant des politiques commerciales agricoles avant qu'ils ne s'aggravent. Le Ministère a également défendu le régime national canadien des télécommunications contre des allégations de violation des engagements consignés dans l'Accord général sur le commerce des services. Il a activement aidé les fournisseurs canadiens de services à surmonter les obstacles commerciaux dressés par les États-Unis dans le secteur des services de télécommunications. Il a renforcé son analyse économique et commerciale des rapports canado-américains et a continué d'effectuer périodiquement des examens et des évaluations de ces relations.
- Le cinquième anniversaire de l'ALENA a été commémoré à l'occasion d'une réunion des ministres, tenue en avril. La mise en oeuvre de l'ALENA se fait comme prévu : l'élimination de la plupart des droits de douane entre le Canada et les États-Unis s'est achevée conformément au calendrier, tandis que pratiquement tous les droits de douane Canada-Mexique et États-Unis-Mexique doivent être abolis d'ici 2003. Le Canada oeuvre également de concert avec le Mexique afin d'accélérer cette suppression des droits de douane. Des progrès s'accomplissent en vue de l'élimination des barrières non tarifaires et de l'augmentation du nombre de professions reconnues au titre de l'autorisation de séjour temporaire prévue dans l'Accord.

Le 1^{er} mars 2000, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont procédé à des rectifications techniques aux règles d'origine figurant dans l'ALENA; ces modifications ont eu pour effet d'actualiser les règles et de changer leur structure afin de faciliter d'autres rectifications techniques à l'avenir.

Une adaptation progressive, sans effet de perturbation, des secteurs nationaux en vue de renforcer la concurrence internationale par l'administration de contrôles des exportations et des importations, en plus de garantir la protection des intérêts canadiens en limitant l'accroissement de certaines armes, d'une technologie de l'information sensible et de produits dangereux pour l'environnement

- La phase de définition d'un nouveau système de contrôle des exportations et des importations a été menée à terme. L'achèvement du projet est prévu pour le 31 mars 2001. En octobre 1999, le Canada et les États-Unis sont parvenus à un accord de principe sur les éléments nécessaires au règlement des problèmes résultant de modifications à la loi américaine *U.S. International Traffic in Arms Regulations*. Cet accord est censé faciliter l'accès sans permis des biens et technologies faisant l'objet d'un contrôle de la part des États-Unis en faveur des entreprises canadiennes des secteurs de la défense et de l'aérospatiale. Le programme de surveillance des importations d'acier a été reconduit jusqu'en août 2002 en raison des inquiétudes que suscite la surcapacité à l'échelle internationale.
- Les exportations ayant été de plus de 10 milliards de dollars et les recettes tirées des droits à l'exportation ayant atteint 102,5 millions de dollars dans ce secteur en 1999-2000, on peut affirmer que l'Accord sur le bois-d'oeuvre est un des champs d'activité les plus importants que gère le gouvernement fédéral sur le plan commercial.
- Le 26 août 1999, les États-Unis et le Canada ont réglé la question de la valeur du bois sur pied de la Colombie-Britannique, dissipant du même coup les incertitudes commerciales découlant de la contestation par les États-Unis des réductions du taux de droit de coupe, décidées par le gouvernement de la Colombie-Britannique en juin 1998.
- Le Canada a engagé des procédures de règlement des différends en guise de contestation du reclassement, intervenu le 9 juin 1999, du bois-d'oeuvre échancré et raboté à surface texturée. En ce qui concerne le reclassement des goujons perforés par les douanes américaines le 1^{er} juillet 1998, la position du Canada a été adoptée par l'Organisation mondiale des douanes en mai et, à nouveau, en octobre 1999. Les États-Unis n'ayant toutefois pas appliqué cette position, il a fallu engager un processus d'arbitrage en décembre 1999.
- Des consultations ont été engagées avec des intervenants canadiens en octobre 1999 afin de déterminer la voie à suivre après l'échéance de l'Accord sur le bois-d'oeuvre résineux le 31 mars 2001. Outre les réunions tenues avec diverses parties intéressées, un avis public a suscité environ 40 mémoires de ce secteur d'activité indiquant les préférences de ses membres.
- Des ententes de limitation bilatérale volontaire dans les domaines du textile et du vêtement ont été prolongées avec Taïwan et le Vietnam. Par suite d'une forte croissance des exportations de textiles et de vêtements vers les marchés de l'ALENA, divers changements ont été apportés au régime d'administration afin d'aider encore davantage les exportateurs.
- Le nombre de licences d'importation et d'exportation délivrées par la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation a connu une forte croissance au cours des derniers exercices, passant de 1,1 million en 1996-1997 à 1,24 million en 1999-2000.

Assistance internationale accordée au titre de priorités en matière de politique étrangère et de développement

Accorder une aide internationale correspondant à la perception des besoins des pays en développement et continuer de respecter les objectifs canadiens en matière de politique étrangère et de politique commerciale

- Pendant toute l'année, le Ministère a collaboré étroitement avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Finances afin d'assurer l'intégration de l'action du Canada en faveur du développement international et de nos autres objectifs de politique étrangère. Il a contribué directement à un consensus de plus en plus affirmé, selon lequel la croissance économique, en partie au moyen d'une insertion plus grande dans le système commercial mondial, est nécessaire pour réduire la pauvreté de manière durable. À la lumière de ce constat, il a coopéré avec l'ACDI afin de renforcer les capacités liées au commerce des pays en développement. Le Ministère a concouru à la formulation de positions en vue de discussions tenues à l'OCDE sur des enjeux de politiques de développement; il a aussi contribué à définir les positions canadiennes pour les négociations en cours sur le déliement de l'aide accordée aux pays les moins avancés. Il a coordonné l'apport de la politique étrangère à l'examen de programmes visant expressément certains pays à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international. Il a de plus soutenu des discussions sur l'élargissement du programme de l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés. Par l'intermédiaire des administrateurs de notre pays, le MAECI a accordé un soutien, du point de vue de la politique étrangère, au nouveau processus du Document de stratégie sur la réduction de la pauvreté de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ce processus a pour but de garantir la préparation de plans de développement national cohérents et la coordination de l'assistance internationale. Le Ministère a également préconisé la poursuite de l'élaboration d'un mécanisme formé de six organismes et chargé de coordonner l'assistance technique liée au commerce.

Stimulation du rendement en matière d'exportation et d'investissement par l'amélioration de l'accès aux marchés

Débouchés pour les exportateurs et investisseurs canadiens sur des marchés et dans des secteurs clés au moyen du renforcement de rapports commerciaux stables et fondés sur des règles

Améliorer l'accès aux marchés des exportateurs et investisseurs canadiens en repérant des barrières de première importance et en tentant de les éliminer

- Le Ministère a activement défendu les intérêts à l'exportation du Canada. Il s'est efforcé d'empêcher l'imposition de droits ou de contingents supplémentaires aux exportations de gluten de blé, de bétail (incluant le porc) sur pied, ou de viande d'agneau vers les États-Unis.
- Le Canada a continué de se prévaloir du régime de règlement des différends de l'OMC, tentant ainsi de régler certains des différends commerciaux l'opposant à d'autres pays. Le Ministère a collaboré avec tous les grands intervenants de notre pays pour défendre l'industrie canadienne dans le cadre de l'OMC : contestation des brevets pharmaceutiques canadiens et du Pacte de l'automobile, et opposition aux restrictions imposées par l'Union européenne à l'utilisation de l'amiante. Il a également agi de concert avec toutes les principales parties intéressées et a contesté avec succès le programme PROEX du Brésil, aussi bien devant un groupe de travail que devant l'organe d'appel et, ensuite, en faisant comparaître le Brésil devant un groupe spécial d'exécution de l'OMC. Le Ministère a également pris l'initiative de défendre le programme Partenariat technologique Canada d'Industrie Canada, ainsi que le Compte du Canada de la SEE, aussi bien devant un groupe de travail que devant l'organe d'appel, ainsi que devant un groupe spécial d'exécution.
- Le Canada a exercé des pressions sur l'Australie pour qu'elle donne suite à une décision de l'OMC sur le saumon et permette un accès raisonnable aux exportations canadiennes de saumon cru. Confronté à la résolution de l'UE de ne pas appliquer la décision de l'OMC sur la viande de boeuf, le Canada a demandé et obtenu de l'OMC l'autorisation d'imposer des droits de 100 p. 100 à certaines importations en provenance de l'UE. Le Canada a participé à un groupe spécial de l'OMC concernant les taxes imposées par le Chili sur les boissons alcoolisées. Ce groupe spécial a estimé que les taxes chiliennes constituaient une discrimination à l'encontre des produits importés. Le Canada a ensuite suivi de près la mise en oeuvre par le Chili des changements nécessaires. Tentant d'améliorer l'accès aux marchés des biens résultant de biotechnologies et, à terme, de parvenir à un accord multilatéral, le Canada a coopéré sur le plan réglementaire avec les États-Unis et l'UE, et il a examiné la possibilité de collaborer aussi avec le Japon. Le Ministère a appuyé plusieurs initiatives visant à améliorer l'accès de produits alimentaires canadiens au Mexique, au Chili, à l'UE et au Japon.
- La publication annuelle du MAECI intitulée *Priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux* définit les priorités du gouvernement dans ses efforts pour faciliter l'accès aux marchés. Préparé à l'intention des principaux intervenants et du grand public, le document décrit comment le Canada fait face aux principales préoccupations dans ce domaine. De plus, pour appuyer les exportations et l'accès aux marchés étrangers, le Ministère fournit gratuitement des renseignements au sujet des droits de douane, des taxes applicables et des exigences relatives à l'étiquetage des produits qui sont imposées par les autres pays aux biens importés.

Augmenter l'investissement direct canadien à l'étranger en complément de la croissance des exportations

- Le Canada a amorcé des négociations sur des accords bilatéraux de protection de l'investissement étranger (APIE) avec la Russie, la Chine, la Jordanie et le Guatemala. L'APIE conclu par le Canada avec le Costa Rica est entré en vigueur en 1999-2000. L'élaboration d'APIE raffermi les liens du Canada avec ces pays sur les plans du commerce et de l'investissement. Ils sécurisent en outre davantage les investisseurs canadiens.

Sécurité et coopération internationales

Sommaire des dépenses en 1999-2000 (millions de dollars)	
Dépenses prévues au début de l'exercice	435,6
Total des autorisations de dépenser à la fin de l'exercice	473,2
Dépenses réelles	448,7
Personnel — Équivalents temps plein (ETP)	
Nombre d'ETP canadiens utilisés	638
Nombre d'ETP recrutés sur place utilisés	88

Description du secteur d'activité

Un système international pacifique, fondé sur le droit et correspondant aux valeurs canadiennes, un système dans lequel le Canada est à l'abri de menaces venant de l'étranger.

Contexte

Le contexte mondial en matière de sécurité demeure instable et imprévisible. Des situations bouillonnantes et instables à l'échelle régionale dégénèrent en crises (des urgences complexes) qui se produisent avec une grande rapidité et qui ont des effets profonds, à court terme, sur les programmes de travail; elles prennent alors valeur de fardeaux à longue échéance et il y a de nombreux enseignements à en tirer. Parmi les facteurs qui dominent les objectifs du Canada, mentionnons :

- La sécurité du Canada et de sa population nécessite la collaboration avec les États-Unis et avec d'autres pays, la mise sur pied ou la réinvention d'organisations multilatérales et régionales, ainsi que la promotion de la primauté du droit international.
- La problématique de la sécurité humaine s'affirme comme étant une approche acceptée de la politique étrangère; elle suppose la prévention des conflits, le règlement des crises, la consolidation de la paix et la coopération pour traiter des questions comme les mouvements illégaux de populations et de drogues, le développement durable, dont les changements climatiques et les polluants transfrontaliers, ainsi que des problèmes posés par les armes classiques, dont les mines antipersonnel. L'importance croissante des communications assurées par des réseaux pose de nouvelles menaces à la sécurité des citoyens du fait de la criminalité et du terrorisme faisant appel à des techniques de pointe.
- Étant membre non permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le Canada a des occasions de commenter l'évolution du programme d'action international et la vague de nouvelles demandes en matière de soutien de la paix. Cette évolution se fait sur toile de fond de grandes attentes limitées par des compressions de ressources et de capacités aux Nations Unies, et de fortes sollicitations de notre capacité de fournir des forces armées et de mettre des programmes de police à la disposition d'opérations de ce type.
- Le partenariat avec les États-Unis demeure au centre de notre politique de sécurité, à la fois au sens bilatéral et à l'échelle multilatérale; cette approche comprend l'adaptation aux incidences de certains volets du programme d'action mondial des États-Unis (par exemple, à propos du désarmement ou à l'ONU).
- La structure de sécurité européenne continue d'être assujettie à une situation de stress qui tient au nouveau contexte de l'après-guerre froide, y compris les relations avec la Russie, de même que l'élargissement et la réforme de l'OTAN et de l'Union européenne. Le conflit se poursuit en ex-

Yougoslavie, particulièrement au Kosovo (suivi d'une opération de soutien de la paix de grande envergure). La transition vers l'économie de marché et la démocratie se poursuit en Russie, en Ukraine et dans les pays voisins.

- Les développements dans notre hémisphère occupent une place de plus en plus importante dans la politique et les relations étrangères du Canada, dont l'accueil au Canada d'une gamme de manifestations prestigieuses, processus qui trouvera son point culminant dans le Sommet des Amériques, dont on prévoit la tenue à Québec en 2001.
- Les catastrophes humanitaires et l'instabilité politique persiste dans certaines parties d'Afrique et d'ailleurs. Les risques de propagation des armes de destruction de masse, y compris les effets de l'explosion d'engins nucléaires par l'Inde et le Pakistan, ne cessent de susciter des inquiétudes.
- La forme de l'Asie après la crise économique commence à se dessiner plus clairement : on y distingue des points chauds (Timor oriental), ainsi que des signes d'ouverture (Chine, Corée du Nord). Le couplage de la sécurité et des questions et acteurs économiques devient de plus en plus évident.

Attentes en matière de rendement et réalisations

Le Canada donne l'impression qu'il parle d'une seule voix dans le monde

- Le programme d'action en faveur de la sécurité humaine, exposé dans le discours du Trône de 1999, a fait montre d'une perspective unique d'analyse de la politique et des relations étrangères, que ce soit au Conseil de sécurité de l'ONU, au sein du G-8, d'organisations régionales (par exemple, l'OEA) ou dans un cadre bilatéral (par exemple, Canada–Norvège, Canada–Japon), et dans le contexte de rassemblements plurilatéraux comme le Réseau de la sécurité humaine, qui regroupe 13 États de diverses régions.
- Le Sommet de la Francophonie à Moncton a permis au Canada de braquer les projecteurs sur les droits de la personne (et notamment sur leur violation dans certains pays participant au Sommet), sur des thèmes politiques et sur la mobilisation de la Francophonie en faveur de la diversité culturelle.
- Une mobilisation des actions des gouvernements et assemblées parlementaires de l'hémisphère occidental afin de promouvoir la coopération politique et le développement économique et social a été engagée, notamment par les moyens suivants : l'organisation de la Première réunion des conjoints à Ottawa en septembre 1999 et la direction des préparations, ainsi que de l'accueil, de l'Assemblée générale de l'OEA à Windsor en juin 2000 et le Sommet des Amériques, censé se tenir à Québec en avril 2001.

Contributions du Canada à la garantie de la sécurité mondiale et régionale

Dans un contexte international très changeant et imprévisible, les événements de cette année ont démontré ce qui suit :

- le Canada change concrètement des choses pour ce qui est de garantir la paix;
- le MAECI peut à la fois réagir efficacement aux crises et bien les gérer; il peut également s'en servir pour rehausser la capacité internationale de gestion des crises.

Figurent parmi les résultats importants :

- Des progrès ont été accomplis sur la voie du renforcement de l'OTAN dans de nombreux domaines, notamment les suivants : politiques de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement, ainsi que le développement de l'Initiative pour la sécurité et la défense de l'Europe. De nouveaux progrès ont été faits dans la démarche permanente visant à assurer la protection du rôle de l'OTAN en tant qu'organisation primordiale de sécurité de la région transatlantique au moyen du plein

engagement de tous les alliés ne faisant pas partie de l'UE, dans les travaux qui se poursuivent en vue d'un nouvel élargissement de l'Alliance, à titre d'appui au rétablissement du dialogue entre l'OTAN et la Russie, en guise de soutien à la Charte OTAN-Ukraine et dans l'ouverture d'un dialogue plus large avec d'autres pays d'Europe centrale/orientale par l'entremise du programme de Partenariat pour la paix.

- L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a bénéficié d'un renforcement institutionnel, par l'adoption de la Charte de la sécurité européenne et le document de Vienne plus étoffé sur la confiance et les mesures de sécurité, ainsi que par l'approbation d'un Centre des opérations et d'équipes d'assistance rapide et de coopération par des experts et sur le terrain, par exemple, par la promotion de son rôle en matière de développement démocratique au Kosovo, dans les pays baltes et ailleurs.
- Une initiative canadienne a contribué à lever l'impasse entre les membres permanents et à faire avancer le Conseil de sécurité en direction d'une bonne mise en oeuvre de son mandat de dessaisir l'Iraq de ses armes de destruction de masse, par l'adoption de la résolution 1284, en décembre 1999.
- Le comportement abusif de la Yougoslavie au Kosovo et la tragédie humanitaire qui a suivi ont anéanti les espoirs de règlement pacifique des problèmes de cette région. Ce fait, assorti de la réaction de l'OTAN, ont constitué des développements dramatiques, qui ont nécessité beaucoup d'énergie et de ressources. Le MAECI a joué un rôle directeur et il a coordonné avec succès la réaction diplomatique, humanitaire et militaire du Canada à la crise. Au sein du G-8, le Canada a concouru à la négociation de la résolution 1244 du Conseil de sécurité, laquelle, dans les faits, a mis fin au conflit. Notre statut de membre du Conseil a efficacement été mis à contribution afin que l'ONU s'engage dans le processus de consolidation de la paix après le conflit. Le déploiement d'experts militaires et civils du Canada dans la force ultérieure de maintien de la paix au Kosovo (KFOR) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) contribue à maintenir la paix et la stabilité dans cette région. Le Canada s'est bien défendu, de même que neuf autres membres de l'OTAN interpellés, contre la démarche faite par la République de Yougoslavie auprès de la Cour internationale de Justice, en faveur de la cessation de la campagne aérienne de l'Alliance.
- La situation en Indonésie et au Timor oriental est arrivée à un tournant critique et inattendu en 1999. Là encore, le MAECI a joué un rôle de coordination de la très importante intervention diplomatique, humanitaire et de maintien de la paix du Canada. La diplomatie canadienne, au moment du Sommet de l'APEC, s'est révélée déterminante pour cibler l'attention politique internationale et elle a débouché sur la coopération de l'Indonésie avec les divers intermédiaires pour la paix.
- Pendant la période visée par le présent rapport, le Cabinet a approuvé une politique étrangère pour le Nord qui rehausse la coopération, contribue à la protection de l'environnement, fait la promotion du commerce et de l'investissement, en plus de soutenir la sécurité des populations de la région. (La Dimension nordique de la politique étrangère du Canada a été annoncée vers le début de l'année financière suivante.)
- Le Canada a joué un rôle directeur au sein d'un groupe de travail de l'ONU sur la constitution d'un Forum permanent pour les populations autochtones au sein du système des Nations Unies. De plus, en partenariat avec l'Assemblée des premières nations, le MAECI a consulté les Autochtones de l'hémisphère sur les moyens à prendre pour revitaliser l'Inter-American Indian Institute, organisme du système interaméricain, en guise d'apport au prochain sommet de l'hémisphère à Québec. Le Canada a pris un rôle directeur et il a exercé des pressions fructueuses en faveur de la participation des Autochtones à la négociation de deux instruments internationaux : la Déclaration de l'ONU sur les droits des Autochtones et la Déclaration de l'OEA sur les populations autochtones.
- Le Canada s'est révélé une force décisive sous-tendant la décision des Nations Unies de mettre au point une convention mondiale contre la corruption et il a joué un rôle prépondérant dans la mise en place d'un processus d'exécution-surveillance de la Convention interaméricaine contre la corruption. De plus, le Canada a assumé un rôle central au sein du groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans les transactions commerciales internationales; il a également fait l'objet d'une évaluation positive par l'OCDE de sa loi de mise en oeuvre et il a évalué la législation de deux autres États parties.

Contributions canadiennes au renforcement du contrôle des armes classiques et nucléaires

- Le Canada a présenté un énoncé d'ensemble de sa politique de non-prolifération et de désarmement nucléaires; cet énoncé correspondait à un large débat sur les politiques publiques (énoncé présenté sous forme de réponse du gouvernement au rapport publié en avril 1999 par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international).
- Entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel : en date du 31 mars 2000, 94 pays avaient ratifié la Convention. La rapidité avec laquelle cette Convention est devenue partie intégrante du droit international (il s'agit d'un des processus d'entrée en vigueur les plus rapides qu'on ait pu observer dans le cas d'un traité multilatéral) démontre l'existence d'un engagement politique persistant et vigoureux envers l'interdiction mondiale des mines antipersonnel. Notre pays demeure à l'avant-garde de l'action que mène la communauté internationale contre ces armes. Même les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention affirment publiquement qu'ils respectent la plupart, voire la totalité des obligations qui y figurent. Des plans de travail précis ont été élaborés et ils sont mis en oeuvre à propos de tous les aspects importants de la Convention, y compris ceux qui touchent le déminage humanitaire et l'assistance aux victimes, la destruction des stocks de mines terrestres et, à terme, l'approbation de la Convention d'Ottawa par tous les pays. Le Canada participe à d'importants programmes de déminage et d'aide aux victimes dans de nombreux pays. Quant à la destruction des stocks, le Canada a accordé une assistance technique à divers pays, par exemple, le Honduras, le Nicaragua et l'Albanie (de concert avec l'OTAN); il prépare en ce moment un programme visant à aider l'Ukraine à détruire ses stocks (qui comptent parmi les plus importants du monde).
- La communauté internationale a étudié la possibilité d'une convention mondiale sur le transfert des armes de petit calibre; l'adoption d'une étude d'un groupe d'experts des Nations Unies sur les armes de petit calibre; la formulation d'un plan d'action des Nations Unies et de l'Afrique visant le trafic des armes de petit calibre dans la région et le renforcement de la coopération avec les États-Unis et avec le Partenariat euro-atlantique de l'OTAN pour résoudre ces questions.
- Un accord a été conclu sur la modernisation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe.
- Le Canada a contribué à l'accomplissement, dans le monde, de progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire, notamment par sa préparation de la Conférence d'examen de 2000 du Traité de non-prolifération, conférence couronnée de succès. Il a également lancé des efforts en vue du renforcement des garanties et de l'élimination de matériel fissile non destiné aux armes nucléaires; de plus, il a mené des consultations périodiques avec ses grands partenaires à propos de la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.
- Notre pays a contribué, par l'intermédiaire du G-7 et sur le plan bilatéral, à rehausser la sécurité nucléaire en Europe de l'Est, notamment par la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl en Ukraine.
- On a obtenu une adhésion plus large à la Convention sur les armes chimiques et à une mise en oeuvre équitable de celle-ci, de même qu'à l'aboutissement fructueux de la négociation portant sur un protocole d'exécution de la Convention sur les armes biologiques et toxiques.

Contributions du Canada à la démocratie, aux droits de la personne et à la bonne gouvernance

- La question des droits de la personne a été encore mieux intégrée dans les travaux du Conseil de sécurité, ce qui comprend les mandats relatifs aux opérations de maintien de la paix et la première séance d'information à l'intention du Conseil donnée par le Haut Commissaire aux droits de l'homme.

- Les priorités du Canada en matière de droits de la personne ont été garanties dans la Conférence d'examen après cinq ans tenue à Beijing, d'autres examens de conférences mondiales, à l'OEA, ainsi qu'à l'occasion des réunions des chefs de gouvernement de la Francophonie et du Commonwealth. En outre, le protocole facultatif rattaché à la Convention sur l'élimination de la discrimination contre les femmes a été adopté; ajoutons à cela l'adoption par consensus d'une résolution, proposée par le Canada, renouvelant la position du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes.
- Un symposium régional sur les droits de l'homme en Asie a été préparé au moyen de la deuxième réunion plurilatérale sur les droits de l'homme, conjointement organisée par le Canada, la Chine et la Norvège à Qindao, en Chine, en 1999.
- Un consensus s'est dégagé à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Commonwealth, au sein de la Francophonie, du G-8 et de la Croix-Rouge sur l'importance de la protection des civils dans des situations de conflit armé, y compris les enfants touchés par les guerres, les personnes déplacées dans leur propre pays et les agents de l'aide humanitaire. Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé un projet de résolution (1265) proposé par le Canada au sujet de la protection des civils dans des situations de conflit armé; de plus, le Canada a servi d'intermédiaire de la négociation d'un protocole facultatif rattaché à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation d'enfants à des conflits armés.
- Afin de rehausser la protection internationale des droits des enfants, le Canada a joué un rôle directeur dans la négociation et l'adoption par l'Organisation internationale du travail de la Convention 182 sur l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, et du Protocole facultatif sur la vente des enfants, la prostitution infantile et la pornographie infantile, protocole rattaché à la Convention relative aux droits de l'enfant.
- La Commission des droits de l'homme de l'ONU s'est entendue sur un ensemble de mesures de réforme visant les mécanismes en matière de droits de l'homme; le Canada a rédigé le texte de cet ensemble et, encore à l'initiative du Canada, un consensus s'est dégagé sur la réforme des organismes issus des traités portant sur les droits de la personne.
- Le Canada a veillé à ce que les préoccupations intéressant la sécurité humaine et les affaires humanitaires soient prises en compte dans le contexte du conflit militaire en Tchétchénie.
- Le Canada a été le premier pays qui a élaboré et déposé une loi d'ensemble (projet C-19 : Loi sur les crimes contre l'humanité) afin de donner suite au Statut de la Cour pénale internationale (CPI). Il a également présidé la Commission préparatoire de la CPI, dégagé un soutien général à des instruments assurant la crédibilité et l'efficacité de la CPI et a continué de se faire le partisan de la CPI au moyen d'opérations de sensibilisation et par l'affectation d'une assistance technique aux États en train de mettre en oeuvre le Statut de la CPI. Notre pays s'est employé à faire en sorte qu'on tienne dûment compte des préoccupations des États-Unis.
- Dans un premier temps par l'intermédiaire de la Mission de vérification au Kosovo, puis pendant les étapes ultérieures de reconstruction faisant suite au conflit à la fois au Kosovo et au Timor oriental, le Canada a commencé à déployer des experts civils se consacrant en priorité à la problématique de la justice, ce qui comprend des équipes spécialisées en médecine légale en guise d'appui à des enquêtes sur d'éventuels crimes de guerre et pour soutenir la mise en place d'un service de police tridimensionnel efficace, à savoir, la police, les systèmes juridiques et les systèmes pénaux.

Je félicite le PSIJ de savoir donner aux jeunes Canadiens l'occasion d'élargir leur horizon et d'acquérir une meilleure compréhension des processus régissant les relations étrangères et diplomatiques. Il n'existe aucun livre, si bien écrit soit-il, qui peut remplacer une expérience acquise sur place. J'aimerais exprimer ma gratitude la plus sincère à tous ceux qui ont saisi l'importance d'une telle expérience pour l'avenir et la carrière des jeunes Canadiens et qui l'ont rendue possible.

»- Un participant du PSIJ

- Le Canada a réuni un financement garanti afin d'amorcer la réforme du secteur de la sécurité en guise de question primordiale de gouvernance à l'ère de l'après-conflit, par exemple, dans les Balkans et en Afrique francophone.
- Se servant de l'approche de l'observation de longue durée comme moyen de suivre l'intégralité des campagnes électorales, notre pays prône des processus électoraux et des transitions vers la démocratie dans de nombreux pays, par l'intermédiaire à la fois d'organisations gouvernementales et informelles.
- Dans le budget de février 2000, on a attribué des crédits supplémentaires de 10 millions de dollars par année pour aider le Ministère à mettre en oeuvre le programme d'action du Canada en faveur de la sécurité humaine.
- Le Programme de stages internationaux pour les jeunes du Ministère, soutient tous les volets de la politique étrangère de notre pays. L'an dernier, approximativement deux millions de dollars, soit 40 p. 100 de son action, ont été consacrés à des initiatives dans ces domaines, notamment à l'OTAN, par l'intermédiaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au Kosovo et ailleurs, et dans divers organismes de l'ONU répartis dans le monde. Parmi les résultats du programme, mentionnons une participation plus importante des jeunes autochtones et des minorités visibles, une meilleure compréhension de la mondialisation et de ses diverses incidences, le cheminement personnel et de meilleures possibilités de carrière pour les jeunes participants.

Contributions du Canada au renforcement de la prévention des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix (voir aussi la sécurité régionale)

- Le Canada a mis en place un régime régional de confiance et de renforcement de ladite confiance en vertu des Accords de Dayton en Bosnie, en Croatie et dans l'ex-Yougoslavie.
- Il a constitué une police professionnelle et communautaire en Bosnie, à Haïti, au Guatemala, au Kosovo et en Croatie, ce qui, à terme, a débouché sur la fin de la participation de policiers canadiens à ces opérations de paix.
- Les Forces canadiennes sont demeurées engagées aussi bien en Bosnie qu'au Kosovo afin de garantir la sécurité et de contribuer à la consolidation de la paix dans la région.
- Le dialogue et la coopération avec l'UE ont été améliorés pour ce qui concerne la prévention des conflits.
- Un nouvel accord sur la police civile a été élaboré et il s'est tenu des consultations plus approfondies avec les partenaires étrangers au sujet du déploiement de policiers civils et d'autres professionnels de la justice.

Contributions du Canada à la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale et le trafic des drogues

- Le Canada a assuré la présidence du Groupe de Dublin contre le trafic des drogues
- Un nouveau Mécanisme multilatéral d'évaluation (MME) a été élaboré en guise de processus d'évaluation mutuelle des politiques antidrogue des 34 pays de l'hémisphère occidental. Un accord final au sein de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) est intervenu à l'occasion d'une réunion du groupe de travail à Ottawa en août 1999. Des crédits correspondant à cette initiative ont été attribués au MAECI dans les budgets des exercices 1999-2000 et 2000-2001.
- Les organisations de l'OEA s'occupant de prévention, de traitement et de réadaptation de toxicomanes ont été mises en contact les unes avec les autres grâce à l'expansion du centre virtuel d'échange en matière d'alcool, de tabac et d'autres drogues, que gère le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, bénéficiaire de fonds provenant du Fonds de consolidation de la paix.

- On a accordé un soutien à un programme d'assistance en faveur de la Colombie dans le domaine de la réduction de la demande de drogues illicites.
- Le Canada a joué un rôle directeur dans la négociation de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles portant sur le trafic illicite des armes à feu, de la contrebande de migrants et du trafic de personnes, dont on s'attend à ce qu'ils soient achevés d'ici la fin de 2000. En particulier, le Canada :
 - (i) a fait office de fer de lance de la campagne en faveur de la tenue d'un atelier intersessionnel qui se chargerait de maintenir la dynamique; le Canada a également coordonné des négociations difficiles;
 - (ii) a préparé le texte du Protocole sur la contrebande de migrants et il a joué un rôle d'intermédiaire dans le cadre des négociations;
 - (iii) a joué un rôle directeur dans la négociation du Protocole sur le trafic des personnes, particulièrement les femmes et les enfants.
- Le Canada a agi par l'intermédiaire du G-8 au sujet des nouveaux défis qui se posent à la sécurité du cyberspace.
- Sous la présidence d'un Canadien, les négociations sur une Convention des Nations Unies pour la suppression du financement du terrorisme ont été menées à terme. La Convention a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 9 décembre 1999. Le Canada est devenu le 13^e signataire de la Convention le 10 février 2000.
- Notre pays a achevé les négociations de traités d'entraide judiciaire avec l'Afrique du Sud, Hong Kong, l'Allemagne et l'Irlande. Les négociations avec Singapour et les Îles Turks et Caicos se poursuivent.

Contributions du Canada à la promotion du développement durable et de la protection de l'environnement

- Des progrès ont été accomplis en vue de la formulation d'une Convention internationale sur les forêts pour promouvoir une gestion et une utilisation durables des forêts de notre monde. Un accord a été conclu sur la création d'un Forum des Nations Unies sur les forêts et, d'ici cinq ans, sur la mise au point du mandat d'un cadre juridique en vue de la gestion durable des forêts.
- Des progrès considérables ont été faits en vue de régler des questions encore non résolues relativement au Protocole de Kyoto sur les changements climatiques. On a avancé en ce qui concerne les règles à appliquer pour la mise en oeuvre des accords relatifs à l'échange international des émissions, à l'application conjointe, au mécanisme du développement propre, à l'exécution et aux puits de carbone.
- Les négociations se sont poursuivies au sujet d'une Convention des Nations Unies sur les polluants organiques persistants. Des avancées considérables ont été réalisées pour ce qui est de la négociation d'un instrument international juridiquement exécutoire pour la réalisation d'interventions internationales touchant ces polluants organiques persistants (POP). Le Canada a annoncé une aide au renforcement des capacités d'un montant de 20 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.
- Les négociations du Protocole de Cartagène sur la biosécurité ont bien abouti à la formulation d'un texte final abordant à la fois les questions de la biodiversité et les préoccupations liées au commerce.
- Le Canada a ratifié le 3 août 1999 l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons chevauchants et fortement migrateurs.
- Il a été accepté à titre de participant à part entière à la négociation visant à élaborer une Convention sur la préservation et la gestion des stocks de poissons fortement migrateurs dans l'ouest et le centre de l'océan Pacifique.

- Des efforts sont en cours afin de préparer les règlements de mise en oeuvre nécessaires pour permettre au Canada d'accéder en l'an 2000 à la Convention PNUE/FAO sur la mise en oeuvre d'une procédure de consentement informé préalable dans le cas du commerce de certains produits chimiques interdits ou strictement restreints (Convention PIC).

Contributions du Canada à la mise en place d'un système multilatéral vigoureux et à l'efficacité des Nations Unies

- Le Canada s'est servi de son statut de membre du Conseil de sécurité pour oeuvrer de concert avec l'ONU à la mise au point de stratégies efficaces de prise en compte de questions difficiles liées au soutien de la paix. Dominait cet ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils, résultat d'une initiative du Canada pendant sa présidence du Conseil. Au Conseil de sécurité, le Canada a constamment soutenu les efforts visant à garantir des mandats applicables et efficaces de maintien de la paix. Il a appuyé le courageux examen par le Secrétaire général du rendement des Nations Unies au Rwanda et à Srebrenica, ainsi que l'application des enseignements qui en ont été tirés. Les récents mandats qu'on a observés dans les cas du Timor oriental, du Congo et de la Sierra Leone traduisent ces efforts.
- Le Canada a attiré l'attention sur la nécessité de rehausser la capacité de l'ONU de réagir rapidement à des situations d'urgence. De ce fait, il s'est dégagé un degré plus soutenu de soutien international pour le renforcement de la capacité de réaction rapide de l'ONU. Le Canada a trouvé des moyens novateurs d'accroître cette capacité des Nations Unies, par exemple, en mettant à sa disposition un planificateur chargé de contribuer au déploiement rapide de forces policières au Timor oriental.
- Le Canada s'est prononcé en faveur de la rédaction d'importantes directives relatives à la politique régissant une opération efficace de soutien de la paix. Mentionnons, à titre d'exemples, notre financement de lignes directrices de l'ONU en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des ex-combattants et les efforts axés sur la définition du rôle des forces policières dans la protection des camps de réfugiés.
- Le Canada a dynamisé le soutien au rôle central de l'ONU en matière de paix et de sécurité, reléguant au second plan la thèse selon laquelle on devrait attendre des coalitions régionales qu'elles se substituent aux Nations Unies dans la direction des opérations de soutien de la paix.
- Par son action, le Canada a mis au point une approche plus efficace et nuancée des sanctions; elle cible les contrevenants et cherche à éviter des répercussions indues sur les innocents.

Le Canada entretiendra des relations constructives avec des pays et des régions donnés

ÉTATS-UNIS

- Une coopération bilatérale de haut niveau se poursuit avec les États-Unis à propos de questions touchant la défense et la sécurité, particulièrement au moyen des efforts fructueux déployés en vue de revitaliser le Conseil mixte permanent Canada-États-Unis de la défense et d'une meilleure sensibilisation du Congrès dans certains domaines de politiques revêtant un intérêt pour le Canada.
- Le Canada a conclu avec les États-Unis un accord de reconduction de l'entente NORAD pour une nouvelle période de cinq ans commençant en 2001.
- Les États-Unis ont davantage soutenu le droit international et la coopération en matière de sécurité, l'ONU, le règlement pacifique des conflits, les questions environnementales, le traité contre les mines terrestres et la Cour criminelle internationale
- Les États-Unis ont convenu de rétablir une autorisation générale du survol de leur territoire par des appareils militaires canadiens.

- Le Canada est parvenu à un accord de principe en ce qui concerne le fonctionnement d'un système commercial de télédétection par satellite, l'accord marquant un équilibre entre un large accès à une imagerie commerciale à rendement élevé et le besoin que nous avons en commun de protéger la sécurité nationale et nos intérêts en matière de politique étrangère.
- Le Canada a négocié un accord de principe et les travaux se poursuivent sur les derniers éléments de l'accord afin de rétablir l'exemption canadienne en vertu des règlements américains sur le trafic international des armes. Cet accord de principe étant en place et lorsque l'exemption aura été remise en vigueur, les industries canadiennes bénéficieront à nouveau d'un accès préférentiel aux marchés américains de l'aérospatiale et de la défense; en outre, de meilleurs contrôles de sécurité seront en place.
- Prélèvement d'eau en vrac : des amendements à la Loi du Traité des eaux limitrophes internationales (Loi C-15), qui sont à l'étude au Parlement, empêcheront le prélèvement d'eau en vrac des Grands Lacs et d'autres eaux limitrophes. La Commission mixte internationale (CMI), réagissant à un renvoi conjoint canado-américain, a soumis en février un rapport sur le prélèvement, le détournement et la consommation d'eau provenant des Grands Lacs. Les conclusions et recommandations de la Commission font ressortir le besoin de protéger les eaux des Grands Lacs et renforcent l'approche du Canada consistant à interdire le prélèvement d'eau en vrac. Le rapport jette également les fondements d'une approche cohérente de la question de part et d'autre de la frontière.
- Le Canada s'est employé à protéger les eaux du Manitoba de transferts entre bassins versants, réussissant ainsi à contrer les projets américains de détournement de la Garrison et d'un émissaire du Devils Lake (Dakota du Nord).
- Le Canada et les États-Unis ont conclu un accord d'ensemble et à longue échéance aux termes du Traité sur le saumon du Pacifique, accord constituant une approche fondée sur la coopération et la préservation, et permettant un partage plus égal des prises de saumon.
- Une réduction de la pollution transfrontalière de l'air a été convenue, ce qui touche la santé des Canadiens. Des négociations se sont amorcées entre les deux pays sur une annexe relative à l'ozone à ras le sol qui serait rattachée à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air.
- En octobre 1999, le premier ministre et le président Clinton se sont entendus pour mettre en place le Partenariat Canada-États-Unis, l'objectif étant de parvenir à une vision binationale de la gestion de la frontière. Depuis décembre 1999, des négociations bilatérales sont en cours sur un nouvel accord de prédédouanement des voyageurs aériens. Des progrès importants ont été accomplis pour ce qui est d'encourager le Congrès à préparer des mesures permettant d'éviter la mise en oeuvre de contrôles à l'entrée ou à la sortie pour les Canadiens voyageant aux États-Unis.

EUROPE

- Des déclarations conjointes sur la prévention des conflits, la coopération nordique, les armes de petit calibre, le commerce électronique et l'OMC sont des exemples précis des succès obtenus pendant l'année 1999-2000 en ce qui concerne l'élargissement et l'approfondissement des relations du Canada avec l'Union européenne. Le Canada a également entamé un dialogue sur le fond avec l'UE sur la nouvelle Politique européenne de sécurité et de défense, ainsi que sur un mécanisme de consultation adéquat. Il a oeuvré en liaison étroite avec l'UE pour appuyer le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Ouest.
- Dans l'ensemble, le Canada a resserré ses rapports avec la Russie, notamment grâce à des pourparlers sur la stabilité stratégique et au moyen de la réunion inaugurale du groupe de travail Canada-Russie sur l'Arctique et le Nord.
- Le Canada a renforcé ses liens bilatéraux avec la Norvège en ce qui a trait à la promotion de la sécurité humaine. Il en a fait autant avec les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, ainsi qu'aux Nations Unies, et chapeaute un réseau de pays répartis sur quatre continents.

- Il a recueilli un large appui en faveur d'une meilleure gouvernance en Russie ainsi qu'en Europe centrale et de l'Est, notamment en ce qui concerne les minorités nationales et l'intégration sociale en général, ainsi que dans la prestation des programmes relevant de l'ACDI et du ministère de la Justice.

ASIE-PACIFIQUE

- Reconnaissant le rôle naissant de la Chine comme interlocuteur de plus en plus influent aux échelles régionale et mondiale, le Canada a continué de mener et d'intensifier des consultations sur des questions de sécurité avec les dirigeants et des responsables chinois de divers échelons. Cette démarche a varié de prises de contact périodiques et détaillées à l'échelle bilatérale de la part du personnel de notre ambassade à Beijing à des consultations multilatérales au sein de diverses instances internationales, en passant par des projets précis, comme la série de séminaires de formation en cours sur la diplomatie multilatérale. La quatrième réunion du Comité conjoint Canada-Chine sur les droits de la personne et le voyage en Chine d'une délégation attachée aux libertés religieuses dirigée par la sénatrice Lois Wilson ont donné quelques occasions d'exprimer vigoureusement les vues du Canada sur la protection et l'amélioration des droits de la personne en Chine. La signature d'un Protocole d'entente avec la Chine sur la coopération dans la lutte contre la criminalité a contribué à faciliter les discussions avec les autorités chinoises sur le problème des migrations irrégulières. La réunion inaugurale du Comité conjoint Canada-Chine sur la coopération environnementale a débouché sur un aperçu de propositions de coopération sur un large éventail de questions environnementales, dont les changements climatiques, l'énergie, les ressources naturelles et des techniques de production plus propres.
- Les premiers ministres du Canada et du Japon ont annoncé un ensemble de nouvelles initiatives pendant le séjour au Japon d'Équipe Canada, en 1999. Ces mesures ont rehaussé la sensibilisation et ont suscité un nouveau soutien du gouvernement japonais à l'utilisation encadrée des compétences des organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'activités de consolidation de la paix dans des pays où un conflit fait rage. Un Symposium conjoint sur la consolidation de la paix au service du développement, tenu à Tokyo en septembre 1999, et trois échanges ultérieurs avec des ONG japonaises, ont fait apparaître un nouveau potentiel de coopération soutenue avec les ONG, en plus de déboucher sur l'engagement de renforcer le dialogue sur les opérations de maintien de la paix et sur la formation des gardiens de la paix militaires et civils. À cet égard, le Canada a présenté des modules de cours pilotes sur le maintien de la paix préparés par le Centre Pearson pour le maintien de la paix, à des fins d'utilisation dans des académies et établissements militaires japonais. Le Ministère a également mené à bien des consultations officielles avec le Japon à propos de questions politiques et de sécurité, dont un échange sur les moyens par lesquels les deux pays pourraient coopérer plus étroitement relativement aux questions relevant de la sécurité humaine. En outre, le Ministère a procédé à un échange de vues sur d'autres questions de sécurité régionales et multilatérales, y compris divers échanges qui ont eu pour effet de relever le niveau du dialogue et de la recherche conjointe entre universitaires sur les relations entre les deux pays dans les domaines de la paix et de la sécurité.
- En coopération avec Ressources naturelles Canada, notre pays a entrepris un programme actif de mobilisation afin de présenter à la population japonaise, par le recours à des interlocuteurs chevronnés, les politiques et pratiques canadiennes en matière de foresterie durable. Les deux pays tiennent fréquemment et périodiquement des consultations sur des questions environnementales, dont des discussions sur la biosécurité, leur appartenance commune au groupe de coordination sur les changements climatiques, la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts (IFF4), le Forum du G-8 sur les questions d'avenir et les réunions des ministres de l'environnement du G-8.
- La participation de notre pays et sa contribution financière à l'Organisation pour le développement de l'énergie de la péninsule coréenne, d'un montant de 5 millions de dollars à ce jour (dont 1 million de dollars pendant l'exercice 1999-2000), concourt à la stabilité et à la non-prolifération dans la péninsule coréenne.

- Le Canada a récemment élargi et renforcé le dialogue avec la Corée du Nord dans le but de rehausser la sécurité de la péninsule. En décembre 1999, la directrice de la Direction de la Corée et de l'Océanie s'est rendue à Pyongyang à titre officieux. Une petite délégation dirigée par son homologue nord-coréen a séjourné à Ottawa en mars 2000.
- Les relations du Canada avec la République de Corée dans le domaine de la défense comprennent des pourparlers annuels entre représentants militaires sur des questions de sécurité, des échanges à des fins de formation et une coopération sur la problématique du maintien de la paix. Le ministre de la Défense de notre pays se rendra en Corée en juin 2000 pour y commémorer le 50^e anniversaire du début de la guerre de Corée. Sur le plan régional, le Canada participe avec la République de Corée à des délibérations sur la sécurité dans le cadre du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le Canada a un protocole d'entente sur la coopération environnementale avec la Corée. Dans le but de renforcer les relations avec le ministère coréen de l'Environnement, nous accueillerons les fonctionnaires de ce ministère lors d'un voyage d'études en juin 2000. Le voyage permettra de mettre en lumière l'approche canadienne de la gestion de l'environnement et du développement durable.
- Pour la première fois, le Canada a accueilli une réunion du Forum de consultation bilatérale avec l'Indonésie.
- Le Canada a participé, au niveau ministériel, à la réunion du Forum régional de l'ASEAN sur la problématique de la sécurité en Asie-Pacifique.
- Notre pays a accordé une aide technique et au développement des pays de l'Asie du Sud-Est connaissant des troubles sociaux en raison de la crise économique.
- Le Canada et l'Asie du Sud ont participé à l'élaboration d'un protocole d'entente pour l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

HÉMISPHERE OCCIDENTAL

- La Déclaration conjointe Canada-Cuba est mise en oeuvre, dans une large mesure. Le ministre Axworthy s'est dit particulièrement satisfait de la négociation, en 1999, d'un protocole d'entente entre les deux pays sur la coopération dans la lutte contre les stupéfiants. L'élargissement vers de nouveaux domaines de coopération bilatérale a été suspendu dans le cadre de l'examen des politiques réalisé au printemps 1999 par le MAECI à la demande du premier ministre. À cause de reculs dans le domaine des droits de la personne à Cuba, les auteurs de l'examen ont recommandé que toutes les nouvelles initiatives, y compris les voyages de la part de membres du gouvernement canadien, ne soient autorisés que s'ils visent des domaines où peuvent se produire des changements positifs à Cuba, dont la société civile, la bonne gouvernance, la réforme des politiques économiques et l'aide humanitaire directe à la population cubaine. Pendant l'année, le Ministère s'est employé à expliquer le nouveau cadre de la politique canadienne aux autres ministères (une réunion interministérielle a eu lieu en mai 1999), aux autres pays (des consultations au niveau des fonctionnaires se sont déroulées avec plus de 10 pays) et au gouvernement cubain.
- Le Canada a maintenu un dialogue au niveau des hauts fonctionnaires avec le gouvernement mexicain à propos du Chiapas et il a oeuvré avec des ONG mexicaines et canadiennes à la réalisation de projets dans l'ensemble du Mexique, y compris au Chiapas. Le gouvernement mexicain a réitéré ses promesses, faites au gouvernement canadien, à un échelon très élevé, et à la communauté internationale, de régler pacifiquement les problèmes qui se posent au Chiapas. Les mesures prises par le Mexique sur le terrain indiquent sans doute possible que ces engagements ont été respectés. Pendant l'année financière 1999-2000, malgré plusieurs amorces d'affrontements, les tensions ont diminué d'intensité dans l'ensemble, au Chiapas. Le gouvernement mexicain a pris des mesures visant sincèrement à accroître le développement économique et social de l'État du Chiapas afin de s'attaquer à des problèmes déjà anciens. Les négociations officielles n'ont que peu progressé, quoique le gouvernement mexicain ait fait parvenir des propositions à l'EZLN [Armée zapatiste de libération nationale], qui n'y a pas encore répondu.

AFRIQUE

- Afin de maintenir le statut du Canada de grand allié et partenaire de l'Afrique, des visites de la part du premier ministre, du ministre des Affaires étrangères, de la ministre de la Coopération internationale et du Secrétaire d'État (Afrique et Amérique latine) ont favorisé le dialogue avec des dirigeants africains à propos de diverses questions liées à la sécurité et au développement.
- Le Canada a joué un rôle directeur, particulièrement au sein du Conseil de sécurité, pour ce qui est de s'attaquer aux questions de sécurité et de développement qui se posent à l'Afrique, dont les conflits qui font rage au Soudan, au Congo, en Angola, en Sierra Leone, en Éthiopie-Érythrée, et d'autres encore.
- L'accent mis par le Canada sur le programme d'action en faveur de la sécurité humaine a été particulièrement utile, car il a permis de faire en sorte que les problèmes relatifs à l'Afrique soient à l'étude à l'occasion de diverses conférences et au sein de diverses organisations internationales, de même qu'à l'échelle bilatérale.
- La promotion du dialogue avec l'Afrique du Sud s'est faite au moyen de la formulation d'un plan de travail prévoyant un large éventail de mécanismes de consultation politique entre nos deux pays.

Aide aux Canadiens à l'étranger

Sommaire des dépenses en 1999–2000 (millions de dollars)	
Dépenses prévues au début de l'exercice	45,3
Total des autorisations de dépenser à la fin de l'exercice	48,7
Dépenses réelles	46,0
Personnel — Équivalents temps plein (ETP)	
Nombre d'ETP canadiens utilisés	104
Nombre d'ETP recrutés sur place utilisés	192

Description du secteur d'activité

Aide publique à des Canadiens voyageant ou vivant à l'étranger

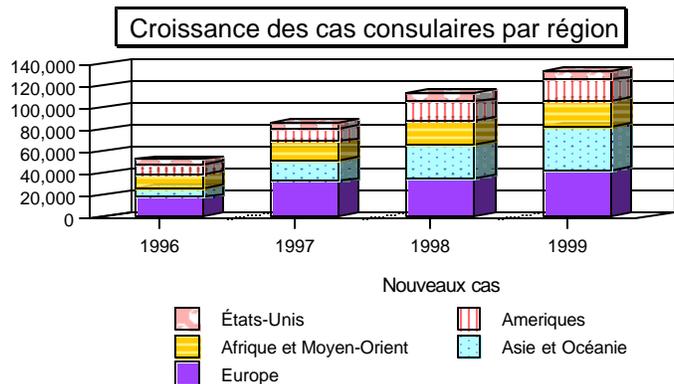
Contexte

Chaque année, le Ministère dispense des services consulaires à plus de deux millions de Canadiens dans le monde entier. Il prodigue ces services sept jours par semaine, 24 heures par jour, afin de répondre à une large gamme de besoins, dont l'évacuation d'urgence de Canadiens en danger à cause de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ou dans des situations de crise politique. Il procure également son aide en cas de blessures ou de deuil, d'enlèvement d'un enfant ou d'un différend quant à leur garde, et en faveur des personnes enlevées, arrêtées ou détenues dans des prisons étrangères. De plus en plus, les Canadiens se rendent dans des destinations où les installations sanitaires et les modes de transport sont en mauvais état comparativement à ce qu'on trouve au Canada. Les Canadiens qui voyagent à l'étranger ne comprennent pas forcément la différence entre les systèmes juridique, social et commercial canadiens et les systèmes en place à l'étranger. Des entreprises canadiennes se font de plus en plus actives dans des pays connaissant de graves problèmes de sécurité (par exemple, la Colombie, la Libye, le Nigéria, l'Équateur, le Soudan, l'Algérie) ou offrant des services dont la qualité est nettement inférieure aux normes canadiennes.

Attentes en matière de rendement et réalisations

Les demandes d'aide, d'orientation et de conseils de la part ou au nom de Canadiens voyageant ou vivant à l'étranger seront traitées comme il convient et selon un bon rapport coût-efficacité dans le monde entier.

- En 1999, le nombre des nouveaux cas consulaires a progressé de 18 p. 100. Les cas de protection et d'assistance ont représenté une part considérable de cette charge de travail supplémentaire. En 2000-2001, le Ministère financera 35 nouveaux postes dans des missions et 7 nouveaux postes à l'Administration centrale afin de répondre à cet alourdissement du volume de travail.



- On peut maintenant obtenir des services consulaires canadiens dans plus de 270 endroits à l'étranger. Il s'agit d'ambassades, de consulats, ou d'autres emplacements définis selon des accords de coopération avec d'autres gouvernements.

SERVICES D'URGENCE

La mise à jour et le renforcement du système permettront au Ministère de mieux suivre les cas d'urgence (par exemple, les enlèvements, les évacuations d'urgence) et ils faciliteront l'utilisation du système par environ 40 micromissions et 100 consuls honoraires. Des accords ont également été conclus avec l'Australie, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande afin de permettre le partage des services et de réagir aux urgences consulaires en cas de problèmes liés au passage à l'an 2000.

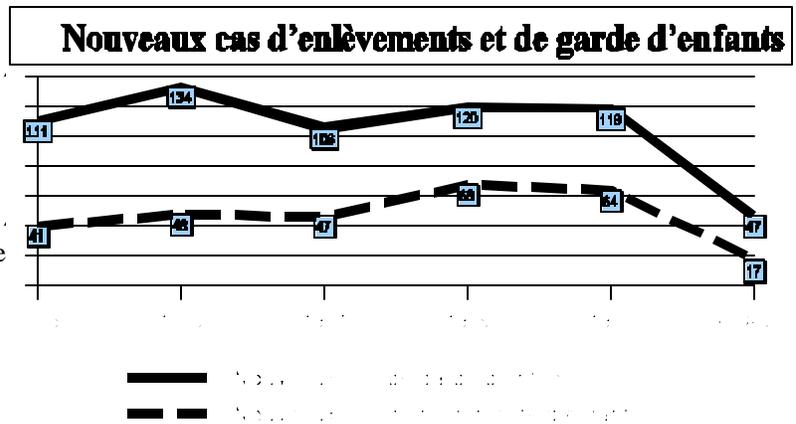
- Nous continuons de dispenser des services aux Canadiens n'importe où dans le monde, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Nous poursuivons nos efforts en vue de mettre à jour nos installations de manière à assurer un degré de service élevé et constant. En particulier, le Système de gestion des opérations consulaires (COSMOS) a été renforcé de manière à ce qu'il soutienne le fonctionnement du centre d'opérations du Ministère. Nous avons mis en place un nouveau système qui permettra l'accès de la part de 30 petites missions à des éléments clés du système informatique consulaire. En ce moment, les bureaux de sept consuls honoraires au Mexique utilisent ce système. Afin de partager les services et de réagir aux urgences consulaires, les accords en cours avec l'Australie, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande ont été améliorés.
- Les Canadiens à l'étranger n'ont pas vécu de problèmes attribuables au bogue de l'an 2000. Le public s'est grandement intéressé à cette question : nous avons diffusé 285 000 exemplaires de notre brochure sur les voyages à l'approche de l'an 2000 en l'espace d'un mois après sa publication. La version Internet a été consultée par des dizaines de milliers de Canadiens entre juin et décembre 1999.

QUALITÉ DU SERVICE

Le public canadien recevra une aide de meilleure qualité lorsque le Ministère est aux prises avec des cas complexes, comme ceux qui comprennent l'enlèvement d'enfants, la mort de Canadiens à l'étranger ou la détention dans des prisons étrangères.

- Un sondage réalisé en avril 1999 montre que les Canadiens sont très satisfaits des services consulaires prodigués par le Ministère et par les missions à l'étranger. Dans le sondage, les Canadiens ont donné au Ministère un taux d'approbation de 90 p. 100 pour ce qui est de l'aide dispensée dans les domaines suivants : communications, assistance et évacuation, délivrance d'urgence de documents de voyage, conseils et orientation, recherche de Canadiens portés disparus.
- Un certain nombre de vérifications réalisées ces derniers mois ont mis en relief la qualité des services consulaires et l'efficacité des pratiques de gestion. Depuis janvier 1997, 75 p. 100 de toutes les évaluations effectuées par les vérificateurs internes du Ministère sont arrivées à la conclusion que le service consulaire est bien géré. Aucun de ces rapports n'a fait état de problèmes particuliers. De même, 80 p. 100 des études sont arrivées à la conclusion que les normes étaient respectées, voire dépassées, par le personnel des missions. Là encore, aucun des vérificateurs n'a formulé d'observation négative.
- Dans le rapport annuel du Vérificateur général, le Centre des opérations a été mis en évidence à titre d'exemple de la qualité des services dispensés. Il fonctionne 24 heures par jour et prodigue aux Canadiens, où qu'ils soient dans le monde, des services consulaires d'urgence.

- L'action du Ministère relativement aux enfants enlevés ou disparus a été consacrée par l'attribution du prestigieux prix Webber Seavy. Ce prix est accordé par l'Association internationale des chefs de police oeuvrant pour la qualité de l'application de la loi. Plus de 850 enfants portés disparus ont été rendus à leur famille en vertu du programme Nos enfants disparus. Le Ministère a partagé ce prix avec la GRC, Citoyenneté et Immigration Canada, et l'Agence canadienne des douanes et du revenu.



VOYAGER EN SÉCURITÉ

La diffusion de publications et de renseignements sur les voyages propres à des pays donnés devrait faire en sorte que les voyageurs canadiens soient mieux informés.

- La communication de renseignements aux Canadiens sur l'état de la sécurité dans d'autres pays, et le fait de les aider à se préparer pour un voyage ou la vie à l'étranger, constituent un volet central des services consulaires. La Direction générale des affaires consulaires publie maintenant huit publications sur la sécurité dans les voyages, en plus de quatre autres, ce qui permet au Ministère de cibler activement ses conseils. La publication sur le travail à l'étranger donne des détails sur ce que les Canadiens devraient faire s'ils projettent de travailler à l'étranger. Plus de 2,2 millions d'exemplaires de ces publications ont été diffusés. Les destinations visées par les rapports sur les voyages sont passées à 222, comparativement à 155 l'année précédente. Les informations sur les voyages se trouvent à l'adresse suivante : www.dfait-maeci.gc.ca/travelreport/menu_f.htm.
- Les documents consulaires retiennent l'attention du quart de toutes les personnes qui consultent le site Web du Ministère (www.dfait-maeci.gc.ca). Ces documents ont été consultés à plus de deux millions de reprises en 1999, soit le double du chiffre de l'année 1998.

Une réussite pour les services consulaires : le Prix du Chef de la fonction publique

Gar Pardy, directeur général, Direction générale des affaires consulaires, a reçu en décembre 1999 le prix du Chef de la fonction publique, qui est attribué en guise de reconnaissance de réalisations et d'un leadership exemplaires. Ce prix prend en compte le leadership dont M. Pardy a fait preuve en élargissant les services consulaires de façon à ce qu'ils fonctionnent 24 heures par jour, 7 jours par semaine, action conçue dans le but de répondre aux besoins des Canadiens dans le monde entier.

Diplomatie ouverte

Sommaire des dépenses en 1999–2000 (millions de dollars)	
Dépenses prévues au début de l'exercice	86,5
Total des autorisations de dépenser à la fin de l'exercice	95,1
Dépenses réelles	90,1
Personnel — Équivalents temps plein (ETP)	
Nombre d'ETP canadiens utilisés	215
Nombre d'ETP recrutés sur place utilisés	206

Description du secteur d'activité

Création d'un intérêt et d'un sentiment de confiance envers le Canada à l'étranger et instauration d'un climat public international favorable aux intérêts et valeurs politiques et économiques du Canada.

Contexte

L'imminence du nouveau millénaire a suscité des défis accrus pour le secteur de la diplomatie ouverte. Les communications de masse à l'échelle mondiale et les progrès révolutionnaires de l'électronique ont de profonds effets sur la nature et la conduite des relations internationales. La gestion des affaires de l'État n'a jamais été aussi complexe, compte tenu de la disponibilité croissante des nouvelles et de l'information, de l'accès à celles-ci, de leur rapidité et de leur diffusion. On s'attend à ce que 300 millions de personnes se servent d'Internet en l'an 2000. La transparence sur la scène mondiale est donc destinée à s'accroître. Il se peut que ces changements aient un effet déstabilisateur sur les moyens actuels de contrôle de l'information et de gestion ponctuelle. Le Canada se trouve confronté à un public de plus en plus sceptique qui exige davantage de transparence, une plus grande voix au chapitre pour ce qui est du processus de formulation des politiques, et qui demande que le gouvernement rende mieux compte de son action. Les initiatives relatives à l'activité internationale du Canada doivent clairement démontrer que ces interventions servent l'intérêt national. La présence du Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies a contribué à sensibiliser les Canadiens à la valeur de nos activités sur le plan international.

La préparation du Sommet du G-7/G-8 et l'accueil de celui de la Francophonie en septembre 1999 ont nécessité la fourniture d'un soutien stratégique sur le plan de la planification des politiques aux ministres et autres responsables canadiens. Des activités de communication et de sensibilisation du public ont été entreprises à l'étranger et elles pourraient avoir des incidences sur les intérêts ou l'image de marque du Canada à l'étranger.

Le secteur de la diplomatie ouverte assure les communications avec le public à l'aide d'une gamme de moyens, dont la correspondance, l'accès à l'information et les services Internet. Il fournit également de l'information de base sur le Canada et les politiques nationales et étrangères du Canada en réponse à des demandes d'information provenant de l'étranger ou du Canada même.

Ce secteur d'activité fait également office de centre de coordination du Ministère pour les aspects internationaux des relations fédérales-provinciales, pour la liaison avec les parlementaires et pour la promotion de l'identité canadienne. On comprend mieux, maintenant, le rôle et le mandat du Ministère au plan national, des liens plus vigoureux sont établis avec les organismes centraux grâce au renforcement de l'accent mis sur le Cabinet et les Affaires parlementaires.

Attentes en matière de rendement et réalisations

Meilleure compréhension des politiques et de la position du Canada de la part du public au pays et à l'étranger

Une aide aux communications stratégiques à l'intention du ministre du Commerce international pendant les prochaines négociations sur la libéralisation du commerce, ce qui permettra de mieux informer la population de notre pays

- Les conseils relatifs aux communications stratégiques au ministre du Commerce international ont comporté des messages détaillés portant sur les échanges commerciaux; des questions-réponses; des articles à publier dans la page *tribune libre* des médias et un soutien aux communications en ce qui concerne les objectifs en matière de commerce; la préparation de messages à l'occasion de manifestations comme la Conférence de Toronto sur la zone de libre-échange des Amériques, le Sommet de la Francophonie à Moncton, la Réunion ministérielle de l'OMC à Seattle, les séances du G-8 et de l'APEC, ainsi que des opérations de sensibilisation à l'échelle nationale et des missions d'Équipe Canada au Japon, en Amérique du Sud et en Australie.

Compte rendu d'ensemble et équilibré des activités du Ministère et meilleure compréhension de ses politiques sur les plans national et régional

- Sensibilisation auprès des médias régionaux, nationaux et internationaux, ce qui comprend les écoles de journalisme, les journaux communautaires et les représentants diplomatiques au pays. Cette action a fait en sorte que les médias comprennent mieux la politique étrangère et commerciale du Canada, ce qui se traduit par une couverture mieux équilibrée.

Publication trimestrielle du magazine de politique étrangère *Canada World View/Canada : Regard sur le monde*, destinée au grand public, ce qui suscite une meilleure compréhension de la politique étrangère canadienne, des questions qui en relèvent et des services offerts par le Ministère

- Sept numéros de *Canada World View/Canada : Regard sur le monde* ont été produits et on en a diffusé 50 000 exemplaires ainsi qu'une version électronique. De ce fait, les Canadiens connaissent mieux le MAECI et des questions comme la sécurité humaine (plus de 240 000 exemplaires distribués), le maintien de la paix et l'hémisphère. Dans le quatrième numéro, on a commencé une nouvelle rubrique, la Section des lecteurs, qui peuvent réagir avec des Canadiens sur des questions de politique étrangère. Se reporter au site Web : www.dfait-maeci.gc.ca/canada-magazine/menu.htm.

La préparation et la diffusion de troupes destinées aux médias, de communiqués de presse et de documents d'information du public visant à renseigner les Canadiens au sujet de l'ALENA

- Des activités de sensibilisation à l'ALENA, par exemple : des plans de communications; des déclarations du ministre; des communiqués de presse portant sur des différends de première importance dans le cadre de l'ALENA; des articles de type *tribune libre* sur le chapitre 11 de cet accord; des questions-réponses; des documents d'information du public; enfin, la mise à jour importante d'un dépliant sur l'ALENA préparé par trois pays. On a mis un accent considérable sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et on a procédé à des messages de sensibilisation à ce sujet. *CanadExport* a également publié plusieurs articles sur le commerce régional (par exemple, l'ALENA, la ZLEA) et sur d'autres priorités et initiatives sur le plan commercial. Se reporter au site : www.infoexport.gc.ca/canadexport/menu-f.asp.

Bonification du Programme de conférenciers et mise en oeuvre du Programme des ambassadeurs de bonne entente

- Les ambassadeurs canadiens et de hauts responsables ont mené plus de 120 activités de sensibilisation dans des écoles, des clubs sociaux, des universités et des associations commerciales dans environ 50 villes et municipalités situées d'un bout à l'autre du Canada. On a resserré les contacts avec les médias régionaux, nationaux et internationaux; une série de séances a eu lieu avec les conseils de rédaction de journaux communautaires des villes suivantes : Seattle, Boston, New York et Detroit. Bien que le Programme des ambassadeurs de bonne entente ait démarré lentement, il s'est doté de solides bases pour l'exercice 2000-2001.

Soutien à la présence du Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies en veillant à que les auditoires importants reçoivent les messages cruciaux de notre pays

- Nous avons produit et largement distribué un guide complet sur les Nations Unies; cet ouvrage est devenu l'une des publications les plus demandées. Le site Web consacré au Conseil de sécurité a été constamment actualisé et beaucoup consulté notamment par les universitaires et étudiants. Le Ministre a personnellement participé à un grand nombre d'activités de sensibilisation, dont l'Assemblée modèle des Nations Unies à l'université McGill et des allocutions à travers le pays. Ces activités ont été complétées par des opérations similaires de sensibilisation de la part de notre représentant permanent auprès de l'ONU pendant ses séjours périodiques au Canada. Se reporter au site suivant : www.dfait-maeci.gc.ca/ONU2000UN/menu.htm .

Relèvement du degré de connaissance, à l'étranger, de la vigueur du fédéralisme canadien

- Nos missions se sont faites très actives en vue de faire en sorte que les interlocuteurs influents et le grand public de pays cruciaux connaissent mieux les forces que le Canada met à contribution devant des problèmes d'ampleur mondiale. Mentionnons, à titre d'exemple de ces activités, une série de conférences sur l'avancement de la femme dans la vie politique, la science et la culture (Londres), la retransmission de la cérémonie d'ouverture du Sommet de la Francophonie à Moncton, laquelle a mis en évidence la communauté acadienne (Paris), le soutien à un large programme aux Pays-Bas (Le Printemps du Canada), qui a fait la promotion des valeurs du Canada à l'occasion du 55^e anniversaire de la libération. En raison de ces projets précis et de nombreux autres du même type, on a observé une progression sensible de l'intérêt pour la façon dont les Canadiens se gouvernent et voient leur rôle dans le monde.

Sensibilisation de la population étrangère aux caractéristiques et réalisations du Canada au moyen de manifestations culturelles, universitaires ou d'autres manifestations comparables

Comptes rendus par les médias étrangers et assistance en direct par des publics à approximativement 4 000 manifestations culturelles canadiennes à l'étranger, manifestations témoignant de la créativité et de l'excellence de notre pays

- Le Programme d'études canadiennes soutient l'action de quelque 7 000 universitaires ou chercheurs étrangers, qui sont membres de 20 associations nationales ou régionales d'études canadiennes dans 30 pays. Ces *canadianistes* enseignent chaque année des cours sur le Canada à l'intention d'environ 150 000 étudiants. Se reporter au site suivant : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/culture/canstud.htm>

Accroissement des exportations de produits et services culturels et éducatifs, ce qui comprend le choix du Canada comme destination des touristes et étudiants étrangers

La production d'information de qualité sur le marché dans cinq marchés donnés des entreprises canadiennes; une progression du nombre d'exportateurs canadiens actifs dans le secteur des industries culturelles; dans ce contexte, environ 150 entreprises ont pris un premier contact avec de nouveaux marchés

- Des études de marchés sur l'éducation et la formation ont été réalisées dans des pays prioritaires en coopération avec le Réseau des centres d'éducation canadiens; on a également tenu des ateliers sur les moyens d'obtenir un financement des IFI.
- Neuf études de marchés sur les produits culturels ont été produites; les activités de promotion des échanges commerciaux et de sensibilisation ont fait intervenir plus de 1 000 entreprises canadiennes et 300 étrangères. Plus de 60 articles sur les industries culturelles canadiennes ont été publiés dans des journaux étrangers et plus de 115 000 suppléments de *CanadExport* sur les industries culturelles ont été diffusés.

Poursuite et resserrement de la coopération dans les domaines des études supérieures, de la recherche et de la formation entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, ainsi qu'entre le Canada et l'UE

- Des liens institutionnels ont été établis dans les domaines des études supérieures, de la recherche et de la formation entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, ainsi qu'entre le Canada et l'UE. Un accord cadre a été conclu avec l'UE à propos de la coopération dans le secteur des études supérieures.

Acceptation, par les provinces, de l'importance du rôle du gouvernement fédéral dans l'internationalisation des études supérieures, par la mise en place de réseaux universitaires et du marketing des biens et produits éducatifs

- Un nouvel accord de coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces a été mis en place afin de garantir que les deux ordres de gouvernement bénéficient des conseils du Conseil consultatif de commercialisation des services éducatifs; des consultations en bonne et due forme se poursuivent au sujet des études des marchés étrangers et sur des questions de mobilité. Dans la même optique, des mécanismes de coordination ont été constitués en vue de l'accueil de la réunion des ministres de l'Éducation du Commonwealth à Halifax, à la fin de l'automne 2000.
- De nouveaux accords fédéraux-provinciaux de coopération facilitent la réalisation, par le Canada de son engagement de défendre nos intérêts nationaux en matière d'éducation au prochain Sommet des Amériques, dans le cadre du processus des Sommets du G-8, ainsi qu'à l'OCDE, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et dans d'autres instances multilatérales. Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada est devenu un partenaire d'une importance décisive afin de garantir une meilleure coordination des questions liées à l'éducation internationale.

L'aide à l'exportation de produits et services éducatifs canadiens a dépassé en valeur le plateau des 2,3 milliards de dollars annuellement; par ailleurs, l'encouragement aux quelque 100 000 étudiants étrangers qui viennent au Canada tous les ans, ce qui comprend l'ouverture de points de service affectés en demeure à cet aspect en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient

- Grâce au soutien coordonné prodigué par l'ACDI et par le MAECI, le nombre des points de service affectés à demeure fonctionnant sous les auspices du réseau des centres d'éducation canadiens en faveur d'étudiants étrangers atteint maintenant 15 sur des marchés clés. Dans 17 autres missions dans le monde entier, y compris dans plusieurs villes des États-Unis, en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient, des agents canadiens font activement la promotion du Canada comme lieu d'apprentissage et de formation; ils aident donc les exportateurs canadiens du secteur de l'éducation à améliorer leur accès aux marchés régionaux.
- Des missions fructueuses, par exemple Apprentissage et Technologies 2000, dirigée par l'honorable David Kilgour, secrétaire d'État à l'Amérique latine et à l'Afrique, qui s'est rendu en Afrique du Sud, ont suscité des possibilités en ce qui concerne le commerce et les partenariats.
- Les exportateurs du secteur de l'éducation, y compris ceux qui proposent des produits ayant un contenu technologique, et la plupart des associations nationales du domaine de l'éducation, ont participé activement à la mission d'Équipe Canada en septembre 1999 au Japon.

Augmentation du nombre de jeunes Canadiens participant à des programmes d'échanges

- On a observé en 1999 une progression de 15 p. 100 du nombre de participants aux Programmes internationaux d'échanges de jeunes, ce qui porte le total à 30 000 [14 000 participants canadiens et 16 000 de l'étranger]. Des travaux sont en cours afin d'augmenter la connaissance que les jeunes Canadiens ont de ces programmes.

Services à la haute direction

Raccourcissement des délais de réponse conformément à la Loi sur l'accès à l'information

- Les délais de réponse se sont améliorés, leur taux passant de 53,8 à 64,1 p. 100 dans le respect des délais prévus, en dépit de l'accroissement de l'ordre de 49 p. 100 du volume des demandes. Des ressources humaines et technologiques supplémentaires importantes ont été affectées exclusivement à cette activité, en raison de l'alourdissement de la charge de travail. Le Ministère continue de financer un programme de sensibilisation qui accorde aux universitaires et aux chercheurs un accès informel à des documents présélectionnés portant sur les relations internationales.

Amélioration de la réaction à la correspondance adressée aux ministres

- Approbation et financement important d'un nouveau système de gestion de la correspondance ministérielle, ce qui améliorera la qualité de la coordination, de la responsabilité et de la ponctualité des réponses. On prévoit mettre en place ce système progressivement sur trois ans, la fin des travaux étant prévue en 2002-2003.

Questions d'intérêt pour le Parlement

- Le MAECI a prodigué des services et des avis de meilleure qualité, plus ponctuels et mieux coordonnés au Parlement à propos de questions internationales et de projets de loi, de même qu'en ce qui concerne l'activité croissante de ses comités de la Chambre et du Sénat, particulièrement de ceux qui traitent les questions liées aux affaires étrangères et au commerce international, afin de soutenir les voyages, contacts et activités à l'étranger des députés, des sénateurs, de leurs associations et de leurs groupes d'amitié.

Services ministériels

Sommaire des dépenses en 1999–2000 (millions de dollars)	
Dépenses prévues au début de l'exercice	291,4
Total des autorisations de dépenser à la fin de l'exercice	322,1
Dépenses réelles	306,8
Personnel — Équivalents temps plein (ETP)	
Nombre d'ETP canadiens utilisés	1750
Nombre d'ETP recrutés sur place utilisés	2103

Description du secteur d'activité

Habiliter le Ministère à remplir sa mission et atteindre ses objectifs au moyen de la prestation de services de soutien rentables.

Contexte

Les Services ministériels regroupent une large gamme de services de soutien, dont les suivants : ressources humaines, finances; formation, gestion de l'information, gestion des biens et du matériel, sécurité, protocole, enfin, vérification interne et évaluation.

La mise en oeuvre de la Stratégie sur les ressources humaines a conservé un rang de priorité élevé. Des changements visant à rehausser le rendement et la gestion des ressources humaines du Ministère ont résulté de divers facteurs, dont la modernisation de l'institution que constitue la fonction publique, plusieurs années de réduction des effectifs, la fin du blocage des salaires dans la fonction publique, des taux de départs naturels plus élevés que la normale et, enfin, le besoin de nouveaux types de formation et d'un nouvel ensemble de compétences pour donner au Ministère les moyens de s'acquitter de sa mission. Les normes de service et les consultations auprès du personnel ont occupé une place de prédilection dans la mise en oeuvre de nouvelles stratégies.

Le volume en augmentation croissante du trafic des communications a exigé qu'on tire mieux parti de la technologie d'accès à l'information et de sa gestion. Le Projet de renouveau de SIGNET a permis de mettre à contribution de l'équipement et des logiciels plus conformes aux exigences de l'an 2000 dans tout le Ministère et dans nos missions. Le respect de l'état de préparation à l'an 2000 s'est appuyé sur des plans d'urgence au Canada et à l'étranger, plans qui ont porté sur les risques posés par des problèmes d'ordre informatique. Le projet MITNET 2000 a permis d'obtenir une plus grande efficacité de nouveaux contrats portant sur notre réseau de transmission de la voix et de données. La mise en place du Système de gestion intégrée (SGI) a préparé le Ministère à la mise en oeuvre de la comptabilité progressive en 2001.

L'évolution des situations politiques dans le monde entier a nécessité l'adaptation de nos plans à long terme d'immobilisations, ce qui comprend des arrangements en vue de la réouverture des missions de Kinshasa et de Lagos, et de déplacer une mission importante de Bonn à Berlin. L'incertitude économique en Asie a compliqué l'investissement dans des propriétés et les décisions relatives aux dessaisissements. Nous avons rehaussé notre système de gestion des projets afin qu'il tienne compte de l'évolution technologique et pour mieux suivre les dépenses. Les projets d'immobilisations font l'objet d'un réexamen attentif afin de garantir la conformité avec les objectifs en matière de développement durable. Le

Ministère a lancé un examen des directives sur l'espace accordé au personnel afin d'assurer une optimisation des ressources et de simplifier les opérations d'administration.

Des initiatives récentes venues de l'extérieur, comme la modernisation des opérations du contrôleur général et la délégation des activités de dotation, mettent le Ministère au défi d'améliorer la planification de son activité, sa vérification interne, la mesure du rendement et la préparation de rapports à ce sujet. Un des défis consiste à dispenser aux gestionnaires qui prennent des décisions sur l'affectation des ressources une formation à la planification d'activités, à la comptabilité progressive et aux systèmes de gestion de l'information.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité en matière de sécurité physique et personnelle, le Ministère doit absolument continuer de réaliser son programme de formation et de sensibilisation à la sécurité pour promouvoir l'acceptation et la compréhension des principes relatifs à la sécurité et des questions liées aux renseignements. Confronté à l'explosion des appareils technologiques qui facilitent l'espionnage, une aggravation de la criminalité et, en puissance du terrorisme dans des régions où les intérêts du Canada sont en cause, le Ministère doit cerner la gamme des menaces à l'encontre des missions et du personnel à l'étranger et au Canada, et maintenir des capacités technologiques et humaines afin de contrer ces menaces et de définir le degré de risque qui est acceptable. Le bombardement de l'ambassade américaine de Nairobi, qui a aussi endommagé notre chancellerie, a renforcé le message selon lequel la sécurité des personnes demeure la plus importante priorité du Ministère en matière de sécurité. Le volume des informations sensibles traitées par le Ministère exige des mesures de sécurité plus strictes, ce qui nous évitera de compromettre nos accords de partage de l'information avec d'autres organismes gouvernementaux et avec des entités étrangères. De nouvelles pressions s'exercent du fait du recours plus étendu à des employés recrutés sur place dans les missions, à de nouveaux logiciels et de nouvelles technologies de l'information, ainsi qu'à l'augmentation des menaces, phénomène lié à un ralentissement mondial de l'économie.

Attentes en matière de rendement et réalisations

Prestation efficace et efficiente de services, à la satisfaction de la clientèle, dans le respect des contraintes sur le plan des ressources, des aspects juridiques et des politiques

Application de la Norme générale de classification (NGC) parmi toutes les catégories d'employés

- Le Ministère est en bonne voie d'appliquer la NGC parmi toutes les catégories d'employés, conformément au calendrier établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Les données correspondant à tous les postes du MAECI ont été inscrites dans le Système d'information sur la classification des postes avant le 31 mars 2000. Une évaluation des travaux menés à ce jour et des études de relativité sur les plans à la fois ministériel et interministériel est en cours, conformément aux directives du Conseil du Trésor. Le Ministère se donne pour objectif que la totalité de ses données liées à la NGC soient stabilisées d'ici le 31 octobre 2000.

Élaboration du nouveau Programme de perfectionnement du Service extérieur

- Depuis 1998, tous les nouveaux agents du Service extérieur, qu'ils aient été recrutés à l'échelle nationale ou par concours interne, s'inscrivent à ce programme de probation d'une durée de cinq ans. Le Ministère réalise son objectif primordial de surveiller le rendement des recrues et de réorienter leur carrière très tôt. Il oeuvre en liaison étroite avec la Commission de la fonction publique et avec Formation linguistique Canada afin d'améliorer son rendement en matière de formation aux langues officielles. Le MAECI a mis en place un programme pilote en ce qui concerne la formation linguistique

à l'Institut canadien du service extérieur; les résultats de ce programme sont attendus vers la fin de l'an 2000.

Élaboration et mise en oeuvre d'un plan d'équité en matière d'emploi qui respecte la nouvelle loi

- Le Ministère s'efforce de parvenir à une conformité totale dans ce domaine et il a formulé un Plan d'action pour l'équité en matière d'emploi en guise de réponse au rapport intérimaire sur la conformité avec les normes d'équité en matière d'emploi de la Commission canadienne des droits de la personne (rapport en date du 30 décembre 1999). Le Ministère a actualisé les données d'analyse de son effectif afin de respecter les nouvelles exigences qui lui sont imposées; il a terminé un projet de politique sur l'hébergement et le télétravail; il a inscrit des données dans le module de dotation relatif au recrutement pour l'exercice 1999-2000; il a transmis de l'information sur l'équité en matière d'emploi à tous les employés; il a prodigué une formation à la sensibilisation à 400 cadres supérieurs et intermédiaires, et il a rendu compte de ses progrès à la Commission canadienne des droits de la personne et au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Mise en oeuvre et administration de directives révisées sur le service extérieur

- La négociation d'un nouvel ensemble de directives sur le service extérieur se poursuit sous les auspices du Conseil national mixte, l'objectif étant de terminer ces travaux pour la fin de l'été 2000. Le Ministère a assumé un rôle directeur pour ce qui est de se doter d'une souplesse supplémentaire afin de réagir aux configurations des familles et aux partenaires ayant une double carrière, deux problématiques qui évoluent rapidement.

Mise en place d'un nouveau réseau de communications (SIGNET) conforme aux exigences de l'an 2000 d'ici le premier janvier 2000 et bonne transition à ce réseau

- En 1997, le Ministère a lancé un programme de préparation de tous ses systèmes à la conformité aux exigences du passage à l'an 2000; en 1999, il s'est vu confier la responsabilité de coordonner la réaction du Canada à tous les aspects internationaux du problème que pose le problème du passage à l'an 2000. De ce fait, tous les systèmes du MAECI qui n'étaient pas conformes ont été réparés ou remplacés avant la date de la transition. Le Canada a agi en coopération étroite avec d'autres pays et des organisations internationales, dont l'ONU et l'APEC, pour les encourager à se préparer à l'an 2000 et pour limiter autant que possible les risques de perturbations. Toutes les missions de notre pays à l'étranger disposaient de plans d'urgence leur permettant d'affronter d'éventuelles pannes liées à l'an 2000 et de garantir la prestation de services essentiels aux Canadiens. Le Ministère a évalué les risques de pannes dues à l'arrivée de l'an 2000 dans plus de 100 pays et infrastructures internationales et donné des conseils sur les risques aux voyageurs canadiens, à ceux vivant à l'étranger, ainsi qu'à des entreprises canadiennes faisant des affaires avec d'autres pays.

Vérifications du rendement et préparation d'avis portant sur une gamme de programmes et sur les centres internes de coûts (par exemple, gestion des biens; subventions et contributions)

- Entre 1993-1994 et la fin de l'exercice 1998, le Ministère a mené à bien 88 projets liés à des biens, les dépenses s'établissant environ à 250 millions de dollars. Les projets réalisés à l'étranger se caractérisent, en règle générale, par un grand nombre de codes (bâtiment, santé, sécurité, incendie, environnement), ainsi que par des différences d'ordre linguistique et culturel. De ce fait, il est habituellement beaucoup plus compliqué et difficile de gérer ces projets que ceux qui sont mis en oeuvre dans notre pays. Le Bureau de l'inspecteur général du MAECI a vérifié trois projets d'immobilisations et le Bureau du Vérificateur général en a vérifié six autres. Les deux vérifications ont permis de repérer des domaines où des améliorations s'imposent, particulièrement en ce qui concerne

la consignation des informations sur les décisions prises; dans l'ensemble, toutefois, les vérificateurs ont estimé que les projets étaient bien gérés. La Direction générale des ressources physiques a pris un certain nombre de mesures positives au cours des dernières années afin d'améliorer ses pratiques de gestion de projets. Des déplacements au ministère de la Défense nationale et à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont révélé que la Direction générale n'a rien à envier à ces ministères du point de vue de son infrastructure (par exemple, guides, maquettes, procédés opérationnels).

- En 1999-2000, la Direction de la vérification interne du Bureau de l'inspecteur général a entrepris des vérifications de plusieurs programmes de subventions et contributions, dont le Programme de consolidation de la pain, le Plan d'action pour les Grands Lacs d'Afrique, les contributions faites par l'ambassadeur à l'action contre les mines et les contributions d'appui à la Stratégie internationale antidrogue. Ces vérifications ont été lancées dans le cadre d'un processus permanent d'examen des subventions et contributions du Ministère. On a choisi les programmes à des fins de vérification en fonction d'une évaluation des risques de chacun des programmes en vigueur en 1998-1999. Chacune de ces vérifications avait pour effet la gestion du programme de subventions et contributions. Si, dans l'ensemble, on a estimé que les programmes étaient bien gérés, un certain nombre de constats communs ont débouché sur des améliorations systémiques qui renforceront à l'avenir la gestion des programmes. Parmi ces améliorations, mentionnons celles qui touchent la formation du personnel, une meilleure définition des objectifs des programmes, le suivi du rendement en comparaison des mandats, et une plus grande reconnaissance de l'importance d'un examen périodique indépendant des bénéficiaires.

Achèvement de grands projets d'immobilisations pour la construction de chancelleries (Beijing, Genève, Kingston) et des complexes de logement du personnel (New Delhi, Tokyo), ainsi que l'amorce de deux projets de construction de chancelleries (Varsovie, Nairobi); le déplacement de missions vers des locaux nouvellement loués à Lisbonne, Prague, Berlin et São Paulo

- La vente de biens excédentaires ou sous-utilisés a généré des revenus de 7 millions de dollars, qui ont soutenu le programme d'immobilisations. Il s'agit là d'une réduction importante, au regard des degrés beaucoup plus élevés enregistrés pendant les deux années financières précédentes. Ce phénomène ne constituait qu'un ralentissement temporaire et on prévoit que les recettes s'accroîtront à nouveau au cours des deux prochaines années.
- Le programme des biens a continué d'accomplir des progrès notables. Toutefois, certains projets ont encore connu des régressions cette année. L'évaluation des options en ce qui concerne la construction d'une nouvelle chancellerie et de nouveaux logements pour le personnel à Séoul, ainsi que pour la rénovation ou le remplacement de MacDonald House, à Londres, n'est toujours pas terminée. En raison de la difficulté du climat politique et économique, les progrès se sont faits plus lentement que nous l'aurions espéré en ce qui a trait à l'acquisition de logements de meilleure qualité et d'une annexe à notre bureau de Moscou.

Services aux autres ministères

Sommaire des dépenses en 1999–2000 (millions de dollars)	
Dépenses prévues au début de l'exercice	211,1
Total des autorisations de dépenser à la fin de l'exercice	220,9
Dépenses réelles	208,9
Personnel — Équivalents temps plein (ETP)	
Nombre d'ETP canadiens utilisés	37
Nombre d'ETP recrutés sur place utilisés	1270

Description du secteur d'activité

Donner aux autres ministères gouvernementaux (AMG) les moyens de réaliser leurs programmes à l'étranger grâce à la prestation de services de soutien rentables

Contexte

Les exigences des AMG représentent une part de plus en plus importante des opérations du Ministère à l'étranger étant donné que des AMG sont co-logés dans 131 de nos missions et bureaux satellites sur 160. Les changements intervenant chaque année dans les exigences de leurs programmes ajoutent une incertitude et font pression sur les coûts du point de vue de la réalisation du programme ministériel touchant les biens et les services. Étant donné que les dépenses nettes projetées au titre des services aux AMG représentent environ le tiers du budget du Ministère dépensé dans des missions, ce secteur d'activité distingue les services évoqués de ceux qui sont prodigués aux secteurs d'activité du Ministère proprement dit. Étant donné que le contexte de nombreuses missions est beaucoup plus difficile ou entraîne des coûts beaucoup plus élevés qu'au Canada, ce secteur d'activité comprend également des services de soutien qui ne sont pas dispensés aux employés au Canada, ce qui permet aux AMG de mieux atteindre les objectifs de leurs programmes.

Attentes en matière de rendement et réalisations

Prestation efficace et efficiente de services, à la satisfaction de la clientèle, dans le respect des contraintes sur le plan des ressources, des aspects juridiques et des politiques

- En 1999-2000, un examen objectif a été réalisé par un consultant indépendant en ce qui concerne l'administration de l'actuelle kyrielle de protocoles d'entente entre le MAECI et ses divers ministères clients représentés dans des missions à l'étranger. Cet examen a permis d'identifier certaines questions soulevées à la fois par le MAECI et par ses AMG clients, et il a présenté des scénarios pour les régler. Par suite de cet examen, le Ministère a préparé un projet initial de texte d'un nouvel accord sur les services communs; ce texte tente de traiter tous les ministères outre-mer de manière aussi homogène que possible. Les caractéristiques primordiales d'un accord sur les services communs de ce type sont la transparence, l'équité dans l'application d'une formule de calcul des coûts, ainsi que la présentation des divers services que les clients peuvent s'attendre à recevoir, les normes de service étant explicitées. Un affinage plus poussé des services et normes connexes est en cours pendant l'exercice 2000-2001.

- En 1998-1999, le Ministère a soumis un cadre de planification cyclique des missions pour ses ministères clients ayant des opérations à l'étranger, afin d'assurer une gestion efficace et intégrée de toutes les modifications de programmes exécutés à l'étranger. Grâce aux enseignements tirés de cette expérience, le cycle de 1999-2000 de ce processus est devenu plus formel et il a été accepté par les autres ministères comme étant un régime nécessaire pour que le MAECI puisse équilibrer les nombreuses, et parfois rivales, exigences résultant du redéploiement prévu du personnel à la fois du MAECI et des AMG dans nos missions. Afin de pouvoir réagir plus rapidement et de mieux identifier dans l'intérêt des AMG les coûts et les incidences des redéploiements qu'ils prévoient, le MAECI a établi en 1999-2000 une petite direction au sein de la structure des services ministériels; cette petite organisation s'occupe exclusivement des relations avec les AMG en ce qui concerne les questions de co-hébergement dans les missions.

Service de passeport

Sommaire des dépenses en 1999–2000 (millions de dollars)	
Dépenses prévues au début de l'exercice	(1,6)
Total des autorisations de dépenser à la fin de l'exercice	21,2
Dépenses réelles	8,2
Personnel — Équivalents à temps plein (ETP)	
Nombre d'ETP canadiens utilisés	706
Nombre d'ETP recrutés sur place utilisés	0

Description du secteur d'activité

Fournir aux citoyens canadiens et aux autres résidents admissibles du Canada des documents de voyage respectés dans le monde entier.

Contexte

Le Bureau des passeports fournit aux Canadiens des documents de voyage respectés dans le monde entier et des services à la clientèle qui correspondent aux normes de service établies ou les dépassent. Il s'agit d'un organisme de service spécial qui s'autofinance et recouvre ses coûts grâce aux recettes en provenance des droits perçus pour les services de passeport. Le Bureau des passeports doit évaluer régulièrement l'intégrité des documents de voyage ainsi que la sécurité du processus d'admissibilité et de délivrance de ces documents. Un examen minutieux des coûts de la prestation des services permet d'assurer la qualité des services et l'équilibre financier.

Attentes en matière de rendement et réalisations

Fournir des documents de voyage reconnus internationalement et des services à la clientèle qui correspondent aux normes de service établies ou qui les dépassent

Volume

- Le Bureau des passeports traite chaque jour 13 000 transactions. Ce nombre représente 3,5 millions de transactions par an avec la clientèle (y compris 1,7 million d'appels téléphoniques). En 1999-2000, le Bureau des passeports a délivré, au Canada et à l'étranger, plus de 1,76 million de passeports et d'autres documents de voyage. Ce nombre représente un accroissement de 8 p. 100 par rapport à l'année précédente. Rien qu'au Canada, le nombre réel a dépassé de 6 p. 100 les résultats escomptés. Bien que le problème de l'an 2000 ait incité les voyageurs à se montrer assez prudents avant le passage au nouveau millénaire, une réduction du prix des billets d'avion et des forfaits vacances d'hiver après le 1^{er} janvier 2000 s'est traduite par une pointe saisonnière plus forte que prévu.

Besoins des clients

- Le Bureau des passeports a entrepris un sondage exhaustif afin de déterminer les besoins de sa clientèle — ou, plus précisément, les éléments de la prestation des services de passeports qu'elle juge importants. Essentiellement, le sondage révèle que les titulaires d'un passeport estiment qu'il faut avant tout rendre le passeport difficile à utiliser par des imposteurs et veiller à ce qu'il soit reconnu à l'étranger. Les aspects du service à la clientèle (c'est-à-dire les connaissances et la compétence du personnel) suivent de près ces deux éléments. Les clients désirent aussi qu'on leur offre un processus beaucoup plus pratique à un prix raisonnable. Les résultats de cette étude renforceront les efforts entrepris par le Bureau des passeports afin de restructurer ses services actuels et de rehausser ses niveaux de service, tout en appuyant ses mécanismes de rétroaction, notamment un programme officialisé de satisfaction de la clientèle.
- Le Bureau des passeports attache encore beaucoup d'importance aux commentaires de ses clients. Bien que 5 plaintes lui aient été adressées par la poste sur un total de 3 600 lettres, il a reçu 221 lettres de clients lui faisant part de leur satisfaction à l'égard du service de passeports. L'année dernière, le Bureau avait reçu 44 plaintes et 223 lettres de remerciement sur un total de 4 000 lettres.

Productivité

- Le taux global de productivité est de 9,1 p. 100 pour 1999-2000, soit une faible baisse par rapport au niveau de 10 p. 100 atteint l'année dernière. Cette diminution était prévue en raison de la mise en oeuvre par le Bureau des passeports de son nouveau système automatisé de production de passeports (IRIS).

Délais d'exécution

- Le Bureau des passeports a continué de respecter ses délais d'exécution relatifs à la délivrance des passeports. Pour les demandes présentées en personne, le Bureau des passeports a, dans 98 p. 100 des cas, observé la norme des cinq jours ouvrables. En ce qui a trait aux demandes présentées par la poste, le délai d'exécution de 10 jours a été respecté dans 97 p. 100 des cas. Le Bureau des passeports satisfait en permanence à ces normes de rendement qui dépassent celles des organismes étrangers de délivrance des passeports.

Centres d'appels

- En 1999-2000, le Bureau des passeports a reçu environ 1,74 million d'appels téléphoniques, soit 28,3 p. 100 de plus que l'exercice précédent. Cette année, le nouveau système de couplage de la téléphonie et de l'informatique (CTI) a permis au Bureau des passeports de déterminer plus exactement le nombre réel d'appels enregistrés. Les taux d'accès aux centres d'appels pour l'exercice 1999-2000 s'établissent à 91,8 p. 100, soit une augmentation d'un point comparativement à l'exercice précédent (90,9 p. 100). Les fluctuations du taux d'accès sont liées à l'accroissement récent du nombre de lignes d'entrée visant à abrégier le signal d'occupation au niveau du système. Par ailleurs, une partie des appels se rattache toujours au réseau d'audio-messagerie qui, à présent, ne relève pas du Bureau des passeports.

État d'avancement des projets importants

- IRIS

Le Bureau des passeports a entrepris la réalisation du projet IRIS, qui vise à automatiser le système de production de passeports. Le système a été mis en oeuvre dans 22 des 28 bureaux, ce qui représente un total de 15 p. 100 des passeports délivrés. Des problèmes d'infrastructure conjugués à la très forte pointe l'hiver dernier dans les demandes de passeports ont eu pour effet de retarder la mise en oeuvre dans certains bureaux et dans le centre de traitement des demandes reçues par la poste. La mise en oeuvre devrait être terminée en avril 2001. À plus long terme, le système IRIS offrira aux requérants l'avantage de rationaliser le processus de demande lors du renouvellement du passeport. Il importe de signaler qu'en dépit des ajustements qui devraient avoir lieu les premières années, lors de la phase transitoire, le système IRIS permettra d'améliorer la sécurité, l'accès en direct aux bases de données et la conformité aux normes internationales. Le système informatisé servira de rampe de lancement pour d'autres initiatives destinées à apporter de nouvelles améliorations à l'avenir.

- Diversification de la prestation des services et partenariat

Le Bureau des passeports a entrepris plusieurs projets-pilotes visant à explorer d'autres modes de prestation des services. Des projets-pilotes avec Postes Canada sont en cours; le rapport coût-efficacité de ces projets sera évalué avant de décider de la mise en oeuvre. Le centre de production conjointe de cartes, en partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada, en est arrivé à un stade où les deux parties collaboreront en vue d'officialiser une entente. Le Bureau des passeports et Citoyenneté et Immigration Canada ont convenu de mettre fin au débat sur la prestation d'un service téléphonique à guichet unique pour les demandes de renseignements et les initiatives concernant le partage des locaux. Le Bureau des passeports a reporté les discussions préalables avec des hauts fonctionnaires des provinces et territoires visant à établir une présence au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans l'Île-du-Prince Édouard. Le Bureau des passeports a amorcé un débat avec les greffiers provinciaux en vue d'une collaboration éventuelle destinée à optimiser leur expertise et leurs compétences essentielles mutuelles pour assurer l'intégrité et la sécurité du processus d'identification des citoyens.

- Amélioration du service

Le Bureau des passeports poursuit la réalisation de son projet-pilote visant à offrir un service express de délivrance des passeports, et ce afin d'améliorer la qualité du service. La mise en oeuvre complète de ce projet est prévue pour avril 2001. Des retards se sont produits dans la production des nouveaux formulaires de demande pour les adultes et les enfants qui, selon les prévisions actuelles, devraient être disponibles à l'automne 2000.



SECTION IV RAPPORTS CONSOLIDÉS

Transferts de paiements (plus de 5 millions de dollars)

Contributions obligatoires aux organismes internationaux et au maintien de la paix (Financement inscrit au Budget principal des dépenses de 1999-2000 : 260 millions de dollars)

Le Canada est membre d'un grand nombre d'organismes internationaux. L'objet de cette appartenance est de faire avancer les objectifs de la politique étrangère du gouvernement et de lui donner une voix sur la scène internationale. Pour ce faire, le MAECI contribue aux organismes internationaux, souvent sous la forme de cotisations ou de frais d'adhésion. Ces montants sont évalués selon un certain nombre de critères, le plus courant étant le pourcentage du PIB. Le MAECI n'est que l'un des nombreux ministères et organismes gouvernementaux qui participent aux activités de ces institutions internationales. Nous allons examiner ci-dessous, par exemple, la participation à l'ONU et le rôle du Canada dans le cadre des activités de maintien de la paix.

Maintien de la paix pour l'ONU (Dépenses réelles de 1999-00 55,6 millions de dollars)

Les conflits armés sont sources de souffrances humaines — souvent à très grande échelle — menacent la paix et la sécurité internationale et détruisent la vie sociale et économique de populations entières. La coopération internationale est essentielle pour faire face à ces problèmes et à d'autres difficultés à l'échelle mondiale. Les opérations de l'ONU en faveur de la paix sont un outil indispensable. Au cours de l'exercice 1999-2000, le Canada a versé une quote-part de 55 millions de dollars pour financer 13 opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Les prévisions de coût des opérations de maintien de la paix s'appuient sur des variables extrêmement aléatoires : dans quelle région un problème va-t-il surgir; quand le Conseil de sécurité va-t-il autoriser le déploiement d'une force de maintien de la paix; quelle en sera l'importance; quel sera son mandat; pour combien de temps, etc. Il est donc difficile de prévoir les coûts avec exactitude. Les avis de cotisation des États membres sont émis à divers moments au cours de l'année, selon la date à laquelle le Conseil de sécurité décide de lancer ou de prolonger une opération et celle de l'approbation des crédits par l'Assemblée générale. Par conséquent, le montant de la quote-part du Canada au compte du maintien de la paix de l'ONU dépend du coût total des opérations de l'ONU au cours d'une année donnée, ce qu'il est impossible de savoir à l'avance. Les règlements financiers de l'ONU stipulent que «...les contributions ... sont payables en totalité dans les 30 jours de la réception de la communication du Secrétaire général. »

Ces dernières années, le coût des opérations de maintien de la paix a eu tendance à baisser. Le niveau des cotisations des États membres a chuté par rapport aux sommets de 1995 pour tomber à 811 millions de dollars américains pour la période du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999. Mais on constate actuellement une hausse très importante du coût de ces opérations. Bien que quatre interventions aient été menées à terme, le budget total de l'ensemble des opérations devrait augmenter considérablement. Il est également question d'une nouvelle opération de maintien de la paix en Éthiopie et en Érythrée. Son coût n'est pas encore connu.

Le Canada a respecté ses obligations en vertu de la Charte de l'ONU en versant la totalité de sa quote-part au compte du maintien de la paix de l'ONU, dans les délais et sans conditions. Les contributions régulières du Canada aux Nations Unies au titre du maintien de la paix ont fait avancer le programme axé sur la sécurité humaine que préconise notre pays puisqu'il traduit ainsi concrètement, à l'échelle nationale et internationale, les principes sur lesquels repose ce programme. En respectant ses obligations, le Canada a contribué à alléger les difficultés financières de l'ONU qui ont nui aux efforts concertés

visant à protéger et à promouvoir la paix et la sécurité internationale. Le Canada a permis d'ouvrir des portes, qui seraient autrement restées fermées, et a contribué aux tentatives d'établissement d'une paix durable grâce à des opérations de restauration et d'édification de la paix.

Subventions d'appui aux relations universitaires (Financement inscrit au Budget principal des dépenses de 1999-2000 : 13, 6 millions de dollars)

Les subventions dans le domaine des relations avec les universités visent une meilleure compréhension de la sécurité humaine au niveau international, l'expansion du commerce international dans une économie mondiale du savoir et la projection de l'image et des valeurs du Canada à l'étranger. Tout cela est réalisé à un coût global modeste et à une fraction de ce que dépensent par habitant les autres pays du G-7. Le Rapport Joyal (1995) soulignait que le Japon et le Royaume-Uni consacraient quatre fois plus et la France huit fois plus à des programmes semblables.

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) (Financement inscrit au Budget principal des dépenses de 1999-2000 : 9,5 millions de dollars)

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) aide les entreprises canadiennes à accéder à de nouveaux marchés en couvrant une partie des coûts que les sociétés ne pourraient ou ne voudraient pas engager seules, réduisant ainsi les risques liés à la pénétration d'un marché étranger. Les activités admissibles sont les visites sur place, les foires commerciales, l'accueil d'acheteurs, les essais de produits pour la certification, les frais juridiques pour les accords de commercialisation internationaux, les coûts de transport des stagiaires des entreprises à l'étranger, les coûts de démonstration des produits, le matériel promotionnel et les autres coûts nécessaires pour élaborer un plan de développement de marché. Les coûts des activités sont partagés à égalité sur une base pré-approuvée.

Le programme sert également à financer une partie du coût de préparation des soumissions concernant de grands projets d'immobilisations à l'extérieur du Canada. Les associations professionnelles nationales, qui peuvent ainsi plus facilement représenter leurs entreprises membres grâce à une promotion globale de l'exportation des produits et des services de leur secteur, ont signalé que leur accès aux marchés s'était amélioré, et qu'elles avaient trouvé de nouveaux débouchés d'exportation, accru leurs ventes sur place lors des grandes foires commerciales et préparé de l'information sur les marchés à l'intention de leurs membres. La satisfaction des clients à l'égard de ce programme (d'après les sondages de 1998-1999 et des années précédentes) dépasse 80 p.cent.

Subventions d'appui aux relations culturelles (Financement inscrit au Budget principal des dépenses de 1999-2000 : 5,5 millions de dollars)

Dans le cadre de son Programme de relations culturelles internationales, le Ministère offre des subventions à des Canadiens qui, à titre individuel ou au sein d'un groupe, oeuvrent à la promotion de la culture canadienne à l'étranger. Ces subventions sont accordées en fonction de l'appui apporté par les propositions aux trois piliers de la politique étrangère du Canada cités dans *Le Canada dans le monde*, l'énoncé de la politique gouvernementale en matière de relations extérieures, notamment le troisième grand objectif — la promotion de la culture et des valeurs canadiennes dans le monde. Les projets sont également évalués en fonction de leur qualité artistique et en tenant compte du rapport coût-efficacité, ainsi que de la capacité de l'exécutant à entreprendre un projet de dimension internationale. Les réactions des missions du Canada à l'étranger — notamment la couverture médiatique que se sont attirés les artistes canadiens dans les pays où ils ont été accueillis et les rapports transmis à la fin de leur tournée par les artistes qui ont bénéficié de ces subventions — indiquent que le Programme de promotion artistique internationale atteint son objectif : mettre le Canada en lumière sur la scène internationale.

Programme de stages internationaux pour les jeunes (Financement inscrit au Budget supplémentaire des dépenses de 1999-2000 : 5,95 millions de dollars)

Le Programme de stages internationaux pour les jeunes permet aux jeunes Canadiens (de 18 à 30 ans) qui sont au chômage ou sous-employés et qui répondent aux critères d'admissibilité, d'acquérir une première expérience internationale axée sur le développement professionnel rémunéré et de préparer ainsi une future carrière. Conçu comme une passerelle pour des jeunes qui ont terminé leurs études et qui s'intéressent à une carrière de caractère international, le programme a également pour but l'élargissement et le perfectionnement des compétences relatives à l'employabilité et des connaissances requises pour réussir dans une carrière de caractère international. En outre, le PSIJ renforce les partenariats établis entre le Ministère, les organismes canadiens actifs sur la scène internationale et des institutions étrangères, dans le but d'appuyer les trois principaux objectifs de la politique étrangère du Canada : promouvoir la prospérité et l'emploi, préserver la paix et illustrer les valeurs et la culture canadiennes à l'étranger.

Approvisionnement et passation de marchés

Les vérifications effectuées précédemment indiquaient le besoin d'améliorer globalement l'administration et le cadre de responsabilité dans le secteur de la gestion du matériel et des marchés de services professionnels. Dans cette optique, le Ministère a établi un Comité de gestion du matériel, lequel a désormais mis en oeuvre la plupart des recommandations qui avaient été formulées, facilitant ainsi l'amélioration du cadre de responsabilité dans ce secteur. En outre, on a créé un centre d'expertise spécialisé dans les marchés de services professionnels, qui est chargé d'orienter et de conseiller les responsables des marchés au sein du Ministère. Des comités d'examen des marchés ont été établis à l'administration centrale et dans les missions pour assurer que les passations de marchés sont justes et équitables.

Les initiatives en cours comprennent la mise en place d'un module de passation de marchés par voie électronique, incorporé au Système de gestion intégrée du Ministère, ainsi que l'élaboration de politiques et d'outils de formation.

Stratégies de développement durable

Action 2000, la première stratégie de développement durable du Ministère, a été déposée à la Chambre des communes en 1997. Dans ce document, le Ministère se déclare résolu à intégrer la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement dans toutes ses activités de politique extérieure et à progresser sur quatre fronts : contribuer à la croissance économique et à la prospérité; instaurer la paix et la sécurité; présenter les valeurs et la culture canadiennes qui sous-tendent le bien-être de la société et faire faire un virage écologique au Ministère dans son fonctionnement.

Les objectifs, les cibles et les actions qui s'inscrivent dans le cadre de ces grandes orientations sont décrits en détail sur le site Web du Ministère consacré au développement durable — www.dfait-maeci.gc.ca/sustain — où l'on trouve également des rapports sur les initiatives prises pour respecter ces engagements.

Les actions lancées au cours du présent exercice financier ont plus précisément pour cibles :

- La mise en oeuvre du Programme d'action pour la viabilité des villes, en collaboration avec Environnement Canada, et la coordination de la position gouvernementale vis-à-vis l'Initiative des villes durables créée sous les auspices de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.
- L'amélioration des pratiques administratives de l'OEA afin de les rendre conformes aux objectifs du développement durable. Le MAECI a joué le rôle de Centre de liaison canadien pour la mise en oeuvre de la Stratégie interaméricaine pour la participation du public et a coordonné les consultations relatives aux pratiques et procédures.
- Des pressions sur la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, dans le but d'obtenir que cette institution prépare une évaluation annuelle de l'impact sur l'environnement que peuvent avoir les projets qu'elle finance en Europe de l'Est.
- Une collaboration avec l'ACDI, dans le but de définir, examiner et évaluer des initiatives de maintien de la paix qui pourraient être financées.
- La coordination de la participation du Canada à la Session extraordinaire de l'ONU consacrée à l'examen quinquennal du Sommet mondial sur le développement social.
- La mise en oeuvre, au sein du Ministère d'ici la fin de 2000, du Système de gestion de l'environnement. Cette initiative se poursuit sous l'égide du Comité de la gestion environnementale. Des cibles et un plan de travail seront établis d'ici la fin de 2000.
- L'élaboration de programmes de formation et d'information à l'intention du personnel du Ministère. À cet égard, on a déjà élaboré des principes directeurs répondant plus particulièrement aux responsabilités des chefs de mission, des directeurs, des agents ministériels débutants et du personnel chargé des évaluations environnementales. Deux dossiers de formation ont été préparés pour Intranet : Introduction au développement durable et Évaluation environnementale.

On trouvera un complément d'information sur les initiatives relatives au développement durable dans la section du présent rapport portant sur la Sécurité et la coopération internationales, ainsi que sur le site Web mentionné ci-dessus.



SECTION V RÉSULTATS FINANCIERS

Sommaire des tableaux financiers

- Tableau 1:** Sommaire des crédits approuvés (millions de dollars)
- Tableau 2:** Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (millions de dollars)
- Tableau 3:** Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (millions de dollars)
- Tableau 4:** Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité (millions de dollars)
- Tableau 5:** Recettes disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)
- Tableau 6:** Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)
- Tableau 7:** Paiements de transfert (millions de dollars)
- Tableau 8:** Dépenses en immobilisations par secteur d'activité (millions de dollars)
- Tableau 9:** Projets en immobilisations par secteur d'activité (millions de dollars)
- Tableau 10:** Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable (millions de dollars)
- Tableau 11:** Passif éventuel (millions de dollars)

Tableau 1: Sommaire des crédits approuvés (millions de dollars)

Crédit	Dépenses	Total des	Dépenses
	prévues	autorisations	réelles
	1999-00	1998-1999	1998-1999
1 Dépenses de fonctionnement	871,1	959,2	908,3
5 Dépenses en capital	132,3	129,8	120,9
10 Subventions et contributions	330,8	424,4	408,7
11 Pour redire les dettes et les obligations	0,0	45,0	41,0
(L) Traitement et allocation pour automobile des ministres	0,1	0,1	0,1
(L) Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique	0,2	0,2	0,2
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	82,9	95,6	95,6
(L) Fonds renouvelable des passeports	(1,6)	21,2	8,2
(L) Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	0	2,5	2,5
(L) Frais d'agence de recouvrement	0,0	0,0	0
(L) Dépense des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0,0	2,8	2
Total	1 415,8	1 680,8	1 587,5

Les chiffres étant arrondis ne peuvent pas correspondre au total indiqué.

**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international**

Section V Résultats financiers

Tableau 2: Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (millions de dollars)

Activités	ETP	Frais de fonctionnement	Dépenses en capital	et Contributions	Dépenses totales brutes	Moins: recettes disponibles	Dépenses nettes totales
Promotion du commerce international	1 046	213,5	4,4	17	234,9	8,1	226,8
	<i>1 046</i>	<i>272,4</i>	<i>4,5</i>	<i>16,8</i>	<i>293,7</i>	<i>8,1</i>	<i>285,6</i>
	1 046	256,9	4,2	15,6	276,7	2,8	273,9
Politique commerciale et économique	504	92	2,3	26,3	120,6	0	120,6
	<i>504</i>	<i>101,7</i>	<i>3,1</i>	<i>109,2</i>	<i>214</i>	<i>0</i>	<i>214</i>
	532	94,9	2,8	107,2	204,9	0	204,9
Coopération et sécurité internationales	685	162,0	5,2	268,4	435,6	0	435,6
	<i>743</i>	<i>187,4</i>	<i>10,3</i>	<i>275,5</i>	<i>473,2</i>	<i>0</i>	<i>473,2</i>
	726	175,4	10,2	263,1	448,7	0,0	448,7
Aide aux Canadiens à l'étranger	285	46,2	1,3	0,0	47,5	2,2	45,3
	<i>285</i>	<i>49,5</i>	<i>1,3</i>	<i>0,0</i>	<i>50,8</i>	<i>2,2</i>	<i>48,6</i>
	296	46,9	1,2	0,0	48,1	2,1	46,0
Diplomatie ouverte	355	67,4	1,1	19,1	87,6	1,1	86,5
	<i>355</i>	<i>72,0</i>	<i>1,3</i>	<i>22,9</i>	<i>96,2</i>	<i>1,1</i>	<i>95,1</i>
	421	66,9	1,2	22,8	90,9	0,8	90,1
Services ministériels	3 605	191,9	111,6	0,3	303,8	12,3	291,5
	<i>3 605</i>	<i>231,2</i>	<i>103,0</i>	<i>0,2</i>	<i>334,4</i>	<i>12,3</i>	<i>322,1</i>
	3 853	220,6	95,4	0,2	316,2	9,4	306,8
Prestation de services aux autres ministères	1 251	204,8	6,4	0,0	211,2	0,0	211,2
	<i>1 253</i>	<i>214,6</i>	<i>6,3</i>	<i>0,0</i>	<i>220,9</i>	<i>0,0</i>	<i>220,9</i>
	1 307	203,0	5,8	0,0	208,8	0,0	208,8
Services de passeports	551	52,6	0,0	0,0	52,6	54,3	(1,7)
	<i>551</i>	<i>76,2</i>	<i>5,5</i>	<i>0,0</i>	<i>81,7</i>	<i>60,5</i>	<i>21,2</i>
	706	67,6	5,5	0,0	73,1	64,9	8,2
Total	8 282	1 030,4	132,3	331,0	1 493,6	77,9	1 415,7
	<i>8 342</i>	<i>1 205,1</i>	<i>135,3</i>	<i>424,6</i>	<i>1 765</i>	<i>84,2</i>	<i>1 680,8</i>
	8 887	1 132,2	126,4	408,9	1 667,5	80,0	1 587,5
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							191
							212,7
							212,7
Coût des services fournis par d'autres ministères							41,6
							41,6
							45
Coût net du programme							1 266,3
							1 509,7
							1 419,8

Les données en police normale dénotent les dépenses et recettes prévues.

Les données en italique dénotent les autorisations totales pour les dépenses et recettes.

Les données en italique caractères gras dénotent les dépenses et recettes réelles.

Les chiffres étant arrondis ne peuvent pas correspondre au total indiqué.

Tableau 3: Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (millions de dollars)

Activités	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Promotion du commerce international	218,4	223,4	226,8	285,6	273,9
Politique commerciale et économique	193,9	181,6	120,6	214	204,9
Coopération et sécurité internationales	420,7	407,6	435,6	473,2	448,7
Aide aux Canadiens à l'étranger	41,6	45,6	45,3	48,7	46,0
Diplomatie ouverte	95,5	85,1	86,5	95,1	90,1
Services ministériels	260,1	311,9	291,4	322,1	306,8
Prestation de services aux autres ministères	187,5	190,9	211,1	220,9	208,9
Services de passeports	1,0	7,5	(1,6)	21,2	8,2
Total	1 418,7	1 453,6	1 415,7	1 488,2	1 587,5

Les chiffres étant arrondis ne peuvent pas correspondre au total indiqué.

**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international**

Section V Résultats financiers

Tableau 4: Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité (millions de dollars)

Organisation	Activités								Total
	Promotion du commerce international	Politique commerciale économique	Coopération et sécurité internationales	Aide aux Canadiens à l'étranger	Diplomatie ouverte	Services ministériels	Services aux autres ministères	Services de passeports	
Bureaux de la direction	0 <i>0</i> 0	0 <i>0</i> 0	0 <i>0</i> 0	0 <i>0</i> 0	0 <i>0</i> 0	6,9 <i>7,5</i> 7,3	0 <i>0</i> 0	0 <i>0</i> 0	6,9 <i>7,5</i> 7,3
Juriconsulte	0 <i>0</i> 0	1,6 <i>1,6</i> 1,6	9,7 <i>11,6</i> 10,1	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	11,3 <i>13,2</i> 11,7
Politique mondiale et Sécurité	0 <i>0</i> 0	5,4 <i>5,4</i> 5,2	308,1 <i>321,2</i> 305,5	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	2,6 <i>2,6</i> 2,5	0,0 <i>0,0</i> 0,0	316,1 <i>329,2</i> 313,2
Politique commerciale et économique	0 <i>0</i> 0,0	49,7 <i>140,6</i> 139,2	0,2 <i>0,2</i> 0,2	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,4 <i>0,4</i> 0,4	0,0 <i>0,0</i> 0,0	50,3 <i>141,2</i> 139,8
Affaires internationales	41,7 <i>89,1</i> 83,5	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	41,7 <i>89,1</i> 83,5
Communications et Planification des politiques	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	22 <i>25</i> 25	0,0 <i>0,0</i> 0,0	39,1 <i>40,4</i> 40,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	61,1 <i>65,4</i> 65
Services ministériels Passeports et Affaires consulaires	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	12,9 <i>20,4</i> 20,4	5,2 <i>5,4</i> 5,4	0,0 <i>0,0</i> 0,0	259 <i>288,6</i> 273,6	1,3 <i>1,6</i> 1	(1,6) <i>21,2</i> 8,2	276,8 <i>337,2</i> 308,6
Ressources humaines	0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	25,5 <i>26</i> 25,9	0,0 <i>0,0</i> 0,0	0,0 <i>0,0</i> 0,0	25,5 <i>26</i> 25,9
Amériques	64,5 <i>66</i> 65,6	23,8 <i>23,2</i> 20,7	24,8 <i>27,6</i> 25,3	14,5 <i>15,6</i> 14,5	14,4 <i>17</i> 15,2	0,0 <i>0</i> 0,0	49,9 <i>52,8</i> 50	0,0 <i>0</i> 0,0	191,9 <i>202,3</i> 191,4
Europe, Moyen- Orient et Afrique du Nord	62,2 <i>65,8</i> 62,6	23,1 <i>23,2</i> 20,6	35,4 <i>39,7</i> 36,4	17,6 <i>19,3</i> 18,0	21,5 <i>24</i> 22,2	0,0 <i>0,0</i> 0	72,5 <i>80,9</i> 77,3	0,0 <i>0,0</i> 0,0	232,3 <i>252,9</i> 237,0
Asie-Pacifique et Afrique	58,4 <i>64,7</i> 62,1	17 <i>20</i> 17,6	22,5 <i>27,5</i> 25,9	8 <i>8,4</i> 8,1	11,5 <i>13,7</i> 12,7	0,0 <i>0,0</i> 0,0	84,4 <i>82,6</i> 77,7	0,0 <i>0,0</i> 0,0	201,8 <i>216,8</i> 204,1
Total	226,8 <i>285,6</i> 273,9	120,6 <i>214,0</i> 204,9	435,6 <i>473,2</i> 448,7	45,3 <i>48,7</i> 46,0	86,5 <i>95,1</i> 90,1	291,4 <i>322,1</i> 306,8	211,1 <i>220,9</i> 208,9	(1,6) <i>21,2</i> 8,2	1 415,7 <i>1 680,8</i> 1 587,5

Les données en police normale dénotent les dépenses et recettes prévues.

Les données en italique dénotent les autorisations totales pour les dépenses et recettes.

Les données en italique caractères gras dénotent les dépenses et recettes réelles.

Les chiffres étant arrondis ne peuvent pas correspondre au total indiqué.

Tableau 5: Recettes disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Activités	Recettes réelles 1997-98	Recettes réelles 1998-99	Recettes prévues 1999-00	Total des autorisations 1999-00	Recettes réelles 1999-00
<i>Promotion du commerce international</i>					
Centres de commerce canadiens	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
Foires commerciales et missions axées sur le commerce et l'investissement dans le domaine de la technologie	3,0	2,8	8,0	8,0	2,8
<i>Politique commerciale et économique</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Coopération et sécurité internationales</i>					
Centres d'éducation canadiens	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Aide aux Canadiens à l'étranger</i>					
Services consulaires spécialisés	0,0	1,9	2,2	2,2	2,1
<i>Diplomatie ouverte</i>					
Centres d'éducation canadiens	0,0	0,7	1,1	1,1	0,8
<i>Services ministériels</i>					
Services de télécommunications	1,5	1,5	2,1	2,1	1,0
Services de formation	4,2	4,1	5,0	5,0	4,8
Services de d'immobilier à l'étranger	4,0	3,7	5,2	5,2	3,5
<i>Prestation de services aux autres ministères</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Services de passeports</i>	54,0	58,9	54,3	60,5	64,9
Total des recettes à valoir sur le crédit	68,5	73,7	77,9	84,2	80,0

Les chiffres étant arrondis ne peuvent pas correspondre au total indiqué.

NOTES EXPLICATIVES POUR LE TABLEAU 5

Le Ministère a le pouvoir de percevoir et de dépenser des recettes tirées des activités énumérées au tableau précédent. Des recettes ont été perçues en 1999-2000 au titre des activités suivantes :

- *Foires commerciales et missions axées sur le commerce et l'investissement dans le domaine de la technologie* : Le MAECI fournit un appui logistique aux Canadiens qui organisent des missions à l'étranger axées sur le commerce et l'investissement. Le coût de ces services est récupéré auprès des organisateurs de mission. Les pouvoirs accordés sont suffisants pour soutenir d'importantes missions commerciales comme celles d'Équipe Canada.
- *Centres d'éducation canadiens (CEC)* : Le coût de certains services fournis aux CEC, qui font la promotion des services canadiens d'éducation et de formation, est récupéré auprès du Réseau de centres d'éducation canadiens.
- *Services consulaires spécialisés* : En 1998-1999, le MAECI a reçu l'autorisation de dépenser de nouveau les recettes perçues au titre de services consulaires spécialisés dispensés dans les missions à l'étranger. Parmi ceux-ci figurent notamment les services juridiques et notariaux. Sont exonérés de ces frais les clients se trouvant dans des situations d'urgence à l'étranger, ou pour lesquels des considérations primordiales d'ordre humanitaire ou relevant de la bienveillance sont prises en compte. Les frais correspondent au coût de la prestation des services.
- *Services de télécommunications, de formation et d'immobilier à l'étranger* : Le MAECI est désigné en tant que fournisseur de services communs pour les ministères ayant des activités à l'étranger. Le MAECI reçoit des fonds au titre de la prestation des services auxquels les ministères doivent recourir pour soutenir les missions consulaires et diplomatiques du Canada à l'étranger, mais il est autorisé à facturer les ministères et organismes pour les services facultatifs.

Le MAECI consulte ses ministères et organismes clients au sujet de la tarification et des services fournis. Les tarifs facturés aux autres ministères visent à couvrir les frais additionnels seulement et les tarifs facturés aux sociétés d'État et aux organismes non fédéraux ne dépassent pas le tarif nécessaire pour récupérer le coût total du service fourni, conformément à la politique de recouvrement des coûts du gouvernement.

- *Droits de passeport* : Le Bureau des passeports fonctionne selon la formule du fonds renouvelable, c'est-à-dire qu'il a une autorisation permanente, donnée par le Parlement, d'effectuer des paiements à même le Trésor. Il finance ses activités au moyen des droits perçus pour l'obtention de documents de voyage. Un droit de 35 \$ s'applique à l'obtention du passeport de 24 pages, lequel compte pour plus de 97 p. 100 des documents de voyage émis.

Tableau 6: Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Activités	Recettes réelles 1997-98	Recettes réelles 1998-99	Recettes prévues 1999-00	Total des autorisation 1999-00	Recettes réelles 1999-00
<i>Promotion du commerce international</i>					
Contributions remboursées en vertu du PDME	3,0	3,0	2,3	3,4	3,4
<i>Politique commerciale et économique</i>					
Droits applicables aux licences d'importation et d'exportation	12,5	12,5	13,4	16,4	16,4
Prix des licences d'exportation du bois d'œuvre	99,8	81,9	83,3	102,5	102,5
<i>Coopération et sécurité internationales</i>					
	3,1	2,0	0,0	9,1	9,1
<i>Aide aux Canadiens à l'étranger</i>					
Frais consulaires pour l'obtention de documents de voyage	38,8	40,6	41,2	44,0	44,0
<i>Diplomatie ouverte</i>					
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Services ministériels</i>					
Part du loyer et des frais de transport des employés	14,3	15,3	14,4	14,3	14,3
<i>Ventes de propriétés et autres biens</i>					
Redressement de dépenses des années	56,1	25,3	27,0	8,9	8,9
Services fournis au Bureau des passeports	8,0	8,9	3,2	7,1	7,1
Autre	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
	1,5	1,4	1,0	1,3	1,3
<i>Prestation de services aux autres ministères</i>					
	0,1	0,8	0,8	1,2	1,2
<i>Services de passeports</i>					
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes non disponibles	241,6	196,1	191,0	212,7	212,7

Les chiffres étant arrondis ne peuvent pas correspondre au total indiqué.

NOTES EXPLICATIVES POUR LE TABLEAU 6

- *Contributions remboursées en vertu du PDME* : Ce programme accorde des contributions à des petites entreprises et à des associations industrielles nationales. La plupart de ces contributions sont remboursables si la société bénéficiaire affiche une augmentation de ses ventes ou obtient des contrats. Les remboursements sont versés au Trésor.
- *Droits applicables aux licences d'importation et d'exportation* : La délivrance de licences d'importation et d'exportation constitue un aspect fondamental du contrôle à l'exportation et à l'importation de marchandises désignées en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI)*. Les coûts ordinairement récupérés s'élèvent à 9 \$ par licence et les recettes perçues sont versées au Trésor.
- *Prix des licences d'exportation du bois d'œuvre* : Des frais fixes de 9 \$ par licence sont facturés aux exportateurs de bois d'œuvre, jusqu'à concurrence des limites établies. Au-delà de ces limites, des frais sont perçus pour le privilège de continuer à exporter, soit 50 \$US par centaine de pieds-planches et 100 \$US par millier de pieds-planches. Les sociétés ont ainsi la faculté de décider elle-mêmes si elles souhaitent continuer d'exporter au lieu de devoir composer avec un volume fixé en vertu des dispositions de la LLEI.
- *Frais consulaires pour l'obtention de documents de voyage* : Outre les droits du Bureau des passeports, des frais consulaires de 25 \$ sont perçus au nom du MAECI pour couvrir le coût des services fournis par le Programme consulaire, ces frais étant versés au Trésor.
- *Part du loyer et des frais de transport des employés* : En vertu des Directives sur le service extérieur, les employés paient une part de loyer en fonction du coût du logement à Ottawa. En outre, dans certaines circonstances, telles que les affectations à des missions difficiles, les employés peuvent louer des véhicules de fonction à l'étranger pour leur usage personnel. Les paiements sont versés au Trésor.
- *Ventes de propriétés et autres biens* : En tant qu'Organisme de services spéciaux, la Direction générale des biens du MAECI a le pouvoir de vendre les biens excédentaires de l'État. Les recettes tirées de ces ventes

sont versées au Trésor et remises au Ministère dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses pour réinvestissement.

- *Services fournis au Bureau des passeports* : Étant donné que le Bureau des passeports détermine ses tarifs sur la base du coût total de ses activités, les frais généraux du MAECI attribués aux activités relatives aux passeports dans les missions à l'étranger doivent être pris en compte. La valeur de ces frais généraux (services financiers et services du personnel, gestion de l'information, ressources matérielles) a été fixée à 4,4 millions \$, somme qui est versée au Trésor.

Tableau 7: Paiements de transfert (millions de dollars)

Activités	Recettes réelles 1997-98	Recettes réelles 1998-99	Recettes prévues 1999-00	Total des autorisations 1999-00	Recettes réelles 1999-00
SUBVENTIONS					
Promotion du commerce international	0,9	0,8	2,1	0,8	0,8
Politique commerciale et économique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Coopération et sécurité internationales	6,9	6,3	5,9	7,1	5,9
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diplomatie ouverte	22,9	18,1	19,1	22,4	22,3
Services ministériels	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2
Prestation de services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	31,0	25,4	27,4	30,4	29,2
CONTRIBUTIONS					
Promotion du commerce international	15,9	12,4	14,9	16,0	14,8
Politique commerciale et économique	111,2	86,4	26,3	109,2	107,2
Coopération et sécurité internationales	249,1	238,2	262,4	268,4	257,2
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diplomatie ouverte	7,0	0,0	0,0	0,5	0,5
Services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestation de services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des contributions	383,2	336,9	303,6	394,1	379,7
Total des paiements de transfert	414,2	362,4	331,0	424,5	408,9

Les chiffres étant arrondis ne peuvent pas correspondre au total indiqué.

Tableau 8: Dépenses en immobilisations par secteur d'activité (millions de dollars)

Activités	Recettes réelles 1997-98	Recettes réelles 1998-99	Recettes prévues 1999-00	Total des autorisations 1999-00	Recettes réelles 1999-00
Promotion du commerce international	4,1	4,4	4,4	4,5	4,2
Politique commerciale et économique	1,4	1,5	2,3	3,1	2,8
Coopération et sécurité internationales	5,3	4,6	5,2	10,3	10,2
Aide aux Canadiens à l'étranger	1,1	1,2	1,3	1,3	1,2
Diplomatie ouverte	1,0	1,4	1,1	1,3	1,2
Services ministériels	90,7	134,0	111,6	103,0	95,4
Prestation de services aux autres ministères	6,5	8,1	6,4	6,3	5,8
Services de passeports	3,5	3,8	0,0	5,5	5,5
Total des dépenses en immobilisations	113,6	159,1	132,3	135,3	126,4

Les chiffres étant arrondis ne peuvent pas correspondre au total indiqué.

Tableau 9: Projets en immobilisations de plus d'un million de dollars, par secteur d'activité (millions de dollars)

Activités	Coût estimatif total	Dépenses réelles 1997-98	Dépenses réelles 1998-99	Dépenses prévues 1999-2000	Total des autorisation 1999-2000	Dépenses réelles 1999-2000
Services ministériels						
Achat d'un complexe diplomatique, Beijing	38,4	9,6	9	12,7	12,7	8,3
Construction de chancellerie, Berlin	92,6	1,7	20,6	21,6	21,6	2,2
Construction d'une résidence officielle, Berlin	7,3	3	0,1	3	3,8	3,8
Construction d'une chancellerie, Le Caire	19,6	0,6	3,5	10,3	10,3	2,6
Achat d'une chancellerie, Caracas	20,6	1,7	9,8	3,8	3,8	1,4
Achat d'une résidence officielle, Dallas	2,2	0	0	0	2,1	2,1
Achat de terre, Dhaka	26	-	-	0	7,5	7,5
Construction d'une chancellerie, Genève	21,2	0,3	3,9	4,6	4,6	4,4
Construction d'une chancellerie, Kingston	13,3	2,9	6,2	4,7	4,7	2,8
Rénovation complexe, Lagos	3,9	0	0	0	0,7	0,7
Construction de 4 logements pour le personnel, Moscow	4,3	0	0,1	1,3	1,3	0
Construction d'une chancellerie, Nairobi	22	0	0,2	5,3	5,3	0,9
Construction de 8 logements pour le personnel, New Delhi	4,9	0	0,1	4	4	2,7
Achat de chancellerie, Pretoria	2,3	0	0	0	2,3	2,3
Construction de 19 logements pour le personnel, Tokyo	17	0,1	0,3	11,2	11,2	4,7
Improvements de chancellerie, Varsovie	21,8	0	0,2	6,7	6,7	1,2
Services de passeports						
Plan d'amélioration de la technologie	32,9	3,6	9,1	5,7	15	5,7
Carte de passeport	4,6	-	0,1	0,2	0,4	0,1
Total des projets en immobilisations	354,9	23,5	63,2	95,1	118	53,4

Tableau 10: Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable des passeports (millions de dollars)

	Réelles 1997-98	Réelles 1998-99	Prévues 1999-00	Total des autorisation 1999-00	Réelles 1999-00
Recettes	54,3	58,5	54,3	54,3	64,5
Dépenses	48,6	55,6	56,5	56,5	67,5
Profit (ou perte)	5,7	2,9	(2,2)	(2,2)	(2,9)
Ajouter les postes n'exigeant pas de sortie de fonds:					
Amortissement	1,1	1,8	5,2	5,2	3,5
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	0,9	0,5	0,6	0,6	1,0
Variations des disponibilités et exigibilités	3,3	(1,5)	(0,2)	(0,2)	2,3
Acquisitions de biens amortissables et autres changements	(13)	(11,2)	(1,8)	(1,8)	(12,1)
Excédent de trésorerie/(besoin)	(1)	(7,5)	1,6	1,6	(8,2)
Rature de l'excédent	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Authorisation: Excédent cumulatif (prélèvement)	28,7	21,2	22,8	22,8	13,0

Tableau 11: Passif éventuel (millions de dollars)

	Montant		
	31 mars 1998	31 mars 1999	En date du 31 mars 2000
Prêts			
Prêts garantis au gouvernement de la Roumanie, approuvés par le Parlement et accordés par les institutions financières canadiennes conformément aux conditions approuvés par les ministre des Finances	24,0	24,0	24,0
Poursuites ou risques de poursuites	10,9	153,5	854,7
Total	34,9	177,5	878,7

NOTES EXPLICATIVES POUR LE TABLEAU 11

Au 31 mars 2000, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international avait un passif éventuel estimé à 878,7 millions \$:

- Une somme de 24 millions \$ pour les garanties de prêts approuvées par le Parlement accordées par des institutions financières canadiennes au gouvernement de la Roumanie selon les modalités approuvées par le ministre des Finances.
- Une somme de 854,7 millions \$ au titre de 13 causes en instance ou imminentes. La plupart de ces revendications visent l'obtention de dommages et intérêts au titre de contrats et/ou des poursuites liées à l'emploi.

Bien que ces causes en soient à des étapes différentes de la procédure, le Ministère ne fait pas, par principe, de commentaire sur l'issue escomptée. Elles doivent cependant être reconnues en tant que passif éventuel de la Couronne et sont par conséquent présentées pour information.



SECTION VI AUTRES RENSEIGNEMENTS

Missions diplomatiques du Canada à l'étranger, par région

Afrique	Moyen-Orient, Afrique du Nord et États du Golfe	Asie du Nord et bordure du Pacifique	Asie du Sud et du Sud-Est
Abidjan	Abou Dhabi	Beijing	Bandar Seri Begawan
Abuja	Algers	Canberra	Bangkok
Accra	Amman	Chongqing	Colombo
Addis Ababa	Beyrouth	Fukuoka	Dhaka
Bamako	Damas	Guangzhou	Hanoi
Conakry	Koweït	Hong Kong	Ho Chi Minh
Dakar	Le Caire	Nagoya	Islamabad
Dar-es-Salaam	Rabat	Osaka	Jakarta
Harare	Riyad	Pusan	Kuala Lumpur
Kinshasa	Téhéran	Seoul	Manila
Lagos	Tel Aviv	Shanghai	Mumbai
Libreville	Tunis	Sydney	New Delhi
Lusaka		Tokyo	Phnom Penh
Nairobi		Wellington	Singapour
Ouagadougou			
Pretoria			
Yaoundé			
Amérique latine et Antilles	Europe de l'Ouest	Europe centrale, orientale et méridionale	États-Unis
Bogotá	Berlin	Almaty	Atlanta
Brasília	Brussels	Ankara	Boston
Bridgetown	Copenhagen	Athens	Buffalo
Buenos Aires	Dublin	Belgrade	Chicago
Caracas	EU (Brussels)	Berne	Dallas
Guatemala	Helsinki	Bonn	Detroit
Georgetown	Lisbon	Bucharest	Los Angeles
Kingston	London	Budapest	Miami
La Havane	Madrid	Düsseldorf	Minneapolis
Lima	NATO (Brussels)	Hamburg	New York
México	OECD (Paris)	Kyiv	Seattle
Montevideo	Oslo	Milan	UN (New York)
Panamá	Paris	Moscow	Washington
Port-au-Prince	Riga	Munich	OAS (Washington)
Port of Spain	Stockholm	Prague	
Quito	The Hague	Rome	
San José	UNESCO (Paris)	Sarajevo	
Santiago		St. Petersburg	
São Paulo		Vatican	
		UN/WTO (Geneva)	
		UN (Vienna)	
		Vienna	
		Warsaw	
		Zagreb	

L'Administration centrale du Ministère est située à Ottawa, mais ses activités s'étendent à travers le Canada par l'intermédiaire des bureaux de passeports locaux et régionaux et du réseau régional de délégués commerciaux. À l'extérieur du Canada, le Ministère agit par l'intermédiaire de 131 missions et 26 bureaux satellites. Un certain nombre de consuls honoraires représentent également le pays à l'étranger.

Lois et règlements actuellement en vigueur

Le ministre des Affaires étrangères a la responsabilité exclusive des lois suivantes devant le Parlement :

- *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques*, L.C. 1995, ch. 25
- *Loi sur le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, L.R.C. 1985, ch. E- 22
- *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, L.R.C. 1985, ch. E-19
- *Loi sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, L.R.C. 1985, ch. F-26
- *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*, L.C. 1991, ch. 41
- *Loi sur la Commission de la frontière internationale*, L.R.C. 1985, ch. I-16
- *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*, L.R.C. 1985, ch. I-17
- *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, L.C. 1980-81-82-83, ch. 73
- *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, L.R.C. 1985, ch. I-18
- *Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*, L.R.C. 1985, ch. P-24
- *Loi sur l'interdiction de services aériens internationaux*, L.R.C. 1985, ch. P-25
- *Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. 1992, ch. 17
- *Traité de paix conclus avec les pays suivants : Autriche, Allemagne*, L.C. 1919 (deuxième session), ch. 30; *Bulgarie*, L.C. 1920, ch. 4; *Hongrie*, L.C. 1922, ch. 49, L.C. 1948, ch. 71 et L.C. 1950, ch. 50, art. 10; *Italie, Roumanie, Finlande*, L.C. 1948, ch. 71 et L.C. 1950, ch. 50, art. 10; *Japon*, L.C. 1952, ch. 50; *Turquie*, L.C. 1922, ch. 49
- *Loi sur les Nations Unies*, L.R.C. 1985, ch. U-2

Les lois suivantes, confiées à la responsabilité du ministre des Affaires étrangères, sont administrées à l'extérieur du Ministère :

- *Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada*, L.R.C. 1985, ch. A-13
- *Loi sur l'Administration du pont Fort-Falls*, L.C. 1970-71-72, ch. 51
- *Loi sur le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique*, L.R.C. 1985, ch. I-17.3 (L.R.C. 1985 (4 e supplément), ch. 54)
- *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*, L.R.C. 1985, ch. I-19
- *Loi de 1939 sur le contrôle, en cas d'urgence, du bassin du Lac à la Pluie*, L.C. 1939, ch. 33
- *Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello*, L.C. 1964-65, ch. 19
- *Loi de mise en œuvre du traité concernant la vallée de la rivière Skagit*, L.C. 1984, ch. 11

Certaines dispositions des lois suivantes intéressent le ministre des Affaires étrangères :

- *Loi sur les transports au Canada*, L.C. 1996, ch. 10, art. 76
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, L.C. 1992, ch. 37, art. 40, 47, 58
- *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, L.R.C. 1985, ch. C-23, art. 13, 16, 17, 19
- *Loi sur la citoyenneté*, L.R.C. 1985, ch. C-29, art. 3
- *Loi sur le cabotage*, L.C. 1992, ch. 31, art. 3, 11

- *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, art. 7, 57, 477.4
- *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, L.R.C. 1985, ch. C-51, art. 4, 17, 39
- *Tarif des douanes*, L.C. 1997, ch. 36, art. 51, 53
- *Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. 1985, ch. E-15, art. 68.3
- *Loi sur les immeubles fédéraux*, L.C. 1991, ch. 50
- *Loi sur l'enrôlement à l'étranger*, L.R.C. 1985, ch. F-28, art. 7
- *Loi sur les mesures extra-territoriales étrangères*, L.R.C. 1985, ch. F-29, art. 2.1, 5
- *Loi sur les Conventions de Genève*, L.R.C. 1985, ch. G-3, art. 6, 9
- *Loi sur l'immigration*, L.R.C. 1985, ch. I-2, art. 116
- *Loi de 1987 sur les transports routiers*, L.R.C. 1985 (3 e suppl.), ch. 29, art. 17
- *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, L.R.C. 1985 (4 e suppl.), ch. 30, art. 4, 6
- *Loi sur les océans*, L.C. 1996, ch. 31, art. 23, 25, 42, 44
- *Loi sur les fonds renouvelables*, L.R.C. 1985, ch. R-8, art. 4
- *Loi sur la marine marchande du Canada*, L.R.C. 1985, ch. S-9, art. 632.4
- *Loi sur l'immunité des États*, L.R.C. 1985, ch. S-18, art. 9, 14, 15

Les lois suivantes, confiées à la responsabilité du ministre du Commerce international, sont administrées à l'extérieur du Ministère :

- *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, L.R.C. 1985, ch. C-14
- *Loi sur l'expansion des exportations*, L.R.C. 1985, ch. E-20
- *Loi sur le pipeline du Nord*, L.R.C. 1985, ch. N-26

Certaines dispositions des lois suivantes intéressent aussi le ministre du Commerce international :

- *Loi sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili*, L.C. 1997, ch. 14, art. 1 à 8 et parties I et III
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël*, L.C. 1996, ch. 33, art. 1 à 7 et parties I et III
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*, L.C. 1988, ch. 65, art. 1 à 7 et parties I et V
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain*, L.C. 1993, ch. 44, art. 1 à 9 et parties I et III
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, L.R.C. 1985, ch. S-15, parties I.1 et II
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce*, L.C. 1994, ch. 47, art. 1 à 7 et parties I et III

Outre les règlements pris aux termes des lois susmentionnées, les règlements suivants renferment des dispositions qui intéressent le ministre des Affaires étrangères :

- Décret sur les passeports canadiens, SI/81-86
- Règlement sur les privilèges douaniers accordés aux diplomates
- Règlement sur les marchés de l'État

Sources d'information additionnelle

Agents de liaison parlementaire

Renseignements : (613) 944-0389

Service des relations avec les médias

Renseignements : (613) 944-5153

**InfoCentre pour le ministère des Affaires
étrangères et du Commerce international**

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Renseignements : (613) 944-4000

Sans frais : 1-800-267-8376 (613) 944-1831

**Affaires réglementaires du ministère des
Affaires étrangères et du Commerce
international**

Coordonnateur des affaires réglementaires

125, promenade Sussex, Tour A-3, pièce 368

Ottawa (Ontario) K1A 0G2

(613) 944-1831

Sites Internet

www.dfait-maeci.gc.ca

www.infoexport.gc.ca

Société pour l'expansion des exportations

151, rue O'Connor

Ottawa (Ontario)

K1A 1K3

(613) 598-2500

Corporation commerciale canadienne

50, rue O'Connor

Ottawa (Ontario)

K1A 0S6

(613) 996-0034

Commission mixte internationale

100, rue Metcalfe, 18^e étage

Ottawa (Ontario)

K1P 5M1

(613) 995-2984

**Centre de recherche pour le développement
international**

250, rue Albert, C.P. 8500

Ottawa (Ontario)

K1G 3H9

(613) 236-6163

Administration du pipe-line du Nord

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

(613) 993-7466

Secrétariat de l'ALÉNA - Section canadienne

90, rue Sparks, pièce 705

Ottawa (Ontario)

K1P 5B4

(613) 992-9388

**Centre international des droits de la personne et
du développement démocratique**

63, rue de Bresoles, pièce 100

Montréal (Québec)

H2Y 1V7

(514) 283-6073